

Université de Montréal

Le processus de passage à l'acte violent chez les femmes

par

Geneviève St-Hilaire

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présentée à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de maîtrise

en criminologie

option avec mémoire

novembre 2012

© St-Hilaire, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire est intitulé :

Le processus de passage à l'acte violent chez les femmes

présenté par :

Geneviève St-Hilaire

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Marie-Marthe Cousineau, présidente-rapporteure

Franca Cortoni, directrice de recherche

Elham Forouzan, membre du jury

Résumé

Objectif : Ce mémoire avait pour objectif de comprendre le processus par lequel les femmes en arrivent à commettre un acte violent. Plus spécifiquement, de connaître le sens que les femmes donnent à leur violence, de quelle façon elles reconstruisent le processus qui les a menées à cet acte et de quelle façon elles l'intègrent dans le cours de leur vie.

Méthode : Pour atteindre cet objectif, 24 entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de femmes détenues ou prévenues ayant commis un acte de violence. Les participantes étaient rencontrées à la Maison Tanguay ou au secteur féminin du Centre de détention de Québec. Par la suite, les entrevues furent retranscrites et les données obtenues traitées à l'aide du programme NVivo. Nous avons analysé ces données selon le processus proposé par la théorisation ancrée.

Résultats : Les résultats ont permis d'établir un modèle représentant le processus de passage à l'acte violent chez les femmes. Ce modèle se déroule en quatre phases. La première phase concerne le portrait de vie des participantes de l'enfance à l'âge adulte. Cette phase met principalement l'accent sur les difficultés vécues par les participantes et leurs stratégies d'adaptation. La deuxième phase est relative à la période précédant le délit. Elle comprend deux volets soit, l'entrée dans le processus qui réfère aux mois ou semaines précédant le délit et la phase aiguë qui réfère aux jours ou aux instants précédant le délit. La troisième phase concerne le déroulement de délit. Cette phase est divisée en deux profils différents, selon le type de violence utilisée soit, expressive ou utilitaire. Ces deux profils se distinguent quant aux circonstances, aux motifs, aux émotions et dans le recours, ou non, à des stratégies alternatives à la violence. Enfin, la dernière phase du modèle se concentre sur la période succédant l'acte de violence.

Mots-clés : Femmes violentes, délinquantes, violence, processus de passage à l'acte

Abstract

Objective: The goal of this thesis was to understand the process by which women come to commit a violent act. More specifically, to know the meaning women give to their violence, how they reconstruct the process that led them to this act and how they come to terms with this act throughout the course of their lifetime.

Method: To achieve this goal, 24 semi-structured interviews were conducted with women were detained or awaiting trial and who had committed an act of violence. Participants were met at the Maison Tanguay or female sector of the Quebec Detention. Subsequently, the interviews were transcribed and the data processed by the program NVivo. Data were analyzed according to the process proposed by grounded theory.

Results: The final result is a model representing the entire process. This model takes place in four phases. The first phase involves the participants' personal history from childhood to adulthood. This phase focuses primarily on the difficulties experienced by participants and their coping strategies. The second phase relates to the period prior to the offense. It has two components: the early period, which refers to the months or weeks before the offense, and the later period, which refers to days or moments just prior to the offense. The third phase involves the occurrence of the event itself. This phase is divided into two different profiles, depending on the type of violence: instrumental vs expressive. These two profiles differ in regards to the circumstances, motives, emotions and the use or not of alternative strategies to violence. The final phase of the model focuses on the period following the violence. This phase includes the various impacts of the violent act on participants' life and perceptions.

Keywords : Violent female, women offender, violence, offense process

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières	iii
Liste des figures	viii
Remerciements	x
Introduction	1
1. Recension des écrits.....	4
1.1 Définition de la violence interpersonnelle.....	5
1.2 Augmentation apparente de la violence des femmes.....	7
1.3 Biais dans les premières études.....	7
1.4 Explication théorique de la violence des femmes.....	8
1.4.1 Les premières théories.....	8
1.4.2 Les théories neutres.....	9
1.4.3 Les théories sexo-spécifiques.....	18
1.5 Portrait des délinquantes violentes.....	22
1.5.1 Données sociodémographiques.....	22
1.5.2. La santé mentale des délinquantes violentes.....	23
1.5.3 Antécédents familiaux.....	29
1.5.4 Antécédents criminels.....	31
1.5.5 Les trajectoires.....	31
1.6 Circonstance du délit violent.....	33
1.6.1 La période avant le délit.....	33
1.6.2 État d'esprit et motivation de la femme lors de l'acte de violence.....	34
1.6.3 Contexte du délit.....	38
1.6.4 Période succédant au délit.....	43
1.7 Modèles de scénario menant les femmes à un acte de violence.....	44
1.7.1 <i>Pathways Model of Assault</i>	44

1.7.2 <i>Women Violent Offender Model</i>	46
2. Problématique.....	49
3. Méthodologie.....	52
3.0 Mise en contexte.....	53
3.1 Échantillon.....	53
3.2 Collecte des données.....	56
3.2.1 Entretien semi-directif.....	56
3.2.2 Fiche signalétique.....	58
3.3 Procédure.....	58
3.3.1 Recrutement.....	58
3.3.2 Sécurité des données.....	59
3.4 Stratégie d'analyse.....	60
4. Résultats.....	65
4.1 Phase 1 : Portrait de vie ou un chemin semé d'embûches.....	66
4.1.1 Facteurs de vulnérabilité.....	66
4.1.2 Style de vie.....	73
4.1.3 Réseau social.....	75
4.1.4 Difficultés personnelles.....	78
4.1.5 Processus d'accumulation historique.....	80
4.1.6 Stratégies d'adaptation néfastes.....	81
4.2 Phase 2 : Période précédant l'acte de violence ou « <i>quand ça va mal, ça va mal</i> ».....	83
4.2.1 Entrée dans le processus.....	83
4.2.2 Phase aiguë.....	86
4.3 Phase 3 : Déroulement de l'acte de violence : réagir ou agir?.....	90
4.3.1 Scénario de l'acte de violence expressive.....	90
4.3.2 Scénario de l'acte de violence utilitaire.....	101

4.4 Phase 4 : Période subséquente à l'acte de violence ou comment la violence est intégré dans l'histoire de vie.....	105
4.4.1 Conséquences.....	105
4.4.2 Compréhension.....	108
4.4.3 Perception de soi.....	111
4.4.4 Regret.....	112
5. Discussion.....	113
5.1 Un historique personnel entravé de difficultés.....	114
5.2 Accumuler et exploser.....	117
5.3 L'acte de violence pas seulement une réaction, mais un choix.....	119
5.4 L'acte de violence, ses impacts sur les perceptions.....	123
5.5 Les limites de l'étude.....	125
6. Conclusion.....	126
Références.....	129
Annexes.....	i
Annexe I.....	ii
Annexe II.....	v
Annexe III.....	vi
Annexe IV.....	vii

Liste des figures

Figure 1 : Phase I - Portrait de la vie.....	68
Figure 2 : Phase II - Période précédant l'acte de violence.....	84
Figure 3 : Phase III scénario 1 - Déroulement d'un acte de violence expressive.....	91
Figure 4 : Phase III scénario 2 - Déroulement d'un acte de violence utilitaire.....	101
Figure 5 : Phase IV – Période subséquente à l'acte de violence.....	106

*À toutes les femmes marquées par la violence
qui ont généreusement accepté de me livrer
leurs pensées et leur vécu.*

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier ma directrice Franca Cortoni. Je suis extrêmement reconnaissante pour sa grande disponibilité, son soutien, sa sagesse et tout le temps qu'elle m'a consacré lors de la réalisation de ce projet. Merci de m'avoir toujours poussée à « m'aventurer » dans mes données et de m'avoir donné envie de me surpasser.

Merci à tous les professeurs qui ont accepté à pied levé de m'accompagner pour le dernier sprint. Merci à Jean Proulx et Elham Forouzan d'avoir pris le temps de lire et commenter mes deux premiers chapitres. Un merci tout spécial à Catherine Rossi pour avoir fait l'impossible pour m'aider, pour m'avoir écoutée et soutenue dans les moments critiques. Je te remercie également pour la confiance que tu m'accordes, c'est toujours un plaisir de travailler avec toi.

Sur le plan personnel, je tiens également à remercier mon amoureux qui non seulement a été compréhensif durant ces nombreux mois où j'étais peu disponible, mais qui a également fait de nombreux sacrifices pour me permettre de réaliser mon rêve. Merci à ma famille pour son support indéfectible, et ce, même lorsqu'ils ne comprennent pas mes motivations. Merci à ma sœur pour toute l'admiration qu'elle me porte sans que je sache pourquoi. Merci à mon frère d'être une source de distraction inépuisable. Maman, merci d'avoir cru en moi et pour tous tes petits mots dans les moments de découragements. Je remercie particulièrement Katie avec qui j'ai traversé cette aventure. Merci pour tous ces pots partagés à la Distillerie chaque fois que le besoin se faisait sentir, pour ta grande écoute et pour toutes ces heures de dur labeur passées ensemble à élaborer nos mémoires. Merci à ma belle-maman qui a généreusement donné de son temps tout au long de ma maîtrise, afin de corriger mes travaux et mon mémoire ainsi qu'à Karleen pour avoir jeté un œil à mon *abstract*.

Enfin, merci au Centre international de criminologie comparée (CICC) pour avoir cru en l'aboutissement de ce projet et pour son support financier qui m'a permis de me consacrer entièrement à ma rédaction.

INTRODUCTION

La violence des femmes a longtemps été ignorée par la recherche, mais connaît un regain d'intérêt dans les dernières années. Pourtant la violence des femmes mérite qu'on s'y intéresse, et ce pour de nombreuses raisons. Selon certains, ce phénomène est minime et la recherche devrait donc investir dans les « vrais problèmes ». En réponse à cet argument, nous soulignons qu'à une époque où la criminalité violente est en baisse constante (Brennan et Dauvergne, 2001), tant chez les adolescents que chez les adultes, la proportion de femmes ayant commis un délit violent augmente (Bottos, 2007; Cortoni, 2009; Kong et AuCoin, 2008). Même si cette augmentation est en partie liée à des changements dans le processus judiciaire (Blanchette et Brown, 2006), l'ampleur du chiffre noir de la criminalité violente des femmes demeure méconnue. Il semble légitime de se demander si cette augmentation apparente ne constitue pas que la partie visible de l'iceberg.

La criminalité et la violence ont longtemps été perçues comme étant les domaines exclusifs des hommes. Lorsqu'on les retrouvait chez une femme, on lui attribuait l'étiquette « *d'anormale* ». Encore aujourd'hui nous sommes réticents à parler de cette violence. L'image de la femme bienveillante et maternelle est ancrée dans l'esprit collectif et la violence des femmes est taboue. Les femmes violentes sont donc encore dans l'ombre. Comme exposées plus loin dans cette étude, les nombreuses divergences dans les théories et dans les recherches ne permettent pas de faire la lumière sur ce phénomène.

Tout comme les recherches sur la criminalité féminine, les explications théoriques avancées pour comprendre le comportement violent des femmes sont peu nombreuses et limitées. De plus, une partie d'entre elles ont été développées à partir de recherches auprès des hommes par la suite appliquées aux femmes sans vraiment tenir compte de la différence de genre. Les premières études s'étant intéressées à la violence des femmes se sont principalement centrées sur les femmes victimes de violence conjugale ayant tué leur conjoint et celles qui ont commis de la maltraitance envers les enfants. Il y a donc peu de connaissance sur la dynamique situationnelle des femmes impliquées dans d'autres comportements violents

(Sommer et Baskin, 1993). De plus, les études portant sur le contexte dans lequel les femmes ont commis un délit violent, autre qu'envers leurs conjoints ou ex-conjoints, sont limitées et souvent de nature ethnographique (Kruttschnitt, Gartner et Ferraro, 2002).

Également, les recherches ont longtemps excusé la violence des femmes. Les théories féministes, par exemple, décrivent la violence des femmes comme un moyen de défense ou de réaction à l'oppression ou encore une conséquence des séquences de leur victimisation (Belknap et Holsinge, 1998). Ces explications ne sont peut-être pas impertinentes en soi, mais il est essentiel de changer d'optique et d'envisager la violence des femmes sous un autre angle.

Le présent travail a pour objectif de comprendre la perception qu'ont les femmes du processus par lequel elles en arrivent à commettre un acte violent. Plus spécifiquement, il s'agissait de connaître le sens que les femmes donnent à leur violence, de quelle façon elles reconstruisent le processus qui les a menées à cet acte et de quelle façon elles intègrent cet acte dans le cours de leur vie, et ce, à partir d'entrevues semi-dirigées. Au moment où débutait cette étude, aucune ne s'était prêtée à l'exercice, bien qu'entre temps Murdoch, Vess et Ward (2010; 2011) et Chamber, Ward, Eleccleston et Brown (2010) se sont penchées sur la question. Cependant, leurs modèles ne prennent pas toujours en considération la spécificité du genre et le type de violence utilisé, soit expressif ou utilitaire. Le premier chapitre de ce mémoire présente les connaissances actuelles sur la délinquance violente des femmes. Le second chapitre expose la problématique. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude sera expliquée dans le troisième chapitre. Le chapitre suivant porte sur les résultats. Le modèle élaboré lors des analyses, ainsi que ces différentes parties, y sera exposé. Enfin, le dernier chapitre discute les résultats présentés précédemment et les avenues à explorer pour le futur. Ce chapitre est suivi d'une conclusion.

CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS

La recension des écrits permet de faire un constat : il existe peu d'explications concluantes sur le processus menant une femme à commettre un acte de violence. En effet, au moment d'amorcer cette étude, la revue de la littérature révélait certains problèmes. D'une part, certaines études ou théories existantes étaient contradictoires et d'autres ne tenaient tout simplement pas compte du genre. D'autre part, les rares études recensées sur la violence des femmes étaient principalement descriptives. Il y avait donc un manque à combler dans la compréhension du phénomène et du point de vue de l'acteur. Ce mémoire avait donc pour objectif d'établir le processus de passage à l'acte violent chez les femmes et plus spécifiquement de connaître le sens que les femmes donnent à leur violence, de quelle façon elles reconstruisent ce processus et comment elles intègrent cet acte dans le cours de leur vie.

Comme les recherches sur le sujet étaient peu nombreuses, tant les études quantitatives que qualitatives ont été prises en compte dans cette recension des écrits. Dans un premier temps, la définition de violence adoptée dans le cadre de cette étude sera précisée. Certaines précisions seront faites quant à l'ampleur du phénomène de la violence chez les femmes et les biais dans les premières interprétations de ce phénomène. Dans un deuxième temps, une présentation des différentes explications théoriques sera faite. Dans un troisième temps, un bilan de l'état des connaissances sur les délinquantes violentes sera présenté. Ce bilan comprend le portrait des délinquantes violentes, leur historique personnel et les circonstances entourant la commission de délits violents par des femmes. Et enfin, les dernières avancées sur le sujet seront exposées.

1.1 Définition de la violence interpersonnelle

Il est difficile de trouver une définition universelle de la violence. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans son rapport mondial sur la violence et la santé, la définissait comme suit :

« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du

pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations » (OMS, 2002, p.5).

L'OMS (2002) divise en deux catégories la violence interpersonnelle. La première concernait la violence familiale et celle envers un partenaire intime. Les formes de violence que l'on retrouve dans cette catégorie sont les mauvais traitements infligés aux enfants, aux personnes âgées et la violence envers un partenaire intime. Cette violence aurait plus souvent lieu à l'intérieur du foyer, mais pas de façon exclusive. La deuxième catégorie se nomme la violence communautaire. On entend par ce terme la violence qui se produit entre des personnes qui ne sont pas apparentées et qui peuvent être des inconnues l'un pour l'autre. Les formes de violence que l'on retrouve dans cette catégorie sont les viols et les agressions sexuelles où l'auteur est un inconnu, la violence en milieu institutionnel (ex. : écoles, travail, maisons de retraite), la violence des jeunes et les actes de violence commis au hasard. Une distinction est donc faite entre l'adoption de comportements violents sur le plan familial et l'adoption de comportements violents de façon plus générale. Les études ont montré que les femmes faisant un usage de violence générale se différencient de celles commettant de la violence dans la sphère privée (ex : Babcock et Siard, 2008; Ben-David, 1993). De son côté, la violence sexuelle est un phénomène particulier qui s'étudie le plus souvent en marge de la violence générale, prenons l'exemple des études portant sur la récurrence et le traitement (Olver, Wong, Nicholaichuk et Gordon, 2007) ou sur les cognitions (Gannon, 2009). Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes intéressés spécifiquement à la violence générale. La violence sexuelle, conjugale ou familiale qui apparaissent comme des phénomènes distincts ne sont donc pas considérés ici. Les formes de violence retenues comprenaient : les voies de faits simples, les voies de fait graves, les tentatives de meurtre et le meurtre.

1.2 Ampleur du phénomène : augmentation apparente de la violence chez les femmes

La criminalité des femmes reste faible comparée à celle des hommes et cette différence est encore plus marquante quand il s'agit de crimes violents (Blanchette et Brown, 2006; Schwartz et Steffensmeier, 2008). En effet, au Canada le ratio pour les auteurs de crimes violents est de 5 hommes pour 1 femme (Blanchette et Brown, 2006). Cependant, depuis les deux dernières décennies, le taux de délits violents commis par des femmes a augmenté plus rapidement que celui des hommes (Bottos, 2007; Cortoni, 2009; Kong et AuCoin, 2008). Au Canada, entre 1986 et 2005, le taux d'infractions graves avec violence chez les femmes est passé de 25 à 46 pour 100 000 habitants et le taux des femmes inculpées de voies de fait simple est passé de 44 à 93 pour 100 000 habitants (Kong et AuCoin, 2008). Pour certains, auteurs, cette augmentation ne serait pas réellement le résultat d'une hausse de la commission de délits violents par les femmes, mais plutôt le résultat de changement dans le processus judiciaire, par exemple une application plus stricte des lois auprès des femmes (Blanchette et Brown, 2006). Quoi qu'il en soit, cette hausse coïncide avec l'accroissement de l'intérêt porté à ce phénomène et le désir d'approfondir les connaissances sur le sujet (Steffensmeier, Schwartz, Zhong et Ackerman, 2005). Or, les premières explications présentent certaines limites.

1.3 Biais dans les premières études

Longtemps les chercheurs n'ont pas tenu compte de la différence de genre dans les études sur les comportements violents, alors qu'elle existe bel et bien (Cortoni, 2009). Les théories qui étaient élaborées étaient construites à partir des hommes et simplement appliquées aux femmes. Les recherches partaient du principe que le crime est neutre et donc, que les résultats étaient applicables autant aux hommes qu'aux femmes (Cortoni, 2009). Plus tard, le mouvement féministe a souligné ces lacunes dans les écrits et les recherches. Conséquemment, les études ont de plus en plus tenu compte de cet aspect et des différences entre les hommes et les femmes ont été établies quant aux explications théoriques de leur

délinquance (Bottos, 2007). Spécifiquement, les théories dites « neutres » (*gender neutral*) sont celles qui s'appliquent autant aux hommes qu'aux femmes, par exemple, la théorie de l'apprentissage sociale (Blanchette et Brown, 2006), tandis que celles dites « sexo-spécifique » (*gender specific*) marquent des différences entre les sexes, par exemple la théorie de la personnalité surcontrôlée (Schwartz et Steffensmeier, 2008). Concernant les délits avec violence, des différences en fonction du genre sont observées quant au contexte du déroulement du délit et aux facteurs motivationnels menant à sa commission (Blanchette, 2006). De plus, selon Schwartz et Steffensmeier (2008) les contextes et motifs étaient différents en fonction de la gravité du crime. En effet, ces auteurs soutiennent que comparativement aux hommes, les femmes ont plus souvent des motifs reliés aux relations interpersonnelles ou à l'autodéfense; ont un lien avec la victime; seraient dans le rôle de complice plus souvent; auraient besoin de plus de provocation pour commettre un meurtre; leurs délits seraient moins planifiés et elles agiraient moins souvent dans le cadre du crime organisé. Finalement, il est maintenant bien établi que les femmes sont également moins à risque de récidive que les hommes (Barker, 2009). En effet, une étude de Sécurité publique Canada a démontré que les hommes étaient deux fois plus à risque de récidiver, leur taux de récidive violente s'élevant à 33 % comparativement à 14 % chez les femmes (Bourgon et Bonta, 2004).

1.4 Explications théoriques de la violence des femmes

1.4.1 Les premières théories

On attribue souvent le titre de « père de la criminologie » à Cesare Lombroso qui fut l'un des premiers à utiliser des méthodes de recherche aspirant à une rigueur et dont l'ouvrage « *L'homme criminel* » a été réédité cinq fois en vingt ans (Bertrand, 2003). Cet ouvrage présente le concept de l'*atavisme* comme explication de la criminalité. Ce concept réfère à une tare biologique qui fait de ceux qui en sont dotés des êtres moins évolués et poussés vers le crime et la violence (Lombroso cité dans Ouimet, 2009). Pour eux, non seulement le criminel était différent du non-criminel, il naissait également criminel et le crime était

typiquement masculin. Désirant expliquer également la délinquance des femmes, Lombroso s'est associé à Guillermo Ferrero et en 1895 leur livre, *The Female Offender*, voyait le jour. Leur livre dépeignait le modèle de la « femme normale, de la prostituée ou de la femme criminelle ». Lombroso et Ferrero (1895) décrivent la femme comme étant différente de l'homme de par sa nature plus maternelle, sa fragilité sur le plan physique, son intelligence appauvrie et sa froideur sexuelle. Elle était donc peu encline à adopter des comportements délinquants ou violents et lorsque c'est le cas, ses comportements déviants seraient principalement reliés à la prostitution (Lombroso et Ferrero, 1895). En contraste, la femme criminelle, et violente, est décrite comme un « monstre » et est considérée comme doublement déviante. Tout d'abord, déviante en regard des normes associées à son genre et ensuite déviante dans sa criminalité puisque très peu de femmes commettaient des crimes violents. Évidemment, cet ouvrage a soulevé de nombreuses critiques, notamment son aspect misogyne, son manque de support empirique (DeKeseredy, 2009) et le recours au sensationnalisme dans la façon de traiter les crimes violents commis par des femmes (Chesney-Lind, 1999). Bertrand (2003) a rappelé le danger d'utiliser ce type d'explication de nos jours et souligne que Lombroso lui-même, vers la fin de sa vie, a rejeté une partie de son hypothèse sur le criminel né. Bien que longuement critiquées, ces théories ont tout de même permis d'amener le développement des recherches empiriques ayant pour objectif de déterminer les causes de la délinquance (Ouimet, 2009).

1.4.2. Les théories neutres

Tel que mentionné plus tôt, les théories neutres expliquent autant la délinquance des hommes que celle des femmes. Parmi ces théories, nous retrouvons la théorie de l'apprentissage sociale, la théorie de l'association différentielle, la théorie de la tension, la théorie du choix rationnel, la théorie du faible contrôle personnel, la théorie développementale et la théorie psychologique de l'évolution.

Théorie de l'apprentissage sociale

Selon la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1978), les comportements sont appris par observation et imitation. D'après cet auteur, c'est en observant ses pairs que l'enfant va apprendre de nouveaux comportements. Par la suite, en constatant si le comportement a une conséquence positive ou négative, il décidera d'imiter ou non ce modèle de comportement et le reproduire dans d'autres situations similaires. Dans ses recherches, Bandura (1978) s'était particulièrement intéressé à l'agression et a démontré que les comportements agressifs étaient appris par imitation de modèles tels les parents et les pairs. Par conséquent, le crime serait donc un comportement appris au contact de modèles délinquants. Pour expliquer la différence entre les femmes et les hommes, Bandura (1978) a avancé que lors de la socialisation, les filles seraient éduquées de façon à éviter de commettre des actes de violence et ne sont pas exposées à des modèles violents, contrairement aux garçons. Par contre, considérant que les filles victimisées lors de leur enfance n'ont pas eu une socialisation « normale », mais un modèle violent, il est possible, selon ce modèle théorique, de s'attendre à ce qu'elles reproduisent un comportement violent. En fait il est maintenant établi que pour les femmes la victimisation dans l'enfance serait un puissant prédicteur de comportements violents à l'âge adulte (Pollock, Mulling et Crouch, 2006). Cette théorie peut donc aider à comprendre pourquoi certaines femmes commettraient des actes de violence.

L'association différentielle

Dans le même courant que la théorie de l'apprentissage social, Sutherland (1947) a évoqué l'idée que la délinquance peut être apprise au contact des pairs. Selon sa théorie, l'association différentielle, cet apprentissage se ferait en deux temps. Premièrement, au contact des autres, un individu apprendrait des nouvelles interprétations de son monde. Par exemple, au contact de pairs violents, l'individu allait apprendre à voir la violence sous un certain angle et développer des rationalisations ou schémas cognitifs qui soutiennent les comportements violents. Deuxièmement, au contact de ses pairs délinquants, un individu

ferait également l'apprentissage de techniques pour commettre des délits. De plus, le fait d'être fréquemment exposé à un modèle délinquant sur une plus longue durée, le fait d'y être exposé tôt dans son développement et d'admirer ce modèle augmente les probabilités de devenir délinquant. Ainsi, lorsque les idées et valeurs que l'individu intègre sont favorables au rejet et à la violation des lois, alors il adoptait une identité délinquante et la probabilité qu'il s'engage dans des comportements délinquants devient élevée. L'association différentielle s'applique également aux comportements violents. Ainsi, fréquenter des pairs violents favoriserait l'apprentissage de schémas cognitif propice à la violence et l'adoption de comportements violents et ce, peu importe le sexe de la personne.

L'association à des pairs délinquants prédirait donc autant l'implication des hommes que des femmes dans la délinquance en générale et dans des délits violents (Alarid, Burton et Cullen, 2000). En fait, Sommers et Baskin (1993) ont démontré que les femmes qui fréquentaient des pairs délinquants et habitaient dans un milieu hautement criminalisé étaient effectivement plus à risque de commettre des actes de violence. Par contre, Heimer et De Coster (1999) ont suggéré que cet apprentissage se faisait d'une manière différente selon le genre. Les filles, qui avaient appris de façon plus subtile et indirecte, étaient plus souvent témoins qu'impliquées dans des interactions violentes avec les pairs.

Théorie du contrôle social

D'après la théorie du contrôle social de Hirschi (1969), la délinquance ou déviance serait le résultat d'une précarité ou d'une rupture des liens sociaux. Ces liens agiraient comme des freins empêchant un désir déviant de se transformer en agir, d'où la notion de contrôle. Ces liens se composaient de quatre éléments : d'abord, l'attachement aux autres et donc la peur de les décevoir et de nuire à la relation en commettant des actes non conformistes; puis, l'engagement dans la conformité ou des activités conventionnelles; troisièmement, l'implication dans ces activités qui laissait peu de temps pour commettre des activités déviantes ou simplement y penser. Le dernier élément est la croyance relative aux valeurs

et aux normes communes. Plus cette croyance est forte, moins l'individu risquerait d'aller à l'encontre de ses convictions.

Peu d'études ont testé l'application de cette théorie aux femmes et celles qui l'avaient fait ont rapporté des résultats mitigés (Blanchette et Brown, 2006). Parmi celles-ci, on retrouve l'étude de Alarid et coll. (2000) qui ont examiné si la théorie du contrôle social et la théorie de l'association différentielle permettaient d'expliquer la délinquance générale des hommes et des femmes et, de façon plus spécifique, les délits relatifs à la drogue, aux vols et à la violence. Les résultats de cette étude ont montré qu'un faible attachement aux parents était un puissant prédicteur du passage à l'acte violent chez les femmes. Un manque d'implication dans des activités conventionnelles était aussi significatif pour prédire la violence des femmes. Les auteurs ont conclu que les variables du contrôle social et de l'association différentielle permettaient de prédire les délits relatifs aux drogues et aux vols, mais que les variables du contrôle social étaient les plus fortes pour prédire l'implication des femmes dans des délits violents.

La théorie de la tension

La théorie de la tension de Merton (1938) interprète la délinquance comme un produit social, c'est-à-dire que chaque société a ses normes culturelles sur les buts à atteindre (par exemple, la réussite économique) et les moyens mis en place par les institutions pour les atteindre. Un individu qui n'arriverait pas à atteindre le but valorisé avec les moyens légitimes à sa portée vivrait de la frustration et du stress, d'autant plus si dans son milieu l'écart entre les riches et les pauvres était important. Selon Merton, il existe cinq différentes stratégies pour s'adapter à cette tension : persévérer; renoncer à son but; se marginaliser; trouver de nouveaux moyens (légaux ou illégaux); et se révolter en rejetant le système et les lois.

Agnew et Broidy (1997) se sont basés sur cette théorie pour expliquer pourquoi les hommes étaient plus délinquants que les femmes. Ces auteurs ont avancé que, premièrement, les hommes et les femmes vivant des formes de tension différentes, les tensions vécues par les hommes seraient plus susceptibles de les conduire à commettre des crimes contre la propriété et des crimes violents, alors que les tensions vécues par les femmes les conduiraient à la fuite, aux comportements autodestructeurs ou à la violence familiale. Deuxièmement, la réponse émotionnelle à la tension serait différente pour les femmes et pour les hommes. Contrairement aux hommes, la colère des femmes s'accompagnerait d'autres émotions comme la dépression, l'anxiété et la culpabilité, contribuant à réduire ses probabilités de recourir à la violence. Troisièmement, les stratégies d'adaptation utilisées, les opportunités offertes, le degré de support social et le niveau de contrôle social seraient différents pour les hommes et augmenteraient les probabilités qu'ils réagissent à la colère par des crimes violents.

La théorie de la tension pourrait en partie expliquer la violence des femmes. En effet, Piquero et Sealock (2004) ont trouvé que les hommes et les femmes qui rapportaient un taux de tension élevé rapportaient également un taux de délinquance plus élevé, les délits violents inclusivement, ainsi qu'un niveau de colère plus élevé. De plus, l'effet de la tension sur l'agression était différent selon le genre, contrairement aux hommes, la colère des femmes était positivement reliée à la réalisation d'agression interpersonnelle, mais la tension seule ne suffisait pas à prédire la violence. Finalement, un effet cumulatif de la colère a été observé chez les filles, pour qui la colère était maintenue sur une période beaucoup plus longue que les garçons (Lagerspetz, Bjorkquist et Peltonene, 1988).

La théorie du choix rationnel

La théorie du choix rationnel est basée sur le postulat que le crime résulte d'un calcul des coûts et bénéfices. Beccaria et Bentham, au courant du 18^e siècle, ont jeté les bases de cette théorie, en avançant l'idée que l'individu était centré sur ses propres intérêts et allait opter

pour l'issue qui maximise ses bénéfices pour un minimum de coûts (Poupart, 2002). Plus tard, Cornish et Clarke (1986) ont tenté de remettre à l'avant cette théorie contestée. Ils ajoutèrent que les bénéfices ne sont pas seulement d'ordre financier, mais comprennent également l'acquisition d'un statut ou l'obtention de plaisir. Ces auteurs se sont basés sur cette théorie pour expliquer différentes formes de crimes, dont les crimes violents. Ils préconisaient que ceux-ci pussent être le résultat d'une rationalisation stratégique. En effet, tout au long de son processus décisionnel, l'individu évaluerait ses opportunités en fonction de l'information dont il dispose et de sa lecture des événements. Il évaluerait également les différentes alternatives possibles, déterminerait la façon de surmonter les obstacles et s'adapterait à l'évolution de la situation.

Malgré les tentatives pour améliorer cette théorie et la rendre applicable à toutes les formes de délinquance, cette approche reste réductrice et ne tient pas compte des réalités sociales par exemple les rapports sociaux ou le contexte historique et culturel (Poupart, 2002). Miller (2002) rapporte que les féministes ont également critiqué l'application de cette théorie aux femmes puisqu'en se centrant sur la liberté de choix individuel, elle ne tient pas compte de la réalité des femmes dont les choix sont limités en fonction du contexte d'inégalité sociale et des moindres opportunités qui leur sont offertes. En contraste, Miller (2002) a démontré que la théorie du choix rationnel permettait de comprendre comment les femmes s'adaptaient dans un monde criminel dominé par les hommes en utilisant des stratégies adaptées selon le genre afin de commettre leur crime. Par exemple, Miller (2002) a rapporté que les jeunes filles impliquées dans les gangs allaient, selon les circonstances, s'engager dans des comportements violents ou chercher à les éviter. Ces filles étaient plus tolérantes que les membres masculins dans certaines situations et laissaient souvent aux hommes le soin d'agir avec violence. De plus, elles avaient moins recours à l'utilisation d'armes à feu, préférant lorsqu'elles devaient être violentes, avoir plutôt recours à leurs poings ou aux armes blanches. Dans ce contexte, le recours à la violence permettait à ces jeunes filles d'acquérir un statut et de la reconnaissance dans le gang.

Miller (2002) s'intéressa aussi à la violence utilisée par les femmes commettant des vols. L'auteure soutenait que les femmes choisissent le plus souvent une cible féminine qui résisterait moins et qu'elles utilisent un minimum de violence pour obtenir leur butin. Dans ce cas, elles choisissaient la force physique. Par contre, lorsqu'elles visaient une victime masculine, elles choisissaient de s'associer avec un complice masculin et/ou recourraient à l'utilisation d'une arme à feu plutôt que leurs poings. Pour Miller (2002), ces femmes choisissaient donc d'utiliser la violence de façon rationnelle afin de s'adapter à un environnement dominé par les hommes et de maximiser leur sécurité.

La théorie du faible contrôle personnel

La théorie du faible contrôle personnel est abordée pour la première fois par Gottfredson et Hirshi dans leur ouvrage *A General Theory of Crime* (1990). Selon les auteurs, cette théorie permettrait de comprendre une multitude de comportements criminels, dont la violence, et pourrait s'appliquer autant aux hommes qu'aux femmes. Cette théorie avance qu'avoir un faible contrôle personnel augmente les probabilités d'adopter des comportements déviants, dont la délinquance. Spécifiquement, les gens qui ont un faible contrôle personnel recherchent la gratification immédiate de leurs désirs, et ce, pour un moindre effort. Ils seraient également plus aventuriers, recherchant l'excitation et le risque. Centrés sur eux-mêmes, ils seraient peu intéressés par ce qui implique un délai à long terme et auraient peu d'habiletés cognitives telle la capacité de résolution de problème. Pour Gottfredson et Hirshi (1990), un faible contrôle personnel serait dû à des lacunes dans la socialisation et l'éducation de l'individu.

Cette théorie a été principalement utilisée pour expliquer pourquoi les femmes étaient moins délinquantes que les hommes. Il est proposé que la socialisation des femmes favorise le développement d'un meilleur contrôle personnel (Burton, Cullen, Evan, Alarid et Dunaway, 1998; LaGrange et Silverman, 1999), sauf si elles n'avaient pas grandi dans une

famille de type patriarcale, avec deux parents, dont une mère au foyer. Dans ce cas, elles auraient été moins exposées à la supervision parentale et auraient donc plus d'opportunités de prendre des risques (LaGrange et Silverman, 1999). De plus, il est proposé que les femmes qui adoptent des comportements criminels auraient un faible contrôle personnel, mais agiraient de façon différente que les hommes. À cet effet, l'étude de Burton et coll. (1998) révélait que le faible contrôle personnel était significatif pour les femmes seulement lorsqu'il était jumelé avec des opportunités criminelles, contrairement aux hommes où il était significatif seul.

Théorie développementale (life-course theory)

Selon les théories développementales, il y aurait des facteurs de risque tout au long du développement d'un individu qui permettrait d'expliquer la conduite délinquante (Moffitt, 1993). Ces facteurs de risque changeraient au fil de la vie pouvant ainsi être différents pour l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte. Parmi les théoriciens de cette approche, une seule s'en sert pour expliquer le comportement violent des femmes délinquantes. Moffitt (1993) a établi deux trajectoires délinquantes différentes quant à leur début, leur sévérité et le désistement. Dans la première trajectoire, appelée *adolescent limited*, la délinquance se limite à l'adolescence. Elle est reliée aux comportements associés à cette période développementale (ex. : tester les limites, expérimenter) et apparaît avec la puberté pour se terminer à la fin de l'adolescence. Dans la seconde trajectoire, appelé *life-course persistent*, la délinquance commence dans l'enfance et persiste à l'âge adulte et est le résultat de nombreux facteurs de risque internes et externes. Lors de l'enfance, une série d'interactions négatives et bidirectionnelles entre les facteurs individuels (ex. : le tempérament) et ceux liés à l'environnement social (ex. : les pairs délinquants) facilite le développement d'une « personnalité désordonnée ». Cette personnalité est caractérisée par des comportements d'agressions physiques et antisociaux persistants. Les recherches de Moffitt (1993) révèlent que peu d'individus suivent cette trajectoire, commettaient plus de crimes, et plus particulièrement des crimes sérieux, à l'âge adulte. Moffitt (2001) a examiné les différences

quant aux facteurs de risque reliés à l'adoption de l'une ou l'autre des trajectoires. Il est ressorti de cette étude que les adolescentes se retrouvaient principalement dans la trajectoire *adolescent-limited* (n=78) et très rarement dans la trajectoire *life-course persistent* (n=6). Lorsqu'on comparait les trajectoires et le genre, on retrouvait 10 garçons pour 1 fille dans la trajectoire *adolescent-limited*, alors que l'écart pour la trajectoire *adolescent-limited* était beaucoup moins grand soit 1,5 garçon pour 1 fille. De plus, les facteurs de risque des garçons et des filles de la trajectoire *adolescent-limited* étaient similaires, alors que ceux de la trajectoire *life-course persistent* étaient différents. Les jeunes filles de ce groupe avaient été impliquées dans plus de bagarres que les garçons entre 5-11 ans. Elles avaient également plus fréquemment des mères qui adoptaient des pratiques parentales inadéquates, qui avaient des problèmes de santé mentale et qui étaient mères célibataires.

Théorie psychologique de l'évolution (evolutionary psychology)

Les théories psychologiques de l'évolution se sont basées sur la théorie de la sélection naturelle de Darwin, paru en 1959, afin d'expliquer les façons de penser et les comportements humains (Blanchette et Brown, 2006). Ces façons de penser et d'agir étaient vues comme un mode d'adaptation à l'environnement afin d'assurer la survie et la reproduction. Lorsque les auteurs avaient recours à cette théorie pour expliquer les comportements violents des femmes, ils faisaient généralement référence à des femmes vivant dans un environnement où il y avait une pénurie de ressources comme la nourriture, l'argent, des logements et des hommes qui sont autonomes financièrement (Campbell et al, 2001). La pauvreté s'avérerait alors un important facteur, bien qu'insuffisant, pour expliquer la violence des femmes (Campbell, 2002). Suivant cette théorie, les comportements violents seraient utilisés dans le cadre d'une compétition entre les femmes pour avoir accès à un homme pourvoyeur, car cette ressource indirecte leur permettrait d'améliorer leur condition de vie et d'assurer leur survie ainsi que celle de leurs enfants (Campbell, 2002; Campbell et coll., 2001). Blanchette et Brown (2006) soulignent que cette théorie a grandement été critiquée. Notamment elle était jugée insultante pour les femmes

les réduisant à des êtres pathétiques luttant pour l'attention des hommes : Chesney-Lind (2001) soutient que la théorie nécessiterait d'être validée empiriquement par un plus grand nombre d'études qui exploreraient ses différents éléments.

1.4.3. Les théories sexo-spécifiques

Contrairement aux théories neutres, les théories sexo-spécifiques présentent des explications différentes en fonction du genre. Les théories sexo-spécifiques retenues pour comprendre le comportement violent des femmes sont la théorie de la personnalité surcontrôlée et les différentes théories féministes.

Théorie de la personnalité surcontrôlée

Megargee (1966) a identifié, à partir d'un échantillon de 76 adolescents délinquants répartis en quatre groupes selon la gravité de leur délit, deux types de personnalité pouvant conduire à la commission de comportements violents. Le premier type, la personnalité sous-contrôlée, est caractérisé par une faible inhibition des comportements agressifs. Donc, les individus rattachés à ce type avaient plus facilement tendance à réagir avec violence dans les situations où ils se sentaient provoqués ou lorsqu'ils vivaient de la frustration. Ce type de personnalité était le plus fréquent dans l'échantillon de Megargee (1966). Le deuxième type était la personnalité surcontrôlée. Contrairement au premier type, il était caractérisé par un comportement plus soumis et de fortes inhibitions vis-à-vis de l'adoption de comportements violents, et ce, même s'ils étaient provoqués. Les individus ayant ce type de personnalité ne commettaient donc pas régulièrement des actes de violence, mais accumulaient de la colère jusqu'au moment où celle-ci explose en un acte de violence plus grave.

Cette théorie a été reprise par d'autres auteurs pour tenter d'expliquer la violence commise par les femmes (Olge, Maier-Katin et Bernard, 1995; Verona et Carbonel, 2000). Olge et coll. (1995) notamment avaient utilisé cette théorie pour expliquer l'homicide perpétré par

les femmes. Ils avançaient qu'à travers le processus de socialisation des jeunes filles, il n'y avait pas de place pour l'expression de la colère et, qu'en tant que femme, elles allaient rencontrer de nombreux facteurs de stress auxquels elles auraient de la difficulté à réagir de façon adéquate. Les femmes donc accumulaient des affects négatifs, dont la colère, jusqu'au moment où elles perdaient leurs inhibitions et commettaient un acte de violence. Toujours selon ces auteurs, les femmes auraient plus tendance à internaliser les affects négatifs et leur niveau de stress serait plus élevé que celui des hommes les rendant plus à risque lorsqu'elles font face à un stress élevé de perdre le contrôle et d'exploser en commettant un geste de violence extrême. Pourtant, plus récemment, Chamber et coll. (2010) ont rapporté que parmi leurs participantes il y avait plus de femmes figurant dans les trajectoires de type sous-contrôlé que dans celles de type surcontrôlé au sein de leur modèle, le *Pathways model of assault* (PMA).

L'étude de Verona et Carbonel (2000) peut être utile pour mieux comprendre ces disparités. Les participantes de leur étude étaient réparties selon le nombre de crimes violents commis. Les femmes qui avaient commis un seul crime violent correspondaient au type surcontrôlé alors que les femmes qui avaient commis plusieurs actes de violence correspondaient plutôt au type sous-contrôlé. Le fait que les femmes dans l'étude de Olge et coll. (1995) étaient accusées d'homicide alors que celles de l'étude de Chamber et coll. (2010) étaient accusées de voie de fait pourrait également contribuer à expliquer ces différences. En somme, cette théorie amenait des pistes intéressantes pour comprendre le passage à l'acte violent des femmes, mais d'autres études sont nécessaires afin de mieux comprendre dans quelles circonstances elle est applicable.

Théories féministes

Parmi les théories féministes, on retrouve les théories de la **libération et de l'émancipation** de la femme. Ces théories ont pris racine dans les travaux de Adler et Simon qui, en 1975, ont avancé l'hypothèse selon laquelle le mouvement de libération de la

femme dans les années 1960-1970 était responsable de l'augmentation des crimes commis par des femmes durant la même période. Cette théorie propose donc que le mouvement de libération des femmes ait apporté des ouvertures aux femmes leur permettant de jouer de nouveaux rôles sur différents plans : social, politique, économique et donc, aussi dans le crime, alors qu'autrefois ces rôles étaient dominés par les hommes. Adler avançait que la cause de l'augmentation des crimes en général et des crimes violents commis par des femmes était due à l'accroissement des opportunités économiques pour les femmes jumelées à leur tendance à adopter des traits masculins comme être agressif et compétitif. Ces théories ont été largement critiquées par la suite, tant au plan conceptuel qu'au plan empirique (Daly et Chesney-Lind, 1988). En 1993, Baskin, Sommer et Fagan ont néanmoins réutilisé ces théories. Pour eux, l'expansion du marché de la drogue et la disparition marquée des hommes dans les quartiers défavorisés créaient des opportunités sociales et économiques pour les femmes. Ces opportunités à participer au trafic de drogue augmentaient la participation des femmes aux crimes violents.

La *Power-Control Theory* (Hagan, Gillis et Simpson, 1990) tentait d'expliquer l'augmentation de la délinquance des femmes et le fait qu'elles étaient moins présentes que les hommes sur la scène criminelle par l'augmentation du nombre de familles égalitaires suite à l'entrée des femmes sur le marché du travail. Cette théorie se tournait vers la famille et le processus de socialisation pour expliquer cette augmentation. En effet, dans les familles de type patriarcales, les jeunes filles étaient soumises à une surveillance parentale accrue et leurs comportements étaient donc soumis à plus de contrôle (Hagan et coll., 1990). Cette supervision amenait les jeunes filles à prendre moins de risque que les garçons et réduisait les opportunités de s'engager dans la délinquance. À l'inverse, les jeunes filles qui provenaient de famille égalitaire (où les deux parents travaillent) étaient soumises à moins de supervision et de contrôle. Elles étaient également moins exposées à un modèle « féminin ». Elles avaient donc plus d'opportunités pour s'engager dans des comportements délinquants ou violents et pouvaient développer un goût du risque tout comme les garçons.

Cette théorie a reçu un accueil mitigé, car elle allait à l'encontre du courant féministe et était peu validée par la recherche ou soutenue sur le plan empirique (Blanchette et Brown, 2006).

Une des explications avancées par les théories féministes pour comprendre la délinquance violente des femmes se référait à la **victimisation** (Blanchette et Brown, 2006). Cette explication avançait que la victimisation dans l'enfance allait pousser les jeunes filles à fuguer et/ou consommer des drogues afin de gérer la situation. Cette stratégie d'adaptation allait amener les jeunes filles à vendre de la drogue, se prostituer et voler pour survivre dans la rue (Chesney-Lind, 1998). Dans ces contextes, il était fréquent de devoir recourir à la violence. De plus, suite à ces événements les victimes pouvaient vivre de la détresse émotionnelle, une faible estime de soi, une haine de soi, de l'anxiété, une dépression et des comportements agressifs et impulsifs. Ces séquelles sur les plans psychologique et comportemental pouvaient conduire au crime et à la violence, car elles nuisaient au développement de l'empathie et de l'habileté à prendre soin de soi et des autres soutenait Zaplin (1998). Cette explication tenait également compte de la victimisation vécue par les femmes à l'âge adulte. Par exemple, les femmes victimes de violence conjugale pouvaient être amenées à commettre des actes de violence pour se défendre des mauvais traitements qu'elles subissaient. Elles pouvaient également être forcées par leur conjoint violent à commettre des crimes comme la vente de drogue, la prostitution et le vol (Belknap et Holsinge, 1998).

Les théories féministes se sont principalement centrées sur l'environnement social comme explication au comportement violent des femmes et se sont peu intéressées aux facteurs individuels. Un modèle a été proposé qui, lui, tient compte en partie des facteurs individuels; il s'agit du **modèle écologique féministe**. Ce modèle voulait également mettre l'accent sur l'importance du contexte dans la commission d'actes de violence par les femmes (Buttos, 2008). Ce modèle se décomposait en quatre systèmes qui interagissaient

les uns avec les autres et influençaient le développement de l'individu (Ballou, Matsumoto et Wargner, 2002). Le premier niveau était l'individu lui-même, ses pensées, son tempérament, son identité, sa socialisation et ses interactions. Le second niveau était le microsystème, c'est-à-dire les interactions et les influences dans son environnement immédiat par exemple son milieu familial, son milieu de travail ou son groupe de pairs. Le troisième niveau était l'exosystème qui faisait référence aux institutions et à la communauté qui, par leurs structures et leurs décisions, avaient un impact sur l'individu. Enfin, le macrosystème qui lui contenait ce qui avait trait à la société dans laquelle évoluait l'individu, sa culture, sa classe sociale, son ethnicité, sa vision du monde, le contenu des médias et son exposition à la violence. L'exposition à de la violence dans un ou plusieurs systèmes favorisait l'adoption de comportements violents (Jonson-Reids, 1998).

1.5 Portrait des délinquantes violentes

Comme mentionnées précédemment, plusieurs études sur les délinquantes violentes étaient de nature descriptive et portaient sur les caractéristiques de ces femmes, ce qui a permis de dresser un portrait de ces délinquantes. Ces études ont exploré, entre autres, les conditions sociodémographiques, la santé mentale, les antécédents familiaux et les antécédents et d'autres auteurs ont élaboré des typologies.

1.5.1 Données sociodémographiques

Quelques études américaines rapportaient qu'il y avait plus de femmes d'origine afro-américaine parmi les femmes auteures de délits violents (Pollock et Davis 2005). Sommers et Baskin (1993) suggéraient comme explication que l'on retrouvait plus de femmes afro-américaines dans des quartiers défavorisés où le niveau socio-économique était plus faible et où l'on retrouvait généralement un taux plus élevé de violence. En contrepartie, d'autres études, réalisées en dehors des États-Unis n'ont pas fait de distinction ethnique (Blanchette, 1997; Pollock et Davis, 2005). On rapportait, par ailleurs, que les femmes qui avaient commis un délit violent étaient plus souvent de jeunes femmes (Comack et Brickey, 2007;

Pollock et Davis 2005), l'âge moyen de ces femmes était plus fréquemment la jeune trentaine ou moins (Blanchette, 1997; Campbell et al, 1998; Pollock et coll., 2006; Warren et coll., 2002). Plusieurs études ont fait part que ces femmes étaient plus souvent sans emploi, peu scolarisées et avaient au moins un enfant (Comack et Brickey, 2007; Harrati, Vavassori et Villerbu, 2007; Pollock et al., 2006; Weizmann-Henelius, Putkonen, Naukkarinen et Eronen, 2009; Weizmann-Henelius, Viemerö et Eronen, 2004) et leurs enfants étaient plus souvent pris en charge par l'État (Weizmann-Henelius et coll., 2009). L'abandon scolaire était également plus élevé chez cette les délinquantes violentes et s'effectuait tôt dans le cheminement académique (Sommer et Baskin, 1993).

1.5.2 Santé mentale des délinquantes violentes

Une prévalence élevée de problèmes de santé mentale a été observée chez les délinquantes violentes ainsi que chez les délinquantes en général (Chesney-Lind et Pasko, 2004; Rossegger et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll. 2003). Les études démontrent que cette prévalence était également plus élevée chez ces femmes, comparativement à la population féminine en général (Weizmann-Henelius et coll. 2004) et à la population masculine incarcérée pour des crimes violents (Silver, Felson et Vaneseltine, 2008).

L'inverse est aussi vrai, c'est-à-dire qu'une plus grande proportion de détenus, femmes et hommes ayant des problèmes de santé mentale commettent des délits violents comparativement aux détenus ne souffrant pas de problème de santé mentale (Silver et coll., 2008). Les délinquantes souffrant d'un problème de santé mentale seraient également plus susceptibles de commettre un délit violent comparativement à d'autres types de délits comme le vol ou les délits relatifs aux drogues (Silver et coll., 2008). De plus, les problèmes de santé mentale, la fugue et l'appartenance à un gang étaient des prédicteurs de comportements violents chez les filles, que ces comportements violents furent chroniques ou non (Johansson et Kempf-Leonard, 2009). Les problèmes de santé mentale joueraient donc un rôle déterminant dans le comportement violent des femmes (Silver et coll., 2008).

Dans leur étude Silver et coll. (2008) avaient comme objectif d'isoler l'effet des problèmes de santé mentale sur le comportement criminel. Pour ce faire, ils ont utilisé les données du *Survey of Inmates in State and Federal Correctional Facilities* provenant de 315 établissements carcéraux et de 17 248 répondants, hommes et femmes. Les informations qui étaient contenues dans le sondage couvraient les données démographiques, le type de délit, les caractéristiques de la victime, les antécédents criminels, les problèmes de santé mentale, la consommation de drogues et d'alcool et l'historique de victimisation. Ces auteurs ont établi que les problèmes de santé mentale étaient plus souvent associés à la commission de peu ou d'un seul crime violent grave, plutôt qu'à la commission de plusieurs crimes violents de moindre gravité, mais seulement lorsque les problèmes de santé mentale étaient mineurs.

La santé mentale jouerait donc un rôle dans le passage à l'acte de certaines délinquantes violentes. Les différents problèmes de santé mentale associés à la violence des femmes comprenaient les troubles de personnalité, la psychopathie, la dépression et les tentatives de suicide, l'état de stress post-traumatique et les problèmes de toxicomanie.

Trouble de personnalité

Les troubles de personnalités chez les délinquantes violentes ont été signalés par plusieurs études (Hicks, Vaidyanathan et Patrick 2010; Logan et Blackburn, 2009; Loper, Mahmauodzadegon et Warren, 2008; Rossengger et coll., 2009; Warren et Brunette, 2012; Warren, Loper et Komarovskaya, 2009; Warren et coll., 2002; Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2004; Weizmann-Henelius et coll., 2003). Ils étaient plus présents chez les délinquantes violentes comparativement à la population féminine en général et aux délinquantes en général (Weizmann-Henelius et coll., 2004). Cette différence était plus accentuée chez les délinquantes qui avaient commis plusieurs délits violents (Weizmann-Henelius et coll., 2004). Les troubles de personnalité rapportée étaient plus

particulièrement ceux de groupe B (Warren et coll., 2002; Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2004; Weizmann-Henelius et coll., 2003). Les femmes qui avaient agressé une connaissance ou un étranger dans l'étude Weizmann-Henelius et coll. (2003) avaient presque toutes un trouble de la personnalité, les plus fréquents appartenant au groupe B soit le trouble de personnalité antisociale et le trouble de personnalité borderline. Ces deux troubles de personnalité seraient les plus fréquents chez les femmes violentes peu importe la gravité du délit (Logan et Blackburn, 2009). Une autre étude rapportait qu'on retrouvait quatre fois plus de troubles de personnalité borderline chez les femmes qui avaient commis un délit violent majeur que celle qui avaient commis un délit mineur ou que celle qui avait commis un seul délit violent (Logan et Balckburn, 2009).

Bien que les troubles de personnalité étaient très présents dans ces études, ils ne pouvaient à eux seuls expliquer la violence des femmes. Par exemple, les femmes ayant un trouble de personnalité antisociale étaient plus agressives physiquement (Warren et Brunette, 2012) par contre, les délits violents commis par les femmes n'étaient pas le résultat de leur trouble de personnalité antisociale, mais bien d'une situation de conflit (Rossengger et coll., 2009).

Psychopathie

De nombreux débats ont cours lorsqu'est abordée la question de la psychopathie chez les femmes. En effet, les outils d'évaluation utilisés pour mesurer la psychopathie chez les femmes sont ceux développés pour les hommes et ne tiennent pas compte du genre (Forouzan et Cooke; 2005; Monhonval, Linkowski et Leistedt, 2011; Wynn, Hoiseth et Perterson; 2012). Certaines études ont avancé qu'il existait peu de différence entre les genres (Monhonval et coll., 2011; Warren et coll., 2003) et d'autres que ces différences existaient bel et bien et que l'on devait en tenir compte (Forouzan et Cooke; 2005; Hicks et coll., 2010; Wynn, Hoiseth et Perterson; 2012). Selon Forouzan et Cooke (2005), ces différences étaient notamment présentes sur les plans du comportement, des

caractéristiques interpersonnelles, des mécanismes psychiques et des normes sociales qui étaient différentes selon le genre et donc, que les manifestations de psychopathie s'exprimaient différemment en fonction du genre.

Quoi qu'il en soit, plusieurs femmes qui avaient commis un délit violent présentaient des symptômes de psychopathie (Warren et coll., 2005). Hicks et coll. (2010) ont voulu vérifier si les deux types de psychopathie, *primary* et *secondary*, identifiés chez les hommes se retrouvaient également chez la population féminine. Leurs résultats permettaient effectivement de répartir leurs participantes selon ces deux types et la répartition était semblable à celle observée chez les hommes. Le type *primary*, où se trouvaient 31 femmes de leur échantillon, et le type *secondary*, où se trouvaient 39 femmes de leur échantillon, ont été comparés à un groupe contrôle de 70 délinquantes qui n'étaient pas psychopathes. Il ressortit de leur étude que les deux groupes avec psychopathie avaient commis plus de délits que le groupe contrôle, mais que le groupe du type *primary* avait commis plus de délits non violents que celui de type *secondary* et du groupe contrôle. Le groupe de type *secondary* se distinguait des deux autres groupes par rapport à une présence plus élevée d'accusation pour de la violence institutionnelle, de bagarre dans l'enfance, avaient été plus souvent victime d'agressions sexuelles dans l'enfance et présentait plus de symptômes de stress post-traumatique et de problème de dépendance aux drogues et à l'alcool. On retrouvait un plus grand nombre de femmes qui avaient fait une tentative de suicide dans le groupe de type *secondary* que dans celui de type *primary*. Le groupe *secondary* se distinguait également du groupe contrôle quant à un plus grand nombre d'accusations pour des crimes violents, de bagarre dans à l'âge adulte, d'auteurs de violence conjugale et d'antécédent de traitement psychologique.

Quoi qu'il en soit, bien que ces études amènent des résultats intéressants, des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de mieux comprendre d'une part la psychopathie au féminin et d'autre part sa contribution aux comportements violents des femmes.

Dépression et tentative de suicide

Les études abordant la délinquance violente des femmes et les problèmes de santé mentale font part de la détresse de ces femmes et soulignent la présence de symptômes de dépression et de tentatives de suicide. Dans l'étude de Weizmann-Henelius et coll. (2003) ont trouvé qu'une grande proportion des femmes qui avait agressé une victime inconnue avait déjà fait une tentative de suicide. Des antécédents relatifs à des tentatives de suicide figuraient également régulièrement dans les études de Batchelor (2005); Blanchette (1997), Harrati et coll. (2007) et Weizmann-Henelius et coll. (2004). Chez les femmes, la dépression et les idées suicidaires seraient de forts prédicteurs de comportements violents (Graves, 2007). Par contre, Harrati et coll. (2007) mentionnent l'importance d'être prudent avec ces données puisque les échantillons étaient souvent des femmes incarcérées et que le contexte d'enfermement favorisait l'apparition de symptômes paranoïaques, d'un état dépressif ou l'aggravation de cet état s'il était présent avant l'incarcération.

État de stress post-traumatiques (ÉSPT)

Lorsqu'il était question de la délinquance violente, l'ÉSPT figure dans les problèmes de santé mentale rapportés autant dans les études sur les adolescentes (Wood, Foy, Goguen, Pynoos et James, 2008) que sur les femmes adultes (Graves, 2007; Logan et Blackburn). En règle générale, ces études démontrent que la prévalence de l'ÉSTP est supérieure chez les délinquantes violentes comparativement à la population féminine en général (Graves, 2007) ou à celle des délinquants masculins (Wood et coll. 2008). Ces auteurs décrivent les problèmes de dépression et d'ÉSPT étaient rapportés par les études comme étant le résultat d'une victimisation importante où la violence devient un moyen d'exprimer les émotions associées aux abus vécus (Graves, 2007; Wood et coll. 2008). Comme nous le verrons plus loin, la victimisation occupe une place importante dans l'historique des femmes violentes. Il n'y a cependant pas de relation entre le fait de souffrir de l'ÉSTP et la forme de violence commise par ces femmes (Warren et coll., 2009).

Toxicomanie

Plusieurs femmes violentes ont des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue (Batchelor, 2005; Blanchette, 1997; Harrati et coll., 2007; Kruttschnitt, Gartner et Hussemann, 2008; Phillips, Nixon et Pfefferbaum, 2002; Sommer et Baskin, 1993; Weizmann-Henelius et coll., 2009). Weizmann-Henelius et coll. (2004) rapportaient que, dans leur échantillon, composé de 61 délinquantes violentes incarcérées ou hospitalisées, les problèmes d'alcool étaient encore plus présents chez les femmes qui avaient commis un seul délit violent, que chez celles qui en avaient commis plusieurs. Sommer et Baskin (1993) ont souligné que les femmes justifiaient parfois leur comportement violent par un problème de consommation, et ce, même quand les comportements violents avaient fait leur apparition avant les problèmes de consommation. Spécifiquement, ces auteurs ont séparé leur échantillon de contrevenantes en deux groupes; celles qui avaient commencé à adopter des comportements violents à un plus jeune âge et celles qui avaient commencé plus tard dans leur vie et ont trouvé que les problèmes de toxicomanie affectaient les comportements délictueux. En effet, chez le groupe qui avait commencé plus tard dans leur vie à commettre des actes de violence, l'apparition de délits violents semblait être reliée à l'augmentation de la consommation de substances. Ces délits se produisaient lors des activités visant à soutenir les habitudes de consommation comme le vol et la vente de drogue. L'utilisation d'une arme était fréquente dans ces circonstances. Pour le groupe qui avait commencé tôt à adopter des comportements violents, la consommation et la violence faisaient partie de leur style de vie et une augmentation de la violence n'était pas liée à une augmentation de la consommation de produits psychotropes. En résumé, les problèmes de toxicomanie et les comportements violents semblent souvent aller de pair, bien que la relation entre les deux ne soit pas encore suffisamment définie.

En terminant, la comorbidité entre les différents troubles présentés a été rapportée dans plusieurs études (Logan et Blackburn, 2009; Warren et coll., 2009; Warren et coll., 2002). De plus, la comorbidité des problèmes de santé mentale serait plus fréquente chez les

femmes que chez les hommes (Logan et Blackburn, 2009). Dans l'étude de Logan et Blackburn, 2009, réalisée auprès de 95 délinquantes violentes, toutes les femmes avaient un trouble clinique (ex : dépression, trouble anxieux, dépendance, etc.) 94 % en avaient deux et 69 % en avaient trois ou plus. Concernant les troubles de la personnalité (ex. : personnalité antisociale, état limite, bipolaire, etc.) 61 % avaient deux troubles de personnalité et 35 % en avaient trois ou plus. La comorbidité la plus fréquente entre les troubles cliniques et les troubles de la personnalité impliquait le trouble de personnalité antisociale et la toxicomanie. Dans l'étude de Warren et coll. (2009) l'ESPT était plus souvent accompagné d'un trouble de personnalité borderline que de n'importe quel autre trouble de la personnalité. Les femmes qui souffraient de toxicomanie ou qui avaient plusieurs troubles de personnalité avaient des résultats plus élevés lors de la mesure de la psychopathie (Logan et Blackburn, 2009; Wynn et coll., 2012).

1.5.3 Antécédents familiaux

Sur le plan familial, par rapport aux délinquantes en général, les femmes violentes avaient plus souvent été confrontées à un foyer où un des parents avait un problème de toxicomanie (Sommer et Baskin, 1993), plus souvent la mère (Pollock et coll., 2006; Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2004), ou une mère avec un problème de santé mentale (Pollock et coll., 2006). Elles avaient eu de moins bonnes relations avec leur mère et leur fratrie (Blanchette, 1997). On parlait de la présence de traumatismes familiaux incluant soit un dysfonctionnement familial, la maladie d'un parent, l'absence de celui-ci, des conflits avec les parents (Harrati et coll., 2007) ou encore le fait d'être témoin de violence à la maison (Comack et Brickley, 2007; Harrati et coll., 2007; Sommer et Baskin, 1993). On rapporte qu'elles avaient également vécu plus de maltraitance et d'expériences victimisantes dans leur enfance et à l'âge adulte (Byrd et Davis, 2009; Comack et Brickley, 2007; Harrati et coll., 2007; Pollock et coll., 2006; Sommer et Baskin, 1993; Weizmann-Henelius et coll., 2004). Compte tenu des problèmes des parents et de leur absence, soit par décès, incarcération ou abandon, il n'était pas surprenant que l'on ait

rapporté que ces jeunes femmes avaient eu peu de supervision parentale (Sommer et Baskin, 1993). Batchelor (2005) suggère que le « *pattern* » de délit violent était associé à des problèmes familiaux et des expériences d'abus. Par contre, d'autres auteurs ont mentionné que les victimisations antérieures n'expliquaient pas les passages à l'acte violent (Warren et coll., 2002; Weizmann-Henelius et coll., 2004;). Paradoxalement, une étude menée auprès de 61 jeunes femmes âgées entre 16 et 24 ans auteures d'un délit violent, rapportait que la plupart des participantes attachaient une grande importance à leur famille et rapportaient lui être très loyale (Batchelor, 2005). D'après Batchelor (2005), ces femmes avaient une vision romantique de leur relation avec leur famille qui était aussi une grande source de colère à cause d'un manque d'attention, de la négligence, des abus ou de la consommation des parents.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de Harrati et coll. (2007) rapportait qu'afin d'échapper à ce milieu familial, plusieurs participantes de leur étude avaient entamé une vie de couple et vécu une grossesse de façon précoce et, par la suite, avaient eu des difficultés à adopter des conduites éducatives adaptées. Selon leur étude, lorsqu'on parlait de la famille actuelle, plus de la moitié des femmes se disaient insatisfaites de leur relation de couple, de leur vie sexuelle et affective. Elles parlaient d'une absence de sentiment, ou d'une sexualité difficile avec absence de désir et de plaisir. Ces femmes, vivaient également plus de problèmes avec leur conjoint, étaient impliquées dans des disputes domestiques ou victimes de violence conjugale (Comack et Brickey, 2007; Harrati et coll., 2007; Pollock et coll., 2006; Weizmann-Henelius et coll., 2004). Les jeunes femmes de l'échantillon de Batchelor (2005) révélaient également avoir des difficultés à faire confiance et décrivaient leurs relations amoureuses comme instables, intenses et caractérisées par une période d'intimité suivie de rejet et de dévaluation. Pour se protéger de cette déception, certaines allaient s'isoler et se définir comme très indépendantes ou blessaient les autres avant d'être blessées elles-mêmes, pour se protéger. Batchelor (2005) suggéra que suite aux abus subis, ces jeunes femmes percevaient que le monde comme étant hostile et dangereux.

1.5.4 Antécédents criminels

La présence d'antécédents criminels ne semblait pas distinguer les femmes qui avaient commis un délit violent des autres délinquantes. Par contre, les femmes violentes avaient commis un premier délit plus jeune (Blanchette, 1997; Pollock et coll., 2006). Ailleurs, on mentionnait que le taux d'antécédents criminels officiel ne distinguait pas les délinquantes violentes des autres délinquantes, mais lorsque les délits autorévélés étaient pris en compte, les femmes qui avaient commis des délits avec violence avaient commis un plus grand nombre de délits en tout genre (Harrati et coll., 2007). De plus, lorsqu'elles étaient comparées à un groupe non délinquant, les délinquantes violentes se distinguaient, car elles avaient des histoires de comportements violents sérieux et chroniques (Stevenson, Hall et Innes, 2004). Les délinquantes violentes qui avaient des problèmes de consommations avaient également plus d'antécédents criminels non violents que les délinquantes sans problèmes de consommation (Weizmann-Henelius et coll., 2009).

1.5.5 Trajectoires

Les premières études féministes expliquaient principalement la violence des femmes par le contexte où à l'adolescence elles avaient été renvoyées ou avaient fugué d'un milieu familial abusif pour se retrouver à la rue, devenaient toxicomanes et adoptaient des comportements criminels, telles la vente de drogue et la prostitution, pour maintenir leur habitude de consommation (Simpson, Yahner et Dugan, 2008). Daly (1994) a voulu valider cette trajectoire, plus communément appelée celle de la *street women*, à partir d'étude de cas, plus précisément la lecture de rapports présentenciels de femmes impliquées dans un crime violent. Elle constata que cette trajectoire se retrouvait chez seulement 10 femmes de son échantillon et développa différentes trajectoires pour expliquer la délinquance violente des autres participantes. La trajectoire de la « *street women* » s'appliquait aux participantes les plus criminalisées, mais n'était pas la trajectoire la plus fréquente.

La trajectoire qui était la plus fréquente était la deuxième, celle de la « *Harmed and harming women* » (15/40). Les femmes qui se retrouvaient dans cette trajectoire étaient celles qui avaient vécu de la négligence ou des abus lors de l'enfance et avaient développé jeunes des problèmes psychologiques et comportementaux, dont la violence et des problèmes de consommation. Ces femmes éprouvaient des problèmes lorsqu'elles devaient s'adapter à des difficultés. La troisième trajectoire était celle de la femme battue (5/40) qui était ou avait été récemment en relation avec un homme violent et commettait des actes de violence en réaction à ces abus. La trajectoire suivante était celle de la « *Drug-connected women* » (6/40) pour laquelle les principaux délits commis étaient relatifs au trafic de drogue, trafic le plus souvent relié à des membres de la famille ou au conjoint. Enfin, Daly a présenté une trajectoire (*Other women*) pour les autres participantes de son échantillon (4/40) qui n'avaient pas de problème de consommation, n'étaient pas à la rue ni victimes d'abus. C'était plutôt des femmes qui commettaient des délits en fonction de circonstances économiques difficiles ou par appât du gain. Même si ces trajectoires ont été développées pour les délinquantes en général, certaines sont reliées à la violence des femmes.

Une typologie de femmes violentes a été élaborée par Batchelor (2007) en regard d'un échantillon de 21 jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans détenues pour un délit violent. Quatre profils ressortaient. Le premier était l'*adulte abusé*. Ce sont des femmes qui ont agressé leur agresseur sous l'effet de l'alcool et elles considéraient leur acte de violence comme de la légitime défense. Ce groupe n'avait pas d'antécédents criminels. Le second groupe représentait l'*adolescente batailleuse*. Les jeunes femmes de ce groupe avaient des problèmes à la maison, consommaient de fortes doses d'alcool, expérimentaient la drogue et les médicaments. L'incident violent se déroulait lors de combats de rue avec d'autres jeunes femmes, dans un contexte où la violence était utilisée pour imposer le respect et faisait partie des normes sous-culturelles. Le troisième type était nommé « *drugs offender* ». Il était constitué de femmes consommatrices de drogue. Leur consommation avait pour but de soulager la douleur émotionnelle qu'elles éprouvaient face aux abus

antérieurs qu'elles avaient vécus. Elles commettaient des délits contre la propriété et de la prostitution pour avoir les moyens de maintenir leurs habitudes de consommation. Leur délit violent était le plus souvent perpétré contre un policier ou un gardien de sécurité qui tentaient de les intercepter. Le dernier groupe se nommait *l'enfant blessé et blessant*. C'est le groupe qui avait subi le plus de mauvais traitement, de placements et qui vivait beaucoup de colère et de rage face à ces événements. Cette colère, les filles l'exprimaient en blessant les autres, principalement des gens inconnus, qu'elles volaient et agressaient après les avoir menacés avec une arme. La typologie de Batchelor (2007) comporte des points communs avec les trajectoires de Daly (1994). En effet, tous deux font référence à la victimisation des femmes dans l'enfance et à l'âge adulte, à la consommation de drogue et aux activités criminelles pour mettre en contexte la violence des femmes.

1.6 Circonstance du délit violent

Afin de mieux comprendre ce qui amène une femme à commettre un acte de violence, il est important de tenir compte du contexte dans lequel il se déroule (Bottos, 2007). Les informations qui suivent, sur les circonstances entourant la commission d'un délit violent par une femme, ont été rapportées en fonction de la période précédant le délit, les motifs, l'état d'esprit de la femme à ce moment, le contexte dans lequel se déroule le délit et la période succédant le délit.

1.6.1 Période avant le délit

Peu d'études ont été recensées sur l'état d'esprit des femmes avant et après leur délit violent. Harrati et coll. (2007) avançaient que la période avant le délit était principalement caractérisée par des difficultés sur le plan personnel. La période avant la commission de l'acte de violence était également une période où près de la moitié des femmes avaient éprouvé des symptômes sur le plan de la santé mentale et avaient consulté en psychiatrie pour recevoir des soins à cet effet (Rossegger et coll., 2009). Des querelles avec la victime étaient également souvent rapportées au cours de cette période (Hirschinger et coll., 2003;

Mulling et Miller, 2008;). Finalement, certaines femmes rapportaient que leurs actes d'agressions et leur expérience de colère avaient été alimentés par de forts fantasmes et/ou désirs agressifs (Eatough, Smith et Shaw, 2008). Un des déclencheurs de ces fantasmes était la dynamique de pouvoir au sein des membres de la famille.

1.6.2 État d'esprit et motifs de la femme lors de l'acte de violence

Comme mentionné plus tôt, les problèmes de toxicomanie occupent une place importante dans la vie des délinquantes violentes et de nombreuses études ont rapporté qu'au moment de commettre le délit violent, les femmes étaient sous l'influence de l'alcool ou de drogue (McKeown, 2010; Shaw, 1994; Sommers et Baskin, 1993; Weizmann-Henelius et coll., 2009). Dans le même ordre d'idées, la présence de problèmes de santé mentale chez les délinquantes violentes a été constatée par de nombreuses études et l'une d'entre elles rapportait que dans leur échantillon, le quart des femmes avaient des symptômes délirants au moment de commettre un acte de violence (Rossengger et coll., 2009).

Les femmes violentes tendent à faire une distinction entre les motifs qui les avaient amenées à recourir à la violence les premières fois et ceux qui les avaient amenées à maintenir des comportements à risque, dont les actes de violence (Batchelor, 2007). Les motifs de départ étaient principalement s'amuser, impressionner les amis et se défendre. C'était également une façon d'établir et de maintenir des relations avec leurs pairs. Le fait de commettre un délit violent et de consommer avec leurs amies permettait de se rapprocher ou de s'intégrer dans un nouveau groupe. Par la suite, ces femmes rapportaient que ces comportements devenaient une façon pour elles de gérer leur douleur. En effet, la prise de risque leur faisait vivre des émotions intenses qui les distraient de leur douleur. D'autres rapportaient qu'en adoptant des comportements violents elles avaient un certain contrôle sur la douleur physique qui pouvait être ressentie, contrairement à la douleur psychologique sur laquelle elles n'avaient aucun contrôle (Batchelor, 2007).

Kruttschnitt et Carbone-Lopez (2006) se sont intéressées à la perception des femmes au sujet de leur implication dans un crime violent. Ces auteures ont analysé le récit de 106 événements violents rapportés par 66 femmes incarcérées qui ont usé de violence contre quelqu'un, conjoint ou non. Elles se sont intéressées principalement aux motivations qui ressortaient des entretiens et ont analysé ceux-ci en dégagant également les informations sur la nature du lien avec la victime, le contexte situationnel (alcool, drogue, arme, contexte privé ou public) et les informations démographiques. Sur les cinq grands motifs qui ressortaient du discours des femmes, trois n'étaient pas en lien avec leur relation amoureuse. De ces trois motifs, le plus fréquent était la perception d'un manque de respect et d'humiliation. Les femmes se sentaient mises au défi par les commentaires ou les gestes de la victime qui, de leur point de vue, menaçaient leur image de soi ou leur dignité. Les femmes rapportaient être particulièrement sensibles à ce qui menaçait leur statut de bonne mère et de conjointe fidèle. Le motif relié au respect était également présent dans d'autres études (Batchelor, 2005; Sommer et Baskin, 1993; Wallace, Hirschinger-Blank et Grisso, 2008) où les comportements agressifs ou violents pouvaient être utilisés pour établir une réputation et acquérir le respect des autres. Sommer et Baskin (1993) suggéraient que la réponse violente à un manque de respect était influencée par la localisation sociale et que dans certaines localisations les femmes percevaient et répondaient violemment à différents types d'affronts.

Toujours selon l'étude de Kruttschnitt et Carbone-Lopez (2006), le second motif le plus invoqué, lorsque la victime n'était pas un conjoint, était le « *self-help* ». Ce motif se rapportait au désir des femmes d'obtenir réparation, compensation ou restitution de ce qu'elles considéraient leur être dû (drogue, argent ou suite à des avances sexuelles non désirées) et elles utilisaient la force pour obtenir cette réparation, même si ceci était risqué pour leur intégrité physique. Finalement, le troisième motif était l'autodéfense. Ces femmes avaient la perception que la violence était la réponse pour faire face à cette situation ou pour faire suite à une attaque.

D'autres études se sont intéressées aux motifs impliqués dans les actes de violence commis par des femmes. Lorsque le motif était la jalousie, plus souvent, la violence était dirigée contre le partenaire, mais pouvait être aussi contre une rivale. Wallace et coll. (2008) faisaient part de la jalousie entre femmes dans les « ghettos » où les ressources financières étaient difficiles à trouver et que les hommes en étaient souvent la source. Cette jalousie était provoquée par l'envie lorsqu'une autre femme avait un physique attrayant et donc plus de chance d'attirer un homme. Ou encore, la jalousie se manifestait entre une belle-mère et sa bru, puisque souvent le fils était le soutien financier de la mère. Wallace et coll. (2008) ajoutaient que lors d'un triangle amoureux, la femme blâmait généralement l'autre femme plutôt que le conjoint.

Dans leur étude, Weizmann-Henelius et coll. (2003) ont examiné trois groupes de femmes violentes établis selon le lien entre les participantes et leurs victimes soit proche, connaissance ou inconnu. Ils rapportent que dans les trois groupes, le motif le plus fréquent était une querelle, plus particulièrement dans une soirée avec consommation d'alcool ou pour tenter de régler un problème. La vengeance était également un motif courant et plus souvent lorsque la victime était une connaissance ou un inconnu (Weizmann-Henelius et coll., 2003).

Défendre autrui, tout comme se défendre, faisait partie des motivations des femmes à recourir à la violence (Eatougt et coll., 2008; Wallace et coll., 2008). Dans l'étude de Batchelor (2005), les femmes rapportaient être très protectrices avec les autres membres féminins de leur famille (sœur, mère, cousine) et se sentaient personnellement responsables d'arrêter un agresseur et étaient déterminées à protéger ces proches des abus dont elles étaient victimes. La violence des femmes était également rapportée comme une réponse raisonnable à des blessures profondes ou actuelles (Batchelor, 2005), à de la provocation

(Eatougt et coll., 2008; Wallace et coll., 2008) ou à une perte de contrôle (Eatougt et coll., 2008).

Certains motifs seraient plutôt de nature économiques (Kruttschnitt et coll., 2008). Lors de délits violents où la victime et l'agresseur étaient des femmes, de faibles ressources économiques figuraient souvent comme motifs. Campbell, Muncer et Bibel (1998) ont suggéré que pour comprendre les voies de fait entre femmes, il fallait examiner leur habileté à se procurer des ressources pour elles et pour leurs enfants. Parmi les motifs économiques, on retrouvait également le gain illicite (Kruttschnitt et Carbone-Lopez, 2006). Notons parmi ces gains la prostitution qui était une source de rentrée économique qui mettait les femmes en compétition directe et en relation conflictuelle les unes avec les autres (Campbell et coll., 1998).

Enfin, les femmes de l'étude de Batchelor (2007) rapportaient entre autres les motifs suivants : le « thrill » de la transgression, l'excitation relative à la commission d'un acte de violence, une stratégie de survie découlant d'un choix rationnel et de l'affirmation de pouvoir et de contrôle. La violence était plus souvent associée aux garçons et le fait de commettre des actes de violence donnait l'impression à ces femmes d'être uniques et supérieures, et renforçait leur estime personnelle. Par contre, certaines femmes rapportaient également ne plus ressentir d'émotions et être engourdies sur le plan émotionnel. La commission de délit violent leur faisait ressentir des sensations et donc de se sentir vivante, et ce, même si la sensation ressentie était une douleur physique.

En résumé, les motifs qui poussaient les femmes à commettre des actes de violence peuvent être très diversifiés et influencés par plusieurs éléments. Par exemple, la nature du lien avec la victime, le contexte dans lequel se déroulaient les délits et le milieu socioéconomique ont tous été établis comme éléments importants dans l'explication de la violence par les femmes

1.6.3 Contexte du délit

Conflit interpersonnel

Il est important de tenir compte du contexte du délit et de sa signification pour tenter de comprendre la violence des femmes (Eatough et coll., 2008). Les crimes avec violence se déroulent plus souvent dans un contexte de conflit interpersonnel (Pollock et Davis, 2005, Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2003) où généralement la victime était connue de la femme, une personne proche ou une connaissance (Harrati et coll., 2007; Kruttschnitt et coll., 2002; Pollock et coll., 2006; Warren et coll., 2002; Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2003). Dans l'étude de Batchelor (2005), le lien avec la victime variait selon le type de délit soit, la commission du délit sous l'effet de l'alcool ou sous l'effet de la drogue. Les délits sous l'influence de l'alcool étaient plus souvent reliés à un conflit interpersonnel avec une jeune femme inconnue ou un homme plus âgé connu. Dans les délits reliés à la drogue, la victime était plus souvent un commis de magasin, garde de sécurité, policier ou une personne inconnue parmi les gens présents sur les lieux. Selon l'étude de Kruttschnitt et coll. (2008) la victime était plus souvent dans une condition diminuée, c'est-à-dire saoule, endormie, infirme, non sur ses gardes ou un enfant.

Certaines études se sont concentrées sur les actes de violence où la victime et l'agresseur sont des femmes. C'est le cas de Hirschinger et coll. (2003), qui rapportaient que la nature du lien avec la victime relevait plus souvent d'une personne connue, soit majoritairement une connaissance ou une voisine et dans de plus faibles proportions la famille ou les amis. Dans ces cas, il était souvent difficile de distinguer la victime de l'agresseur et une partie des incidents violents semblait être de nature mutuelle.

Dans trois études de cas, réalisées auprès d'une adolescente et deux femmes qui avaient commis un acte de violence lors d'une altercation, Mullins et Miller (2008) ont également trouvé que le comportement violent était une étape dans un enchaînement où se cumul

disputes et violence. La violence était donc le produit d'une longue série de séquences interactives prenant place dans de larges macros et mésocontexte. Les participantes rapportaient avoir fait une évaluation de la situation et dans plusieurs situations et contextes, avoir rendu les coups ou d'avoir tenté d'éviter la violence. Elles soulignaient l'importance de la tension émotionnelle comme déclencheur de l'altercation. Selon cette étude, la violence utilisée dans les trois cas étudiés était donc le résultat d'un processus complexe et nuancé avec une importante continuité et discontinuité d'événements.

Comportement de la victime et des témoins

Le comportement de la victime et la présence et l'implication des témoins lors de la commission d'un acte de violence ont également soulevé l'intérêt de certains auteurs. Entre autres, Harrati et coll. (2007) mentionnaient que les femmes de leur échantillon, incarcérées pour des peines de longue durée, percevaient la victime comme étant dangereuses, nuisibles et représentant une menace. Sommer et Baskin (1993) parlaient également du rôle de la victime, sans toutefois leur attribuer la responsabilité du délit. Elles rapportaient que les actes de violence des femmes étaient souvent en réaction à la victime. Par exemple, soit en réaction à une demande de la victime ou parce qu'elle était perçue agressive vu ses gestes et ses paroles, parce qu'elle représentait une opportunité ou encore parce qu'elle les amenait à défendre leur image publique. Ces auteures faisaient également mention de la présence d'une tierce partie qui sans prendre part directement à l'agression, intervenait dans le conflit de façon verbale en essayant de mettre fin à la situation ou en encourageant la femme à passer à l'acte. Ailleurs, la présence de témoin intervenant dans les conflits était également rapportée (Hirschinger et coll., 2003). D'autres études faisaient plutôt part de la participation de complices actifs dans le délit (Harrati et coll., 2007; Koons-Witt et Schram, 2003).

Le style de vie et environnement social

La recherche démontre que le style de vie des femmes peut jouer un rôle dans la commission d'actes violents. Veronan et Carbonell (2000) ont établi que comparativement aux femmes criminalisées, mais non violentes, celles qui avaient commis plus d'un délit violent posaient plus souvent ces gestes dans le cadre d'activités criminelles. Sommer et Baskin (1993; 1998) suggéraient qu'un certain style de vie relié au milieu criminel et à la consommation de drogue et les activités routinières reliées à ce style de vie augmentaient les possibilités d'être victimisées ou de commettre un délit. Les femmes qui adoptaient ce style de vie étaient donc exposées à des situations où elles étaient plus à risque de se retrouver impliquées dans des disputes sérieuses et d'avoir des comportements violents. Ces auteurs ont aussi discuté du contexte favorisant les incidents violents commis par les femmes impliquées dans le trafic de drogue. En effet, elles devaient utiliser la violence pour étendre ou maintenir leur marché et pour régler les transactions qui tournaient mal.

Ces études font ressortir que le comportement violent des femmes est influencé par l'effet de groupe et par un environnement social défavorisé (Mullins et Miller, 2008; Sommer et Baskin, 1993). Ceux-ci incluent des propriétés physiques et sociales à leur violence, incluant l'endroit où se déroulait le conflit, la présence et le comportement d'une tierce partie, l'accès à une arme et la relation qui existait entre les participants (Mullins et Miller, 2008). Pour comprendre les délits violents des femmes, il est suggéré de tenir compte, entre autres, des effets qu'avaient sur elles leur quartier et leurs pairs (Sommer et Baskin, 1993). Les femmes venant de différents milieux sociaux ont des perceptions et réactions différentes aux mêmes types d'affront. Par exemple, Kruttschnitt et Carbone-Lopez (2006) suggéraient que la réponse violente à un manque de respect était plus influencée par le milieu social que par le sexe. Les jeunes femmes dans des aires urbaines à faible revenu adopteraient le code de la rue qui met l'emphase sur le respect à travers des comportements agressifs en public et une promptitude à résoudre les disputes par la violence (Hirschinger et coll., 2003). La loi du plus fort comme stratégie de règlement de conflit et le recours au

code de rue associé à la culture de certains quartiers défavorisés s'appliquent donc aux femmes. Wallace et coll. (2008) ont examiné un échantillon de 167 femmes habitant dans les « ghettos » et hospitalisées suite à une bagarre avec une autre femme. Il ressortait de leurs travaux qu'en l'absence de moyen plus formel pour la résolution de conflit, le recours à la violence devenait légitime. Le code de rue comprenait plusieurs situations où il était requis ou légitime que les femmes répondent par la violence. Parmi ces situations, notons le fait d'acquiescer et maintenir son statut, la perception d'un manque de respect et le besoin de répondre à la provocation même très subtile, protéger son honneur et sa réputation, forger sa réputation et protéger ses proches. Cela impliquait également le besoin de réagir lorsque quelqu'un insultait le conjoint et l'idée que les mères et les filles se devaient d'exercer des représailles violentes contre l'irrévérence dirigée contre l'une ou l'autre. Dans ces cas, l'environnement social ou le quartier jouaient donc un rôle dans l'adoption de comportements violents. Wallace et coll. (2008) soulignent l'importance d'avoir et maintenir un bon statut et une bonne réputation pour les femmes qui vivaient dans ces « ghettos » afin d'accéder à une situation économique meilleure via une relation conjugale. De ce fait, comme il y avait très peu d'hommes ayant des ressources et pouvant les appuyer, le quartier devenait une arène où siégeaient la provocation, les conflits interpersonnels et la compétition entre les femmes.

La planification

Les actes de violence commis par les femmes ne seraient généralement pas planifiés. Les études rapportent que les femmes ont plus souvent tendance à agir de façon spontanée, impulsive et désorganisée (Harrati et coll., 2007; Sommer et Baskin, 1993). De plus, plusieurs études font mention d'une proportion élevée de femmes ayant été sous l'effet de l'alcool ou de drogues lors de la commission du délit (Batchelor, 2005; Harrati et coll., 2007; Pollock et coll., 2006; Sommer et Baskin 1993; Weizmann-Henelius et coll., 2009; Weizmann-Henelius et coll., 2003).

L'arme

L'utilisation d'une arme par les délinquantes violentes lors du délit est également évoquée par certaines études (Hirschinger et coll., 2003; Koons-Witt et Schram, 2003; Sommer et Baskin 1993). Une partie du corps comme les mains, les pieds, les dents, les armes blanches ou encore les articles de cuisine ou un objet contondant sont les principales armes utilisées par les femmes (Hirschinger et coll., 2003; Koons et Schram, 2003; Kruttschnitt et coll., 2008). Kruttschnitt et Carbone-Lopez (2006) rapportent qu'il était plus rare que les femmes fassent usage d'une arme à feu.

Les émotions

La colère était un thème qui revenait dans plusieurs études. Verrona et Carbonell (2000) rapportaient que les femmes avec plusieurs délits violents agissaient plus souvent sous l'effet de la colère. Elles avaient aussi plus de difficulté à contrôler leur colère en comparaison aux criminelles non violentes. Également, ces femmes démontraient moins d'inhibition et agissaient souvent violemment suite à une provocation. Plusieurs d'entre elles ont également fait part de sentiments de douleur et de rage et rapportaient que ces émotions étaient reliées à leur délit (Batchelor, 2005; Eatough et coll., 2008). Les sources de cette colère étaient leurs familles, amis et autres personnes autour d'eux, qui les trahissaient et les laissaient tomber. Le fait qu'on leur manquait de respect, le fait de ressentir de la douleur, de vivre un sentiment d'injustice, passé ou actuel, ou encore d'assister à une situation d'injustice touchant un proche suscitaient également de la colère (Batchelor, 2005; Eatough et coll., 2008).

Les recherches démontrent que la colère conjointement avec d'autres émotions telles que la peur, la joie et la culpabilité est souvent vécue. Cette multitude d'émotions suscitait un sentiment de confusion qui s'accompagnait de changement au niveau corporel par exemple une hausse de la chaleur corporelle, des tremblements ou se sentir malade (Eatough et coll., 2008). Mais la colère à elle seule ne pouvait expliquer le comportement violent. Une

personne qui serait compétente dans la gestion de la colère et dans ses habiletés sociales pourrait tout de même choisir d'avoir des comportements violents, et ce, à cause d'une mauvaise compréhension de l'impact ses actes personnels sur les autres (Stevenson et coll., 2004). Dans l'étude de Harrati et coll. (2007), outre la colère, d'autres émotions sont nommées comme étant vécues au moment de la commission de l'acte violent. Certaines femmes décrivaient des sentiments d'apaisement, de dégoût, de haine en plus de la colère. D'autres étaient incapables de décrire leur état d'esprit ou sentiment à ce moment.

Le lieu

Finalement, les études étaient partagées quant aux lieux où se déroulaient le plus souvent les actes de violence commis par les femmes. Selon certaines études, la violence des femmes était plus fréquente dans les espaces privés, même si à l'occasion ces femmes peuvent être violentes dans des espaces publics (Eatougt et coll., 2008; Kruttschnitt et coll., 2008). Hirschinger et coll. (2003) ont rapporté que les délits violents se déroulaient le plus souvent à l'extérieur dans les endroits publics se déroulaient plus souvent entre 15 et 21 heures.

1.6.4 Période succédant délit

Les études qui se sont penchées sur les réactions des femmes après leurs délits ont démontré que plusieurs se définissaient souvent par leur problème de consommation et plus rarement comme délinquantes (Sommer et Baskin, 1993). Harrati et coll. (2007) faisaient part qu'une partie des femmes de leur échantillon éprouvait de la culpabilité et/ou de la honte suite à leur acte. Toutefois, il ressortait de leur discours que ces thèmes référaient plutôt à la notion de culpabilité judiciaire. Batchelor (2007) faisait part d'un sentiment de culpabilité, mais également d'un sentiment de mieux-être et d'une certaine ambivalence face au délit violent. Les femmes de leur échantillon se percevaient plus comme des acteurs passifs et nommaient des facteurs externes comme responsables de leur violence. Elles minimisaient aussi leur participation dans le délit et légitimaient leurs actes. D'autres

participantes de cette étude, un peu moins nombreuse, étaient dans le déni et la négation du délit.

Même si la plupart des femmes rapportaient des conséquences pour elle-même, très peu en faisaient autant pour leur victime et l'impact de la violence sur la victime était littéralement ignoré. De plus, les femmes se décrivaient rarement comme violentes. Elles faisaient une distinction entre être une personne violente et avoir un potentiel de violence et parlaient plus facilement d'être fâchées plutôt que d'être agressives ou violentes (Batchelor, 2005). Un sentiment de contrôle était également rapporté suite à la commission d'un acte de violence qui leur laissait une impression agréable. Par contre, d'autres femmes qui avaient ressenti un sentiment de contrôle lors de la commission de l'acte changeaient de perception après coup et se percevaient plutôt comme hors contrôle lorsqu'elles constataient qu'elles étaient allées trop loin (Batchelor, 2007). Les femmes utilisaient également les événements passés pour expliquer leur façon de gérer les conflits (Eatough et coll., 2008).

1.7 Modèles de trajectoire menant les femmes à un acte de violence

Deux études ont proposé des modèles concernant le passage à l'acte violent chez les femmes soit celle de Chamber et coll. (2010) et celle de Murdoch et coll. (2011). Le modèle développé par Chamber et coll. (2010) consistait à valider une typologie de scénarios menant à une voie de fait, établie avec une population masculine, auprès d'une population féminine. Le second modèle, celui de Murdoch et coll. (2011), se rapprochait davantage de notre recherche, mais ne faisait pas de distinction quant au type de violence utilisée soit, expressive ou utilitaire.

1.7.1 *Pathways Model of Assault (PMA)*

Dans une étude initiale Chamber, Ward, Eleccleston et Brown (2009) se sont d'abord intéressés aux hommes auteurs de délits violents et ont établis le *Pathways model of assault* (PMA) à l'aide de la théorisation ancrée. Ce modèle est une séquence chronologique

comprenant les expériences développementales, la période avant le délit, le déroulement de l'acte de violence et les comportements et émotions après le délit. Chacun de ces stades contient des sous-catégories qui elles-mêmes contiennent différentes options. Les principales catégories sont le fait de grandir dans un environnement sécuritaire ou insécure, la façon de répondre à cet environnement par des comportements actifs (dont la violence) ou passifs. Le modèle se poursuit avec l'attitude dans la façon d'envisager la violence comme évitable ou inévitable, d'avoir des prédispositions à des comportements calmes ou volatils et la façon de vivre la colère comme une escalade ou de façon diffuse. Il comprend également le style de vie stable ou instable et des stratégies d'adaptation qui étaient fonctionnelles ou dysfonctionnelles. Lorsqu'on se rapproche du délit, on retrouve des éléments comme la planification de l'acte de violence qui était soit une réaction instantanée ou planifiée et si planifié de façon implicite ou explicite. Vient ensuite l'adoption d'un comportement violent stratégique ou résultant d'une perte de contrôle et enfin, le sentiment de réalisation ou d'insatisfaction ressenti suite à l'acte de violence. À partir de ce modèle, 5 profils de trajectoire ont été recensés pour les hommes. Ces profils ont été identifiés par un numéro de 1 à 5. La majorité de l'échantillon (72 %) se retrouvait dans les profils de 1 à 3. Ces trois profils s'apparentaient à la personnalité de type *Under-controlled* de Megargee (1966), contrairement aux profils 4 et 5 qui s'apparentaient plus au type *Over-controlled*.

En 2010, Chamber et ses collègues ont vérifié si le PMA pouvait également s'appliquer aux femmes. Leur échantillon était constitué de 17 femmes australiennes ayant été reconnues coupables d'une voie de fait en Australie. Comme lors de leur recherche précédente, les auteurs ont analysé les entrevues réalisées auprès des femmes à l'aide de la théorisation ancrée. Les thèmes abordés dans les entretiens étaient ceux qui étaient ressortis lors de la recherche auprès des hommes. Leurs résultats indiquaient que le modèle s'appliquait aux femmes, car on les retrouvait dans tous les profils créés à partir de l'étude antérieure sur les hommes, bien qu'elles étaient réparties différemment. Par contre, deux participantes avaient chacune une trajectoire différente des profils déjà établis, ce qui démontrait qu'il

existait tout de même des différences entre les trajectoires des femmes et celles des hommes. De plus, les motifs évoqués par les femmes pour un même profil étaient différents de ceux évoqués par les hommes. Par exemple, dans les profils 1 et 2, les femmes rapportaient un motif d'autodéfense, ce qui n'était pas évoqué par les hommes. Les participantes étaient concentrées dans les profils 1 (6/17) et 3 (5/17) et les autres se retrouvaient dans les autres profils. Le profil 1 était caractérisé par le fait d'avoir grandi dans un environnement insécurité et de répondre de façon active à cet environnement. Dans ce profil, les femmes avaient une conception de la violence comme inévitable. Elles avaient aussi une prédisposition volatile à la violence, et voyaient la violence comme l'escalade d'un conflit. Leur style de vie était instable et elles recouraient à des stratégies d'adaptation dysfonctionnelles. Enfin pour les femmes de ce profil, le comportement violent consistait en une réaction spontanée accompagnée d'une impression de perte de contrôle et suivi d'un sentiment de réalisation. Le profil 3 est très similaire au profil 1, mais il se distinguait par une planification implicite de l'acte de violence et un sentiment d'insatisfaction suite à sa réalisation. Les femmes étaient donc elles aussi plus souvent regroupées dans les trajectoires appartenant au type *Under-controlled* contrairement aux attentes des auteurs. Bien que ces résultats contribuent aux connaissances, le fait que deux femmes ont des trajectoires différentes de celles des hommes et que les motifs des femmes soient différents souligne l'importance d'examiner la violence des femmes en tenant compte de leur genre.

1.7.2 *Women Violent Offence Model (WVOM)*

Récemment, Murdoch et coll. (2010; 2011) utilisèrent également la théorisation ancrée afin de bâtir un modèle descriptif des facteurs qui amenaient l'adoption et le maintien de comportements violents chez les femmes au cours de leur vie. Contrairement à Chamber et coll. (2010), leur analyse n'était pas basée sur un modèle préexistant et tenait davantage compte de la spécificité du genre. En effet, leur modèle, le *Women Violent Offence Model (WVOM)*, a été spécifiquement élaboré à partir de données provenant d'une population féminine, soit un échantillon composé de 19 femmes reconnues coupables d'un délit avec

violence. Le WVOM se divise en quatre phases : les variables de l'historique personnel des femmes de l'enfance à l'âge adulte (*Background Variables*), la période précédant le délit (*Pre-Offence Build Up*), les variables du délit (*Offence Variables*) et les variables de la période succédant au délit (*Post Offence Variables*). Selon la première phase *Background Variables*, une dynamique familiale dysfonctionnelle et des expériences de victimisation dans l'enfance et l'adolescence amènent les femmes à normaliser la violence, à éprouver des difficultés dans la gestion de leurs émotions et à avoir une perception négative de soi, des autres et du monde. Ces facteurs caractérisent l'adoption d'un style de vie violent (*Violent Lifestyle*). Lorsqu'on s'approche de la période précédant le délit, ce style de vie affecte les femmes dans leurs relations interpersonnelles, dans leur implication dans la criminalité et la consommation de drogue et dans l'accumulation de facteurs de stress. Ce qui les amène à se sentir impuissantes, à se maintenir dans des affects négatifs et à adopter des stratégies d'adaptation néfastes.

La phase suivante, *Pre-Offence Build Up*, représente la période précédant immédiatement la commission du délit violent. Cette séquence débute par la présence de déclencheurs (*Offense Trigger*) qui augmentent les probabilités de réaction violente chez la femme à travers son interaction avec la victime et/ou son complice. Ces déclencheurs provoquent des affects négatifs (comme la colère, l'humiliation, la jalousie) ou l'exacerbation des affects négatifs déjà présents. Les femmes gèrent ces affects principalement de deux façons, soit elles s'en détachent pour commettre le délit, soit elles échouent dans leurs tentatives de gérer leurs émotions. Sur le plan cognitif, la perception et l'interprétation des actions de la victime et/ou le complice peuvent être empreintes de distorsions cognitives qui supportent le recours à la violence, soit en lui faisant voir une situation où elle est impuissante (*Powerlessness*) ou une situation nécessitant l'adoption d'une attitude défensive (*Defensiveness*). Ces cognitions amènent la femme à se forger un objectif dominant (*Dominant Goal Formation*) visant à s'engager dans un acte de violence, soit parce qu'elle le désire ou le croit nécessaire. Deux facteurs influencent la formation de cet objectif, croire

que l'utilisation de la violence va redresser un tort causé (*Redress of Harm*) ou croire qu'elle va en retirer un bénéfice (*Procurement of Goods*). Une fois le but fixé, la planification entre en jeu. Cette planification peut être explicite, soit délibérée, et plus ou moins élaborée ou implicite, soit en réaction impulsive à une situation. Lorsque la planification est implicite, elle implique également une évaluation rapide des coûts et bénéfices qui découlent du geste de violence.

La troisième phase concerne les variables du délit. À ce niveau, la femme est influencée par le contexte et les interactions avec la victime et/ou son complice qui amènent de nouvelles cognitions et émotions. Elle réévalue la situation et confirme ou infirme sa décision de commettre un acte de violence. C'est aussi à ce moment qu'elle effectue le choix d'utiliser une arme ou non, après quoi elle commet un geste de violence pouvant varier en intensité et en gravité. Vient la dernière phase, tout de suite après le geste. Cette phase débute à partir du moment où des éléments internes ou externes viennent mettre fin à la violence. La femme va soit quitter les lieux ou prendre le temps de faire des actions pour diminuer les probabilités de se faire arrêter. S'en suit une évaluation de l'acte de violence qui amène la femme à attribuer la responsabilité du geste à des facteurs extérieurs ou à l'endosser à différent degré. Cette phase se termine avec l'arrestation de la femme qui peut se faire sur les lieux du crime, suite à une enquête ou, plus rarement, lorsque la femme se rend elle-même aux policiers.

Ce modèle a amené un éclairage nouveau sur le processus qui mène les femmes à commettre un acte de violence. Contrairement au modèle de Chamber et coll. (2010), il a tenu compte du genre et a inclus une diversité sur le plan de la gravité des délits violents commis par les participantes. Un contraste entre ce modèle et celui développé dans la présente étude sera présenté plus tard.

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE

Au moment où débutait cette étude, il était clair que le phénomène du passage à l'acte violent chez les femmes, en dehors du cadre conjugal ou familial, était encore peu compris. Plusieurs éléments avaient été établis présents dans la problématique de ces femmes. On faisait référence aux contextes situationnels entourant le délit violent, aux expériences victimisantes vécues dans l'enfance et à l'âge adulte, au problème de toxicomanie et de santé mentale de ces femmes, à une instabilité familiale dans l'enfance et avec leur famille actuelle. Pourtant, on ne comprenait pas quels éléments jouaient vraiment un rôle dans le processus conduisant la femme à un acte violent, ni comment ces éléments s'influençaient et se combinaient à l'intérieur du processus. Kruttschnitt et coll. (2002) soulignaient dans leur revue de la littérature sur l'implication des femmes dans la violence interpersonnelle :

« Our understanding of the situational dynamics of women's encounter with violence is particularly impoverished. Relevant data fail to address both how the macroenvironment and the microenvironment influence the course of event that result in serious interpersonal violence » (p.552).

Les lacunes dans la littérature et dans les études ainsi que l'absence de modèle existant à ce moment, nous amenaient à nous demander quel était le processus menant les femmes à commettre un acte de violence, et quels éléments étaient impliqués dans ce processus. Malgré le fait qu'elles étaient plus nombreuses, les études quantitatives sur les femmes violentes étaient plutôt de nature descriptive et inductive et avaient été réalisées avec de petits échantillons. De leur côté, les études qualitatives étaient très peu nombreuses. Il nous importait d'améliorer notre compréhension de ce phénomène à travers la perspective de ces femmes. Au cours de la réalisation de ce mémoire, deux études ont proposé des modèles concernant le passage à l'acte violent chez les femmes soit celle de Chamber et coll. (2010) et celle de Murdoch et coll. (2011). Bien que ces deux modèles aient apporté une contribution importante aux connaissances sur le sujet, certaines lacunes persistaient. En effet, dans un premier temps, Chamber et coll. (2010) ont tenté de vérifier si les femmes se retrouvaient dans les scénarios menant à une voie de fait établi pour une population masculine. Le modèle n'avait donc pas été repensé en fonction du genre et aucune

investigation n'avait été faite avec des éléments spécifiques aux femmes. De plus, ce modèle était basé sur des voies de fait uniquement. Le second modèle, celui de Murdoch et coll. (2011), a tenu en compte la spécificité du genre, mais aucune attention n'a été portée au type de violence utilisé soit, expressive ou utilitaire.

L'objectif de notre étude était de comprendre la perception qu'ont les femmes du processus par lequel elles en arrivent à commettre un acte violent. Plus spécifiquement, il s'agissait de connaître le sens que les femmes donnent à leur violence, de quelle façon elles reconstruisent le processus qui les a menées à cet acte et de quelle façon elles intègrent cet acte dans le cours de leur vie. Afin d'établir ce modèle, nous avons eu recours à l'approche de la théorisation ancrée qui vise l'élaboration d'une théorie ou d'un modèle, en s'ancrant dans la réalité empirique sans en être une description (Laperrière, 1997). Cette démarche nous permettait non seulement de décrire les éléments recensés, mais aussi de comprendre la perception qu'ont les femmes du processus qui les a menées à commettre un acte de violence.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

3.0 Mise en contexte

L'un des principaux avantages de ce projet était qu'il tentait d'établir et comprendre le processus par lequel les femmes en arrivent à commettre un acte violent, ce qui, au moment d'entreprendre ce projet, n'avait jamais été effectué auparavant. Depuis, des auteurs ont investigué cette problématique et ont proposé des modèles (Chamber et coll., 2010; Murdoch et coll., 2011;). Ces modèles ont été présentés dans le chapitre précédent et nous verrons plus loin en quoi la présente étude s'est distinguée de ceux-ci.

Comme nous nous intéressions au point de vue du sujet et qu'il s'agissait d'une étude exploratoire, nous avons adopté une méthodologie de type qualitative afin de réaliser ce projet. Une approche qualitative s'avère la plus apte à permettre l'atteinte de l'objectif lorsque celui-ci vise à bâtir une théorie à partir de données sur les conditions structurelles, les conséquences, les déviations, les processus, les modèles et les systèmes (Glaser et Strauss, 2010). Puisque la présente étude avait pour objectif de comprendre la perception des femmes concernant le processus par lequel elles en arrivent à commettre un acte violent, l'approche qualitative semblait donc toute désignée.

3.1 Échantillon

Selon Savoie-Zajc (2009), le chercheur doit au préalable fixer les paramètres théoriques de son échantillon en établissant les critères concernant le choix des participants. Les participants devraient être choisis en fonction de la pertinence de leur expertise vis-à-vis de l'objet d'étude et de leur volonté à partager celle-ci. Les participantes ciblées par cette étude étaient donc des femmes francophones incarcérées au Service correctionnel du Québec (SCQ), détenues ou prévenues à la Maison Tanguay ou au secteur féminin du Centre de détention de Québec. Elles avaient pour la plupart été reconnues coupables d'un crime violent, mais les femmes qui désiraient aborder des actes de violence pour lesquels elles n'avaient pas eu à faire face à la justice étaient également acceptées, l'objet d'étude étant le processus menant à un acte de violence, qu'il soit judiciairisé ou non. Comme vu

précédemment, il existait des distinctions entre les femmes qui commettaient des actes de violence générale, des agressions sexuelles ou des actes de violence dans la sphère privée. Les participantes ayant exclusivement commis des délits où la violence était de nature conjugale, ou sexuelle étaient donc écartées de l'étude. Par contre, il pouvait arriver qu'une participante ait posé des gestes de violence conjugale ainsi que de violence générale. Dans ce cas, la participante n'était pas exclue, mais l'entretien se concentrait principalement sur le délit de violence générale. Malheureusement, les femmes qui purgeaient une peine dans un établissement fédéral ont dû être écartées de l'étude, en raison des politiques fédérales concernant l'accès à cette population qui allait à l'encontre de la limite du temps accordé à la réalisation de cette étude. Les femmes détenues dans ces établissements sont celles qui ont reçu des peines de deux ans et plus. Par contre, les femmes provenant de la population fédérale qui étaient temporairement incarcérées à la maison Tanguay dans l'attente de leur sentence pouvaient participer à la recherche.

Dans le cadre de cette recherche, vingt-sept femmes ont été rencontrées sur une période d'un peu plus d'un an, soit entre mars 2009 et mai 2010. Parmi elles, une femme refusa de participer après avoir pris connaissance du formulaire de consentement. Par la suite, trois entretiens ont été écartés puisque deux participantes rapportaient exclusivement des actes de violence conjugale et un entretien ne permettait pas de récolter suffisamment de données pour les analyses. Conséquemment, vingt-trois entretiens furent retenus aux fins d'analyse.

Notre échantillon était constitué d'entrevues avec plusieurs individus, il s'agissait donc d'un échantillonnage par cas multiples. Selon Pires (1997), dans les recherches qualitatives par cas multiples, deux critères clés permettent d'orienter le chercheur soit le critère de diversification et celui de saturation. En ce qui concerne le critère de diversification, l'auteur rapportait qu'il consistait à diversifier les cas afin d'obtenir une plus grande variété au sein de l'échantillon, donc l'amener à être le plus complet possible. Ce critère était peu présent dans notre étude vu l'échantillon limité à une population incarcérée, et ce, dans un

établissement provincial. L'échantillon visé était donc un groupe homogène, à savoir les femmes ayant commis un acte de violence, nul besoin de rencontrer des femmes de la population générale. Dans ces cas, on appliquait un critère de diversité interne, c'est-à-dire qu'on tentait de maximiser les contrastes au sein d'un échantillon homogène (Pires, 1997), par exemple, les participantes qui désiraient parler d'un acte de violence qui n'avait pas été judiciairisé et celles en attente d'une peine à purger dans un établissement fédéral étaient acceptées. De cette façon, nous avons accès à une plus grande diversité des actes de violence commis, tant concernant la gravité que les circonstances. Selon Becker (2002), il est bien de diversifier notre échantillon et de permettre le recensement « *d'au moins quelques cas capables de perturber notre système et de nous pousser à remettre en question ce que nous croyons savoir* » (p.31). Il n'y avait également aucune limite quant à l'âge des participantes, le nombre d'actes violents commis et quant au milieu socio-économique ou culturel de provenance.

Le second critère, la saturation, était considéré comme atteint lorsque l'on jugeait que les données qui émergeaient des entretiens n'apportaient plus d'informations nouvelles ou enrichissantes qui justifiaient la poursuite de la collecte de données (Glaser et Strauss, 2010; Pires, 1997). Cette saturation était généralement atteinte entre 20-30 entrevues lorsqu'aucune donnée nouvelle ou pertinente n'émergeait des entrevues (Paillé, 1994). Nous avons déterminé qu'aucune nouvelle donnée, autre qu'anecdotique, n'était recueillie et que la saturation était atteinte après la 26e entrevue.

Les participantes étaient âgées de 19 et 50 ans. La moyenne d'âge de l'échantillon était de 35,8 ans (médiane : 36) ce qui est similaire à la moyenne d'âge recensée par le Service correctionnel du Canada, soit 35 ans (Bottos, 2007). La plupart de ces femmes avaient des enfants (18/23) et la moitié de ces mères (9/18) avaient trois enfants ou plus. Ces femmes avaient presque toutes perdu la garde de leurs enfants à un moment de leur vie, soit suite à l'intervention de l'État, soit parce qu'elles avaient volontairement confié la garde à un tiers,

le plus souvent un membre de leur famille. Seulement le tiers de l'échantillon (8/23) avait une occupation légale avant l'arrestation. Les autres vivaient de l'aide sociale ou de leurs activités criminelles. Concernant leurs antécédents criminels, une en était à son premier délit, treize avaient des antécédents adultes et juvéniles et neuf avaient des antécédents seulement à l'âge adulte. Il est à noter que certaines avaient rapporté des délits pour lesquels elles ne s'étaient pas fait prendre tant à l'adolescence, qu'à l'âge adulte.

Les infractions avec violence pour lesquelles les femmes étaient incarcérées allaient de voie de fait simple à la tentative de meurtre. Les voies de fait étaient l'infraction la plus commune; voie de fait simple (12/23), voie de fait sur un policier (3/23) et une voie de fait grave (1/23). Parmi les participantes restantes, cinq n'étaient pas actuellement détenues pour un crime violent et deux l'étaient pour tentative de meurtre. En excluant les participantes en attente de sentence, la moyenne de la durée de sentence était de 12 mois et 9 jours.

3.2 Collecte des données

La collecte des données consistait à participer à un entretien semi-directif et compléter une courte fiche signalétique. Les entretiens étaient réalisés par deux interviewers, toutes deux étudiantes à la maîtrise en criminologie qui avaient reçu au préalable une formation sur les méthodes qualitatives.

3.2.1 Entretiens semi-directifs

L'entretien qualitatif a été utilisé pour la collecte des données. Ce type d'entretien convient lorsqu'on ignore le monde de référence et que l'on cherche à étudier l'individu ou un groupe restreint de personnes (Blanchet et Gotman, 2007), comme dans le cas de la présente recherche. De plus, même si ce type d'entretien ne peut répondre aux questionnements du type « pourquoi », il est utile pour mettre à jour les « comment », les

processus, et faire part de la logique de l'action et ses mécanismes de fonctionnement (Blanchet et Gotman, 2007).

Les entretiens réalisés étaient de type semi-directif. Le choix de l'entretien semi-directif est justifié lorsque l'on désire aborder des thèmes intimes et complexes de même que lorsque notre objectif vise la compréhension du sens donné à une expérience particulière vécue par les individus (Savoie-Zajc, 2009). Ce choix apparaissait donc le plus approprié puisque les participantes étaient amenées à nous dévoiler des détails intimes de leur vie, et plus particulièrement à nous expliquer le processus complexe qui les avait amenés à commettre un geste de violence, ainsi que le sens qu'elles donnaient à cette expérience. De cette façon, nous avons pu explorer de manière approfondie l'expérience de ces femmes et avons la possibilité de revenir sur certains points ou d'aborder ceux qui n'avaient pas été soulevés par la participante, mais essentiels à notre démarche.

Les entretiens réalisés étaient d'une durée approximative de 60 minutes, la durée fluctuait entre 35 et 120 minutes. La consigne de départ de l'entretien était : « Selon vous, qu'est-ce qui vous a amenée à commettre un geste de violence? ». Parmi les thèmes abordés dans le protocole d'entretien (voir annexe 1), nous retrouvons le contexte situationnel, le portrait de vie de la participante, la période avant l'acte et le déroulement de l'acte violent. Ces thèmes ont été retenus puisque dans les études qualitatives, tout comme les études quantitatives, les femmes ont souligné l'importance de leur rôle ou leur présence dans le processus les ayant conduites à un acte de violence.

Pour assurer l'intégralité des informations qui étaient fournies par les participantes, nous avons choisi d'enregistrer les entrevues. Selon Deslauriers (1987), il existe plusieurs avantages à enregistrer et retranscrire les entrevues. D'abord, cela permet de corriger le style de l'intervieweur s'il y a lieu. De plus, les propos de la participante sont rapportés fidèlement et ne peuvent échapper à la mémoire. Aussi, il est possible de réécouter les

entrevues, permettant ainsi de prendre du recul et porter attention à des détails qui nous avaient échappé. Enfin, lorsqu'on retranscrit, on marque un temps d'arrêt qui amène la réflexion et ces retranscriptions pourront être comparées et décomposées aux fins d'analyse.

3.2.2. Fiche signalétique

Avant que l'entrevue débute, une courte fiche signalétique (voir annexe 2) était remise aux participantes afin de recueillir des informations démographiques de base tels leur statut matrimonial, leur niveau de scolarité, l'occupation, le nombre d'enfants, le délit actuel, la durée de la sentence ainsi que leurs antécédents judiciaires juvéniles et adultes. Ces informations allaient permettre plus tard de dresser un portrait de l'échantillon. Cette entrée en matière permettait également de prendre contact avec la participante avec des questions fermées d'ordre plus général, avant d'aborder des sujets plus intimes. De plus, ces informations pouvaient servir à relancer l'entrevue lorsque certains éléments n'avaient pas encore été abordés, par exemple « *je vois que vous avez commis une voie de fait à l'adolescence, pouvez-vous m'en parler?* » et l'entrevue se concentrait uniquement sur la problématique principale.

3.3 Procédure

La procédure mise en place concernant la collecte de données respectait l'éthique et les normes du SCQ et de l'Université de Montréal. Ces dispositions s'appliquaient au mode de recrutement des participantes, au formulaire de consentement et à la sécurité des données.

3.3.1 Recrutement

Le mode de recrutement fut adopté selon la démarche spécifique indiquée par le SCQ pour l'accès aux participantes. Elles furent sollicitées à l'aide d'une affiche (voir annexe 3) décrivant brièvement la recherche et la nature de leur participation à la recherche. Cette affiche fut exposée dans les endroits publics à l'intérieur des centres de détention et

désignait également une personne ressource du SCQ auprès de qui les femmes intéressées pouvaient manifester leur volonté de participer à la recherche. L'accès indirect aux participantes via un tiers comportait certes des inconvénients, comme un manque de neutralité, mais il permettait d'accéder à une population spécifique qui n'est pas localisée et maximise les probabilités d'obtenir l'accord des participantes éventuelles (Blanchet et Gotman, 2007). Ces personnes-ressources recueillaient les demandes de participation ou approchaient directement de façon verbale les participantes potentielles et coordonnaient par la suite une rencontre avec l'une des interviewers. Lors de la rencontre, la participante était informée sur l'objectif de recherche et sur la nature de sa participation. À ce moment, elle avait la possibilité de poser des questions pour éclaircir certains points, de faire part de ses préoccupations face à la recherche ou de se désister. Parmi les femmes rencontrées, une seule prit la décision de ne pas participer à la recherche après la lecture du formulaire de consentement.

Un formulaire de consentement éclairé (voir annexe 4) était lu avec la participante et était signé par les deux parties. Une copie lui était remise. L'entrevue avait lieu lors de cette même rencontre après la signature du formulaire de consentement. Afin de protéger l'identité des participantes, un code était attribué aux entrevues et aucun nom ne figurait dans les entretiens et verbatims. Par la suite, des noms fictifs étaient jumelés à chaque code afin de faciliter la lecture des résultats. Juste avant l'entrevue, la fiche signalétique était remise aux participantes, qui la complétaient et la remettaient sans délai. Les participantes avaient la possibilité de se retirer à tout moment de la recherche si elles en manifestaient le désir.

3.3.2 Sécurité des données

Aucune identification personnelle ne figurait dans les données, à l'exception du code assigné aux enregistrements et aux formulaires démographiques. Le code d'identification se trouvait également sur le formulaire de consentement pour deux raisons. Premièrement,

pour s'assurer que les informations recueillies dans les formulaires démographiques correspondaient aux enregistrements. Deuxièmement, si une participante décidait de se retirer de la recherche, le code permettait d'identifier l'entrevue et le formulaire démographique à retirer de l'étude. Les données recueillies et les formulaires de consentement pour cette recherche étaient gardés dans un classeur sous clé dans le bureau de la titulaire de ce projet et étaient conservés à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Aucune information au sujet de la recherche, incluant la décision de participer ou non à la recherche, n'était versée dans les dossiers institutionnels des participantes. De plus, aucune information permettant d'identifier les participantes n'était partagée ou n'apparaissait dans la diffusion des résultats. Les formulaires de consentement seront détruits sept ans après la fin du projet conformément aux règlements d'éthique suivis par l'Université de Montréal. Aucune donnée permettant d'identifier les participantes ne sera conservée après cette date.

3.4 Stratégie d'analyse

Les entrevues étaient entièrement transcrites et les enregistrements effacés. Les données obtenues dans les entrevues étaient traitées à l'aide du programme NVivo à partir d'un poste de travail sécurisé de l'université.

La méthode d'analyse retenue fut la théorisation ancrée. Cette démarche analytique était la plus appropriée puisque l'on cherchait à bâtir un modèle empiriquement fondé à partir de phénomènes sociaux peu étudiés (Paillé, 1994), comme c'était le cas concernant la violence des femmes. Cette méthode cherchait à ancrer la théorie dans les faits et à se construire à partir d'eux en liant dans un schéma explicatif les divers éléments d'un phénomène (Glaser et Strauss, 2010). Une des particularités de cette démarche est que la collecte et l'analyse des données se font de manière simultanée. On procédait par des comparaisons continues entre les données émergent du terrain et l'analyse. Ces comparaisons venaient ensuite construire et valider notre modèle. L'élaboration du modèle ou de la théorie était donc le

résultat d'un processus s'effectuait progressivement. Tout au long de ce processus d'analyse, la rédaction continue de mémos sur nos réflexions et intuitions théoriques a permis l'élaboration du modèle (Laperrière, 1997, Paillé, 1994).

La notion d'échantillonnage théorique, où les événements et phénomènes qui étaient échantillonnés et non les personnes. L'échantillonnage a donc subi des transformations en cours de route, il a été redéfini de façon continue pour s'adapter à l'analyse. Au départ, l'échantillonnage était ouvert et on cherchait à cerner le maximum de catégories. Par la suite, l'on cherchait plutôt à faire des vérifications sur la variation du phénomène. L'échantillonnage se poursuivait jusqu'à sa saturation, lorsqu'aucun nouveau concept ne venait modifier le modèle. Dans la présente étude, la saturation a été atteinte après vingt-trois entrevues. Glaser et Strauss (2010) ont proposé deux techniques dans l'échantillonnage théorique. La première était de maximiser les ressemblances entre les données redondantes dans les entretiens. Cela permettait de repérer les tendances centrales. La deuxième consistait en l'opposé, soit maximiser les différences. Cette opération permettait de subdiviser et clarifier les catégories. On pouvait dès lors vérifier s'il y avait lieu de créer de nouvelles catégories ou de valider les catégories existantes. Tout au long des analyses, nous avons donc procédé à une comparaison constante des données.

Comme le propose la méthode de la théorisation ancrée, chaque entrevue a été retranscrite et analysée au fur et à mesure. De cette façon, le guide d'entrevue était modifié en fonction des thèmes qui émergeaient des entretiens. Suite aux analyses des premières entrevues, les thèmes qui s'ajoutèrent portaient sur l'existence de facteurs ou de contextes qui contribuaient à déclencher ou inhiber le comportement violent des participantes, sur leurs recours à une stratégie alternative avant de commettre un acte de violence, et sur l'évolution des comportements violents à travers le temps. Les thèmes relatifs aux facteurs déclencheurs ou inhibiteurs et aux stratégies alternatives à la violence ont été retenus, car ils étaient récurrents dans le discours des participantes et celles-ci percevaient qu'ils

jouaient un rôle dans leur processus de passage à l'acte. Le thème relatif à l'évolution du comportement violent à travers le temps a été ajouté pour obtenir un complément d'information sur le processus menant les femmes à maintenir ou abandonner son comportement violent. En effet, le processus de passage à l'acte des participantes qui avaient commis de nombreux comportements violents semblait se distinguer de celui des participantes qui en avaient commis un seul ou très peu. L'exploration de ce thème nous permettait de donner un sens à ces données. Ces modifications du guide d'entrevue ont été faites suite à des échanges constants, tout au long de la passation des entrevues, entre les deux interviewers.

Selon Paillé (1994), la théorisation ancrée se divisait en six étapes : la codification, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation. Lors de la codification, les différents éléments, ou incidences, présents dans le contenu de l'entretien étaient étiquetés. Ce premier codage fut aussi appelé le codage ouvert. C'est le codage ligne par ligne des premiers entretiens permettant l'émergence des concepts, de leurs propriétés et de leurs dimensions (Strauss et Corbin, 2004). Il est à noter que ces concepts ne désignaient pas l'incident lui-même, mais plutôt ce qu'il représentait (Laperrière, 1997). Dans le cadre du codage ouvert, les six premières entrevues ont été codées ligne par ligne. Ainsi le segment *« c'était juste pour le ressaisir sauf j'ai perdu la carte faque c'est pour ça que ça a viré pire que c'était supposé »* s'est vu attribuer le code *« perte de contrôle »* alors que dans cet autre segment *« moi j'ai grandis avec ça, une bonne à rien, tu feras rien de bon dans ta vie. Pis j'ai comme perdu la confiance en moi. À force de te faire dire ça tu grandis avec sté, pis c'est dur de se débarrasser de ça »*, c'est le code *« faible estime de soi »* qui a été attribué.

L'étape suivante était la catégorisation, où les concepts apparentés étaient regroupés en catégories pertinentes au phénomène. Au fur et à mesure que des catégories conceptuelles étaient dégagées, certaines étaient modifiées (élargies, divisées, fusionnées corrigées, etc.).

L'émergence de ces catégories amenait des modifications dans le contenu de la grille d'entrevue où certains thèmes étaient ajoutés pour vérifier et approfondir des phénomènes. En effet, plus un phénomène était récurrent, plus la catégorie était considérée comme fiable et lorsque la saturation d'un élément était atteinte, il n'était plus pertinent de continuer à le documenter. Lors de la catégorisation, plusieurs opérations étaient effectuées : définir la catégorie, dégager ses propriétés ou caractéristiques, déterminer ses conditions d'apparition et d'application et identifier ses différentes formes.

Par la suite, il fut question de la mise en relation qui correspond en partie à ce que d'autres auteurs nommaient la codification axiale (Corbin et Strauss, 2004). Cette mise en relation consistait à trouver les liens qui unissaient les catégories les unes aux autres en tenant compte de leurs différentes propriétés et dimensions, et ce, en ayant recours à la formation de schémas. Dans notre analyse ceci fut le moment où les différents schémas des phases du modèle étaient élaborés. Par exemple, pour le scénario de violence expressive, les catégories du contexte, de l'interaction avec la victime, des émotions, des motifs, des facteurs inhibiteurs et déclencheur ainsi que des stratégies alternatives ont été regroupés puis reliés pour illustrer les données.

La quatrième étape, l'intégration (qui avec la modélisation pourrait se rattacher à la codification sélective) est l'étape où le chercheur doit prendre du recul face à ses analyses pour avoir une meilleure vue d'ensemble et cerner l'objet d'étude ainsi que le phénomène général auquel il faisait face, dans le cas présent les différentes phases du processus de passage à l'acte violent chez les femmes. Vint ensuite l'étape de la modélisation, où la dynamique du phénomène était reproduite. Il s'agissait de dégager ses propriétés, son déroulement habituel, ses conditions d'existence, ses diverses conséquences et de se pencher sur son évolution et les changements qu'il traverse. Enfin, pour clore ces analyses, il y avait la théorisation où tout le processus effectué fut pris en compte afin de construire la théorie, et ce, en considérant de toutes les dimensions et causes du phénomène.

Les analyses ont été réalisées par l'auteur. Cependant, une fois l'élaboration du modèle complété, il a été soumis à la seconde interviewer afin de valider la concordance entre les données et les résultats. Cet accord interjuge a été effectué à l'aide de douze entrevues tirées au hasard et un accord parfait a été obtenu.

CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

Le modèle qui fut élaboré suite aux analyses se découpa en quatre phases. La première phase faisait référence au portrait de vie des femmes, de l'enfance à la commission du délit. La deuxième avait trait à la période précédant le délit. Cette période s'étendait à des mois ou semaines avant le passage à l'acte violent, aux instants le précédant immédiatement. La troisième phase du modèle concernait le déroulement du délit. Cette phase se divisait en deux scénarios selon le type de violence auquel la femme avait eu recours, soit expressive ou utilitaire. La dernière phase était celle subséquente au délit. Ces phases ont été développées en fonction des éléments qui étaient perçus par les femmes interviewées comme facteurs explicatifs de leur violence.

4.1 Le portrait de vie ou un chemin semé d'embûches

La phase I du modèle concernait le portrait de vie générale de la participante, elle est représentée à la Figure 1. Les éléments rapportés dans cette phase sont ceux perçus par les participantes, dans leur histoire de vie, comme étant reliés à leur violence. On y retrouvait notamment des facteurs de vulnérabilité dans l'enfance et l'adolescence, le style de vie, le réseau social, des difficultés sur le plan personnel, une accumulation d'épreuves et d'affects négatifs et l'adoption de stratégies d'adaptation considérées néfastes pour elle-même.

4.1.1 Facteurs de vulnérabilité

Les participantes ont rapporté certains facteurs de vulnérabilité qui teintaient leur enfance et leur adolescence. Ces facteurs étaient la victimisation, l'exposition à la violence, les relations conflictuelles avec la famille et les carences dans les pratiques parentales. Lorsqu'on demandait aux participantes ce qui les avait conduites, selon elles, à commettre un acte de violence, ces facteurs étaient souvent utilisés pour illustrer leurs réponses.

Les expériences de victimisation occupaient une place importante dans le vécu des femmes rencontrées. Cette victimisation comprenait l'agression sexuelle, la maltraitance, la violence psychologique/verbale ou l'intimidation scolaire. Une majorité de participantes avaient vécu des expériences de victimisation dans l'enfance, les autres furent victimes à l'adolescence. Les participantes rapportaient que ces expériences étaient particulièrement en lien avec leurs actes de violence, même ceux commis à l'âge adulte. Une seule participante rapportait n'avoir jamais vécu de telles expériences. Précisons que l'exposition à la violence regroupait le fait d'avoir été exposé à de la violence conjugale, d'avoir été témoin de la maltraitance des membres de sa fratrie ou d'avoir été témoin de manifestations de comportements violents de la part des membres de sa famille élargie, notamment lors de rassemblements familiaux. Lorsqu'on demandait aux participantes de nous expliquer ce qui, selon elles, les avait menées à un acte de violence, le fait d'avoir été victime ou témoin de violence était une des explications les plus récurrentes :

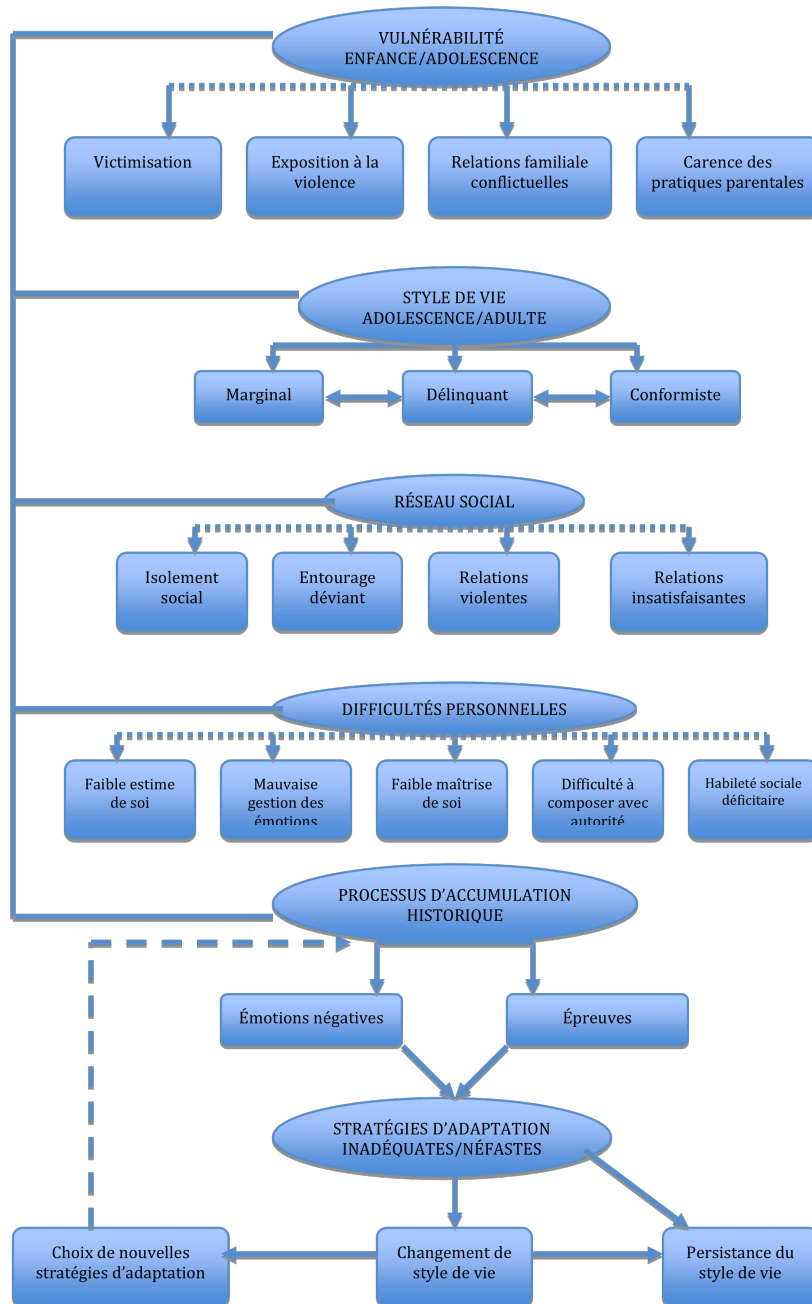
« Qu'est-ce qui m'a le plus vraiment amenée à la violence, si on recule loin dans mon passé, dans ma jeunesse, c'est que mon père y'était déjà violent avec nous autres, pis y'était violent avec ma mère pis, heu, on a vécu un peu dans la violence. » (Angelina, 33 ans);¹

« Ben je pense que j'ai vécu ça toute ma vie de la violence. Ça a toujours fait partie de ma vie. Je pensais que j'étais pas violente, mais je le suis violente. Je le suis violente parce que je l'ai vécu la violence... Ça veut dire que moi l'ai vécu aussi la violence d'une certaine façon tsé, voir mon père battre ma mère » (Bérenghère, 45 ans);

« Ma mère nous agressait, ma mère nous battait. Mon père, lui, il faisait de la boucherie là, il tuait les animaux devant nous autres. Faque quand c'était le temps de pendre un cochon, il le pendait et il le saignait toute devant nous autres. C'est sûr qu'on venait toutes mal, entre frères et soeurs on se connaît là » (Juliette, 39 ans);

Les noms ont été changés pour préserver l'anonymat des participantes.¹

Figure 1 : Phase I — Le portrait de vie



« Beaucoup de violence dans ma famille. Ma mère c'était quelqu'un qui était très colérique, très violente aussi. J'ai mangé une couple de taloches quand jeune là tsé. Déjà en partant du côté maternel j'ai pas été gâtée et sur le côté paternel non plus. Mon père était... était pédophile faque j'ai vécu beaucoup d'inceste quand j'étais jeune » (Jackie, 43ans).

Des relations familiales difficiles étaient également évoquées, et ce, que ce soit avec les parents ou avec les membres de la fratrie. Certaines participantes disaient avoir alimenté de la colère envers leurs parents tant à l'adolescence qu'à l'âge adulte. Cette colère pouvait être perçue comme ayant contribué à une accumulation les ayant menées à commettre un acte de violence.

« Avec mes sœurs, on se bat entre nous autres parce qu'on est trois sœurs pis trois agressifs. Les trois vraiment agressifs. » (Juliette, 39 ans);

« Ha mon Dieu, des fois on se chicanait. Ça a pas d'allure comment on pouvait se chicaner. On se chicanait, mais après ça on jouait ensemble » (Bérenghère, 45 ans);

« Présentement, c'est le ressentiment. Depuis... Ressentiment de... que j'ai depuis que... quelques années, depuis que je suis au monde. (...), j'ai fait beaucoup de ressentiment sur ma mère. » (Cécile, 44 ans);

« J'ai beaucoup de la rancune, mon père là, le respect... Je le respecte pas, qu'il mange de la marde » (Thérèse, 48 ans).

Sur le plan familial, la présence de violence et de relations difficiles n'étaient pas les seuls facteurs rapportés. En effet, les femmes interviewées racontaient avoir grandi avec un ou des parents présentant des carences dans l'exercice de leurs pratiques parentales ou des difficultés personnelles nuisant à l'exercice de ce rôle. Ces carences incluaient, entre autres, des comportements d'abandon, de négligence et de violence envers ses enfants, mais également d'autres comportements des parents qui selon les participantes avaient porté atteinte à leur développement.

Premièrement, il y avait le fait de faire vivre du rejet sur le plan affectif. Plusieurs femmes rencontrées confiaient avoir eu le sentiment de ne pas avoir été aimées par leur parent :

« Quand... normalement c'était pas une femme pour dire "je t'aime". Moi j'étais... ben je couchais mes enfants, je les abrillais, "je t'aime mon amour, passe une bonne nuit, s'il y a de quoi viens voir maman" tsé mais j'ai pas connu ça avec maman » (Odyle, 44 ans);

« Pis mon père ben je me souviens d'avoir essayé de le saouler (...) juste pour qu'il puisse me dire finalement "oui, je t'aime", il l'a jamais dit. Il m'a réveillée en coup de vent par contre pour me dire qu'il regrettait la journée que j'étais venue au monde ». (Adrienne, 39 ans);

« Il manquait de rien à la maison par contre. Il y avait toujours tout, des bébelles, de la bouffe du linge, j'ai toujours eu une belle chambre. Excepté que je manquais d'amour pis d'attention » (Jackie, 43ans).

Deuxièmement, certaines racontaient avoir grandi dans un milieu où le processus de parentification était présent. C'est-à-dire que déjà dans l'enfance, les participantes se retrouvaient à jouer le rôle de parent et à prendre soin de leurs frères et sœurs ou de leur parent :

« Mais j'ai eu des responsabilités jeunes. Je m'occupais de ma sœur et de mon père qui est alcoolique... j'essayais de m'occuper de lui. Faque, j'essayais de prendre le rôle de ma mère » (Béregère, 45 ans);

« Je watchais ma mère tsé là un moment donné j'ai apporté les ciseaux, les lames à raser, tsé tout ce qui pouvait couper pis, ou ben tout ce qui pouvait être dangereux. Tsé je l'amenais dans ma case tsé. Eeee... Ça m'inquiétait beaucoup, j'avais la tête ailleurs tsé. J'avais... mon moment présent je le vivais pas, je vivais de l'anxiété pis eee... y'es-tu arrivé quelque chose? » (Cécile, 44 ans);

« Parce que moi toutes les petits enfants c'est toute moi qui les a élevés. Tsé mes parents travaillaient pis c'est moi qui les gardais, j'étais jeune tsé. » (Odyle, 44 ans).

Troisièmement, on retrouvait le fait de ne pas avoir eu des parents en mesure de leur offrir un foyer stable :

« Ben de 1 an aller jusqu'à dix ans j'ai été barouettée d'un bord pis de l'autre dans ma famille. J'ai jamais eu de place stable. De 10 à 12 ans j'ai fait 5 familles d'accueil différentes pis euh... de... c'est ça de 10 à 12 ans j'ai fait 5 familles différentes pis c'est là que j'ai commencé à me demander pourquoi je suis placée moé? Dans le fond j'ai toujours été placée par rapport au fait que mes parents prenaient de la drogue. Pas parce que j'avais un comportement dysfonctionnel. (Ursula, 28 ans);

« Mes deux parents sont fous raides. C'est des gens extrêmement violents. Moi je suis pas souvent... mon père on... on n'habite pas avec mon père, je suis pas avec ma mère. Je me fais souvent garder » (Lucie, 45 ans);

« C'était de même l'amour aussi que j'ai eu aussi d'ailleurs parce que je me faisais garder parce que quand j'étais jeune, souvent elle était à l'hôpital ou ben... en état de crise pis c'était pas beau à voir eee... Mon père travaillait à l'extérieur, mes moncles, matantes me gardaient, du monde que je ne connaissais pas, tsé, beaucoup de manque d'amour aussi là » (Cécile, 44 ans).

Une femme rapportait, à l'inverse, avoir souffert face à un parent surprotecteur :

« Je te dirais que j'ai été surcouverte par ma mère. Tsé j'ai jamais été capable de... quand ma mère est décédée j'étais handicapée. Tsé moé chercher un appartement... ben là, ma mère elle m'avait toujours... elle faisait tout à ma place (rire) faque je pouvais pas... m'émanciper » (Élise, 39 ans).

Les carences parentales soulevées par les participantes comprenaient également le fait d'avoir été initiées ou exposées à des comportements délinquants. Prenons par exemple cette femme qui, dès le primaire, commettait des délits pour son père :

« On peut même plus faire ça, mais dans le temps il arrivait avec une pile de licences pis on pouvait taper les noms. Je tapais à la machine les noms pis les adresses, tout ça. C'était des faux noms, c'était des faux documents finalement que je remplissais pour mon père tsé (...) Mais comme je vous ai dit, mon père a toujours été dans une gamique quelconque. Pis c'était pas caché » (Bérenghère, 45 ans).

Enfin, plusieurs d'entre elles racontaient avoir grandi avec un parent ayant des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale. Ces participantes ont l'impression d'avoir été marquées par ce dont elles ont été témoins :

« Ma mère ça été une femme alcoolique pharmacodépendante eee... Elle s'est arraché un œil devant moi j'avais 9 ans, a s'est ouvert les veines devant moi, j'avais 10 ans. Eee... a me, a me comptait des eee... des choses qui s'étaient, non fondées » (Cécile, 44 ans);

« Des fois il essaye de brûler la maison parce qu'il était trop gelé tsé des choses de mêmes là. Il fait des actes vraiment fuckés là. ... quand mon père consomme, ma mère elle sait pis là elle le confronte pis mon père il capote parce qu'il est trop gelé faque il la frappe » (Dominika, 20 ans);

« Pis ma mère, elle s'est mise à boire à cause de ça. Ma mère, elle a pris des médicaments avec de la boisson, elle s'est... elle a essayé de se suicider une couple de fois. Moi je la ramassais et j'appelais l'ambulance. Pis quand j'allais à l'école ben je dormais sur le pupitre. À l'école ça allait pas bien non plus. Je me battais avec tout le monde » (Thérèse, 48 ans).

Ces facteurs ont donc été retenus comme constituant une vulnérabilité. Fait intéressant, pour les femmes qui avaient adopté des comportements violents dès l'enfance ou tôt à l'adolescence, tous les facteurs de vulnérabilité étaient présents. De plus, les participantes rapportaient que leur violence persistait dans le temps. C'est-à-dire, lorsqu'elles avaient commis des actes de violence dans l'enfance, elles en avaient également commis à l'adolescence et à l'âge adulte. Qui plus est, les femmes qui avaient adopté des comportements violents de façon précoce rapportaient utiliser la violence plus fréquemment et dans différentes sphères de leur vie, par exemple envers leur conjoint, leurs enfants et en général. Certaines avaient l'impression que la violence avait toujours fait partie de leur vie et qu'elles l'avaient intégré à leurs comportements naturellement. Cette participante nous fait part de ses multiples recours à la violence :

« Faque c'est ça, j'ai fait toute sorte de formes de violence. Comme je vous ai dit, j'ai fait de la violence psychologique, de la violence verbale, de la violence physique, sous toutes ses formes, de la violence sur mes enfants, de la violence conjugale, sur les gens, sur moi... pis euh... mais jamais sur ma

mère par exemple. Jamais sur mon père ou ma mère. Pourtant c'est eux autres qui étaient visés... » (Jackie, 43ans).

4.1.2 Style de vie

Vers la fin de l'adolescence ou à l'âge adulte, les participantes rapportaient avoir adopté un style de vie qui pouvait être catégorisé comme marginal, délinquant ou conformiste. Le style de vie était perçu comme ayant un impact sur l'adoption de comportements violents tant par le contexte où elles devaient évoluer que par les valeurs qui y étaient véhiculées. Certaines femmes racontaient avoir passé d'un style à l'autre au cours de leur vie et d'autres avoir persisté dans un seul.

Le style de vie marginal faisait référence au fait de vivre en marge des normes établies dans la société, sans pour autant s'engager dans des comportements délinquants. Il regroupait le fait de vivre dans la rue, d'évoluer dans la prostitution et d'avoir un mode de vie centré sur la consommation de drogue ou d'alcool. :

« À l'adolescence j'ai comme heu... à l'âge de 15 ans chu partis de chez ma mère. Pis j'ai commencé à faire de la prostitution, pis j'ai commencé à me geler pis eee (silence)... quand j'étais gelée j'étais deux fois plus violente » (Angelina, 33 ans);

« ... à la fin un moment donné je me tenais avec des Italiens. Pis moi je suis ben orgueilleuse, il fallait tout le temps que je paie mes affaires. Pour maintenir mon standing de vie, j'ai commencé la prostitution. De fil en aiguille, je me suis fait avaler par le milieu » (Élise, 39 ans);

« Euh... quand j'ai fait ma rechute en 2005... bon ça allait bien au début on avait des cartes de crédit pis tout ça. Après ça j'ai été amenée à faire la rue. Ben j'ai été amenée, je me suis proposée parce que c'était de l'argent vite fait » (Audrina, 44 ans).

Les participantes associaient également un style de vie délinquant au fait d'adopter des comportements violents. Même si la consommation de drogue et d'alcool était également très présente ou problématique dans ce style de vie, certaines participantes faisaient part

d'une consommation occasionnelle seulement, contrairement au style de vie marginal. Le style de vie délinquant regroupait ce qui était décrit par les participantes en lien avec les activités délinquantes telles le vol, le trafic de drogue, la collecte ou les délits au sein d'un groupe criminalisé :

« Moi je vendais de la dope pis euh... violent... à tous les jours, j'étais en train de me battre avec un pis l'autre. Entrer à des places avec un bat de baseball pis tout détruire parce que l'autre y devait 50 \$... » (Adrienne, 39 ans);

« Euh... j'ai connu une personne qui vendait de la coke pis eee... j'ai été vendeuse pour lui pis après ça j'ai acheté la run au complet, j'ai eu la run à moi tsé, c'est moi qui, je passais de la coke par deux jours, j'achetais 6 onces de coke jusqu'à tant que je me fasse prendre » (Cécile, 44 ans);

« C'est ça, là j'étais dans rue, j'avais pas d'argent faque ben j'ai commencé à squatter chez des amis, à revendre de la dope. Mais là un moment donné j'ai retombée dans la dope encore plus faque là ça m'en prenait plus faque là je faisais mes vols de char, je les vendais, c'est ça. Je taxais le monde. Je collectais. C'est ça » (Deborah, 19 ans).

Le dernier style de vie était le moins fréquent. En effet, très peu de femmes rapportaient avoir adopté un style de vie plus conformiste avec des activités prosociales, un travail légal et des habitudes de consommations qui n'étaient pas néfastes pour elles (sobriété ou consommation occasionnelle). Le plus souvent, ce style de vie faisait surtout référence à des périodes plus ou moins longues où la femme tentait de reprendre sa vie en main en s'éloignant de son milieu, en cessant ses activités illicites et ses habitudes de consommation régulière :

« Moi je viens pas d'un milieu défavorisé, je veux dire j'ai pas grandi dans la rue pis bon... J'ai été à l'école, j'ai fait mon cégep. J'ai fait un an d'université tsé j'ai été éduquée. Pis un moment donné est arrivé un événement dans ma vie qui a fait que je suis tombée dans la consommation pis c'est ça » (Élise, 39 ans);

« Pendant que je m'occupais de ma fille, j'essayais de devenir quelqu'un de responsable, productif au sein de la société et j'ai très bien réussi. Un moment donné... moi je suis partie d'un banc de parc pour devenir

présidente d'une compagnie de construction que j'ai fondée » (Lucie, 45 ans);

4.1.3 Réseau social

Sur le plan relationnel, les participantes faisaient part d'une pauvreté du soutien et du réseau social. Certaines femmes mentionnaient avoir vécu de l'isolement social soit par un rejet des pairs ou un repli sur soi, alors que d'autres mentionnaient avoir choisi de s'isoler de leur famille, à l'âge adulte, afin de leur cacher l'ampleur de leurs habitudes de consommation :

« À l'école, j'étais une solitaire. J'ai jamais réussi à me faire d'amis. Jamais, jamais » (Yolande, 50 ans);

« J'étais une personne ben, ben solitaire. Je me sentais pas... je me sentais pas comme les autres. Même avant de savoir que j'étais adoptée » (Élise, 39 ans);

« Faque j'étais ben contente parce que moi je me gelais pis je voulais pas qu'y me voient, je voulais pas qu'y entendent parler de moé, pis je voulais pas que... mais là j'y allais pu les fins de semaine quand ma sœur a descendait mettons... j'allais pu magasiner avec elle toute la fin de semaine, j'allais pu mettons chez ma mère avec les enfants, passer la fin de semaine là., voir ma sœur, profiter de la piscine pis toute, pis aller me promener en char toute la nuit. Je faisais pu ça » (Anaïs, 30 ans);

« On voit plus le boutte de s'en sortir en plus on a plus de contact familiaux, le réseau social il est comme négatif. Pis là il y a la gêne aussi, la honte, je veux pas que ma mère me voie de même pis toute embarque... toute rentre en ligne de compte avec... en tout cas moi, pour moi là, je deviens fatiguée, irritée, faut que ça bouge, ça me prend du cash... » (Audrina, 44 ans).

Lorsqu'elles avaient un réseau social, cet entourage des participantes était le plus souvent empreint d'individus marginaux ou délinquants pouvant être des membres de la famille, des conjoints, des amis ou des connaissances :

« Mes frères sont dans le milieu depuis longtemps. Y sont assez pesants dans un club de motards. Je travaillais pour eux autres en même temps » (Ingrid, 27 ans);

« Après ça ben là j'ai sortie dans des bars beaucoup. Dans début vingtaine à aller jusqu'à peut-être cinq ans avec des gars de motard, tsé des motards. Ça faisait qu'eux autres y nous payaient beaucoup de cognac, tsé pis y nous payaient beaucoup d'affaires de mêmes ». (Anaïs, 30 ans);

« Mon oncle a fait de la prison toute sa vie, mon cousin aussi. Pis ça consommait partout. Dans les partys de famille, ça sniffait des track là pis après ça se pétait des tables sur le dos, là. Ha c'était l'enfer » (Deborah, 19 ans);

« Je travaillais beaucoup avec mes amis... euh... pour faire de l'argent vite, de l'argent simple pas quelque chose qui faut que je travaille pour. Sté tu t'assi pis t'as ton argent... moi j'étais surtout... j'étais comme la fille qui runnait les autres filles, qui disait "ok toi tu fais ci, toi tu fais ça". C'était de même notre petite clique là sté » (Dominika, 20 ans).

Ces relations pouvaient être décrites comme ayant un impact sur leurs comportements violents ou avoir contribué à leur perception de la violence. Par exemple, pour plusieurs d'entre elles, leurs relations amoureuses ou familiales comportaient de la violence. Dans leurs relations amoureuses, par exemple, certaines étaient victimes ou auteures de violence conjugale et d'autres entretenaient des relations où la violence était réciproque :

« Mais j'ai été abusée beaucoup physiquement par mes conjoints. Quand ça faisait pas leur affaire j'étais battue pis... ouais. J'ai beaucoup de cicatrices dans le visage qui le démontre » (Béregère, 45 ans);

« Il n'y avait pas de violence du côté de mon conjoint. Il était passif au dernier degré pis il était patient aussi avec moi. Tsé je criais beaucoup, je chialais beaucoup, j'ai déjà frappé dessus, pourtant lui était pas violent » (Jackie, 43ans);

« Le conjoint que je te parlais que j'avais connu... mon ancien conjoint qui est le père de mon premier fils, on se battait à coup de chaise, à coups de pelle, c'était fou. Ça, c'était la consommation vraiment qui me rendait

violente au plus haut point. Puis, euh... j'ai accouché comme dans des conditions incroyables là. J'étais... j'étais aux soins intensifs avec multiples contusions dues à une bataille à coup de pelle » (Élise, 39 ans).

Lorsqu'elles parlaient de leurs relations interpersonnelles, la violence n'était pas la seule difficulté rapportée par les participantes, et ce, tant dans leurs relations amoureuses que dans leurs relations familiales. En effet, certaines exprimaient de l'insatisfaction quant à la qualité de leurs relations amoureuses passées ou présentes et également face à la qualité de leurs relations familiales avec leurs parents, leur fratrie ou leurs enfants :

« J'avais un conjoint qui ne me convenait pas, là aujourd'hui je le sais, parce que moi je suis une fille hyper affectueuse, romantique, sentimentale. Les soupers à la chandelle pis ces affaires-là j'adore ça, la belle musique... Mon conjoint était le contraire de tout ça. C'était un pantouflard, toujours sur le divan, toujours l'air grognon. Il était plate » (Yolande, 50 ans);

« Ben moi je l'aimais fou, mais tsé j'avais de la peine, là. J'avais tout le temps de la peine, je pleurais tout le temps, tout le temps, tout le temps. J'attendais tout le temps qu'y arrive. C'est ça. J'attendais tout le temps après lui, tout le temps. Quand qu'y était en prison, je l'attendais. Quand qu'y était à maison, je l'attendais pour qu'y revienne... Je l'attendais tout le temps » (Anaïs, 30 ans);

« Je trouve ça plate parce qu'aujourd'hui on se parle plus. Elle veut rien savoir de moi. C'est ce qu'elle a dit, mais des fois elle demande des nouvelles de moi à ma mère pis ça me fait du bien, ça me fait plaisir (pleures). Ça aussi ça me fait de la peine parce que j'ai juste une sœur et je l'aime » (Béregère, 45 ans);

« J'étais ici toute seule et ça fait deux ans et demi que mes enfants me parlent plus, ne veulent plus avoir aucun contact avec moi... ça fait deux ans et demi que je les ai pas vus » (Yolande, 50 ans).

Bien que cette insatisfaction n'était pas directement interprétée par les participantes comme étant en lien avec leur violence, elle pouvait être perçue comme ayant alimenté une accumulation d'affects négatifs. Comme mentionné plus tôt, cette accumulation était

décrite comme pouvant jouer un rôle important sur l'agir violent. Les participantes pouvaient également avoir l'impression que la violence était responsable de la détérioration de leurs relations, engendrant un cercle vicieux.

4.1.4 Difficultés personnelles

Les participantes rapportaient vivre une ou plusieurs difficultés au plan personnel. Ces difficultés étaient identifiées comme des facteurs ayant influencé leurs façons d'agir violemment. D'ailleurs, certaines de ces difficultés étaient évoquées au moment d'expliquer le déroulement du passage à l'acte violent. Les participantes faisaient part entre autres d'une faible estime de soi pouvant s'exprimer par une dépréciation de soi, une perception négative de soi, des difficultés à se trouver des qualités et à croire en son potentiel :

« Parce que mon estime est tellement basse, je me sens une moins que rien... (Sanglots) (Béregère, 45 ans);

« J'avais de la misère à prendre une feuille sur laquelle il y avait des qualités qui supposément m'appartenaient » (Lucie, 45 ans);

« Non, non à part... il y a aussi tsé le fait de... d'être dévalorisée, d'avoir été... une perte d'estime de soi pis toute pis quand quelqu'un nous en donne tsé... Ça, je pense que ça joue » (Audrina, 44 ans).

Elles rapportaient également rencontrer des difficultés dans la gestion de leurs émotions, principalement lors d'événements qui suscitaient ou ravivaient de la colère ou une douleur intérieure :

« Je voulais ravoir ma fille, mais j'étais pas capable de gérer aucune émotion, aucune, aucune. » (Rachel, 35 ans), « Il y a encore des émotions que j'ai de la difficulté à gérer. Beaucoup moins par exemple, comme le rejet et l'abandon » (Lucie, 45 ans);

« Moi je crois que la colère est légitime c'est quand c'est la violence qui embarque là c'est un autre chose. Si tu n'exprimes pas ta colère au fur et à

mesure quand c'est le temps, dans bien des cas je pense que ça s'accumule pis que ça devient une plaie purulente et vraiment... Tsé c'est comme une gangrène là, c'est la violence qui va en découler là » (Élise, 39 ans).

Certaines participantes rapportaient avoir une faible maîtrise de soi. Celle-ci était décrite comme s'exprimant par un caractère prompt, une tendance à l'impulsivité ou par une impression de perte de contrôle lors de la commission d'acte de violence :

« Souvent on cède à ces provocations la parce ce que t'es émotif, t'es impulsif à ce moment-là, tu réfléchis pas trop, trop, et tu te sens dépassé par les événements » (Sophia, 36 ans);

« J'avais peur des perdre tsé j'ai eu un Bon Dieu pour mon... je te dirais toute, tsé. On appelle ça perdre la maîtrise de ses comportements. Tsé, écoute eee... c'est ça qui m'est arrivé » (Cécile, 44 ans);

« Je pense que dans mon cas c'est un paquet de facteurs qui ont été réunis. Ben la première chose je suis une personne qui est impulsive en partant. On dit que j'ai la mèche courte c'est sûre que ça a pas aidé » (Élise, 39 ans).

Une autre difficulté exprimée par les femmes interviewées consistait à composer avec l'autorité. Dans leurs propos, cela se traduisait par des difficultés à respecter les règles, à tolérer des ordres ou des directives, à gérer des contacts avec des gens en position d'autorité, que ce soit un parent, un patron ou un représentant de la loi :

« Pis c'est peut-être ça qui fait qu'aujourd'hui mon rapport avec l'autorité il est très... c'est comme je veux plus que personne ne m'impose de quoi. C'est... je suis toujours sur la défensive quand qu'il y a de l'autorité » (Élise, 39 ans);

« ... je réagis plus d'une manière instinctive que d'une manière qui serait organisée et rangée dans le cadre de ce que la société où l'on vit. Peut-être que tu peux vivre ça ailleurs parce que tu vis à force égale, mais quand tu dois t'en remettre à quelqu'un qui est pas de force égale qui a de l'autorité sur toi, c'est vraiment difficile » (Sophia, 36 ans);

« Mais je me suis toujours débrouillée, j'ai toujours travaillé pour moi. J'ai jamais voulu travailler pour personne d'autre. Je suis pas capable de prendre un ordre, ça t'oublie ça. Je viens hors de moi terrible » (Irène, 46 ans).

Enfin, des lacunes sur le plan des habiletés sociales étaient mises de l'avant par les participantes comme pouvant affecter leurs interactions sociales et expliquer certaines circonstances où elles s'exprimaient avec de la violence. Ces lacunes pouvaient être par exemple des difficultés à exprimer son désaccord, à entrer en contact avec les autres, à résoudre un problème, à gérer un conflit et à reconnaître ses sentiments :

« J'étais stagnée là pis j'étais en train de manger je sais pas quoi. Ma sœur, ma grande sœur énervante était là, était en avant de moi, a me faisait... a me bavait, esti. J'avais de la misère à m'exprimer, je voulais y dire, je voulais y remettre dans face » (Tamara, 27 ans);

« J'avais personne à me confier. Je me confie pas à personne. J'irai pas demander à quelqu'un "eille j'ai besoin d'aide". Je vais me débrouiller par moi même. J'ai pas appris à quêter pis à aller... aller chercher de l'aide moi là » (Juliette, 39 ans).

4.1.5 Processus d'accumulation historique d'épreuves ou d'émotions négatives

Presque toutes les participantes ont abordé la présence d'une accumulation au cours de leur histoire personnelle. Cette accumulation pouvait être perçue comme le résultat d'un enchaînement d'événements les ayant conduites à leur violence et pouvait être de deux ordres. D'un côté, elle pouvait faire référence à une succession d'épreuves ou de malchances difficiles à surmonter pour les participantes. Pensons à la perte de la garde de son enfant, une séparation, des problèmes de santé, un deuil, etc. D'un autre côté, elle pouvait faire référence à un enchaînement d'émotions négatives telles la colère, la honte, le désespoir, l'anxiété ou la souffrance. Ces deux sous-catégories n'étaient pas exclusives et pouvaient s'influencer une l'autre. Par exemple, une épreuve difficile pouvait susciter des émotions négatives et le fait d'être envahie d'émotions négatives pouvait affecter la façon de surmonter une épreuve. Pour certaines femmes, le point de départ de ce processus

d'accumulation historique se situait dans l'enfance. Elles avaient l'impression que leur vie était une succession de coups durs et de souffrance. D'autres faisaient plutôt référence à une période précédant le délit. Cette période pouvant s'étendre sur quelques jours ou quelques mois. Pour nombre de ces femmes, cette accumulation faisait partie d'un ensemble de facteurs qui les avaient conduites à commettre un acte de violence :

« Tsé là... J'avais pas d'idées ou j'haïssais pas quelqu'un en particulier ou ben je rageais pas par rapport à la situation, parce que là y m'enfermaient, c'était pas ça pantoute. C'était moi qui... je lâchais là, toute ce que j'avais en dedans, là. Tsé c'était vraiment ça là. C'était quelque chose qui était trop plein là pis je tapais, tsé je tapais » (Anaïs, 30 ans);

« Avant, c'était le ressentiment que j'ai accumulé. Tsé la eee... des mauvaises émotions que j'ai vécues, des eee... mauvais événements que j'ai vécus avec ma mère, moi je te parle avec ma mère pis que j'ai empilée un livre qui venait épais, épais, épais, moi j'étais comme une bombe à retardement. Pis, à moment donné, ben surtout ça consommation ça pas aidé puis ça pris peut-être juste avant, pendant ça a pris peut-être juste une petite goutte qui a fait déborder le vase » (Cécile, 44 ans);

« Moi je crois que c'est un trop-plein, c'est un trop-plein de l'enfance à aujourd'hui. Je pense que c'est un trop-plein d'accumulations, pas être capable de dire non, de toujours être à l'aide des gens, à l'écoute des gens. (...)Et puis, c'est trop d'abus sur toute. Tu grandis, t'as de l'abus sexuel, tu grandis t'as de l'abus du pouvoir, de la domination. Je crois que c'est ça. J'ai fait un trop-plein... » (Irène, 46 ans);

« J'accumulais, j'accumulais, j'avais envie d'exploser. Comme je te dis, c'était sûr que j'avais... pas des pulsions, mais... des idées violentes là. J'étais vraiment mauvaise là. Il serait arrivé quelque chose je lui aurais arraché la tête là » (Sophia, 36 ans)

4.1.6 Stratégies d'adaptation inadéquates ou néfastes

Pour faire face à ces épreuves et composer avec ces émotions négatives, les participantes rapportaient avoir eu recours à des stratégies d'adaptations qui s'avéraient inadéquates ou néfastes pour elles. Par exemple, certaines pouvaient consommer des psychotropes pour

engourdir leur douleur, adopter des comportements de fuite et pour d'autres, la violence elle-même constituait une stratégie d'adaptation :

« Mais ça n'empêche pas que... quand j'ai rien pour me geler les émotions montent plus vite. Ben c'est ça, c'est euh... Moi je me gèle pour pas sentir la culpabilité, les remords, la honte... » (Lucie, 45 ans);

« Je voulais juste boire pour... j'avais tellement mal intérieurement. C'est le mal, appelle ça le mal de l'âme, mais j'avais tellement mal. J'avais le coeur brisé en mille morceaux » (Bérengère, 45 ans);

« Parce que la culpabilité, toute la colère, tsé c'est des émotions qui sont désagréables à vivre alors ça me faisait vivre ça pis eee... pour calmer ça en dedans ben... une tite ligne de coke ou ben une tite poff de joint. T'entends plus rien en dedans, mais heum (souponne) c'est pas bon pour moi c'est la... » (Cécile, 44 ans);

« J'ai pogné un homme qui me battait. Faque là... je voulais me défouler sur lui, j'étais pas capable alors j'allais me défouler sur les autres. J'allais dans les bars et là j'en laissais pas... j'en laissais pas une passer. Je veux dire quelqu'un me disait de quoi, je lui sautais dessus. Je me défoulais comme ça » (Juliette, 39 ans).

Pour cette dernière participante, la violence était une façon de surmonter la situation et s'adapter à sa réalité. Ces stratégies d'adaptation pouvaient, selon les participantes, contribuer à les maintenir dans un style de vie marginal ou délinquant. Par exemple, pour subvenir à ses besoins de consommation une toxicomane allait commettre des délits et fréquenter un milieu criminel.

Une partie des participantes avaient tenté à une, ou plusieurs reprises de changer de style de vie. Parmi elles, certaines pouvaient échouer et retourner à leurs vieilles habitudes. D'autres allaient chercher de l'aide et tentaient d'adopter de nouvelles stratégies d'adaptation moins néfastes pour elles. Certaines participantes rapportaient avoir passé plusieurs années sobres et dans un style de vie plus conformiste, jusqu'au moment où une série d'événements les amenaient à rechuter et à tout perdre. Ces rechutes pouvaient être perçues comme étant le

point de départ dans un dérapage se concluant par un acte de violence. Voici le témoignage d'une participante qui raconte une de ses rechutes avant son délit :

« Puis, deux ans plus tard quand j'ai rechuté, je te dirais un an et demi plus tard, la DPJ est venue le chercher. Je me suis rendu quand même dans le bas fond à coucher dans parcs. J'ai eu des chars neufs moi, pis eee... la compagnie à mon compte toute. Pis j'ai vraiment toute perdu », « Faque c'est ça... j'ai rechuté le 22 mai 2005. J'ai fait une pof et j'ai recommencé à consommer 24 heures sur 24. Trois mois après j'avais plus rien. Ils m'ont retiré ma fille trois semaines après le début de ma rechute ». La participante poursuit plus loin : « Tout vidé mes comptes de banque, mes REER j'ai même pris de l'argent dans le compte de la compagnie (...) Trois mois après j'étais retournée sur le coin d'une rue, je vendais de la dope avec ma van. J'ai recommencé à faire la rue » (Lucie, 45 ans).

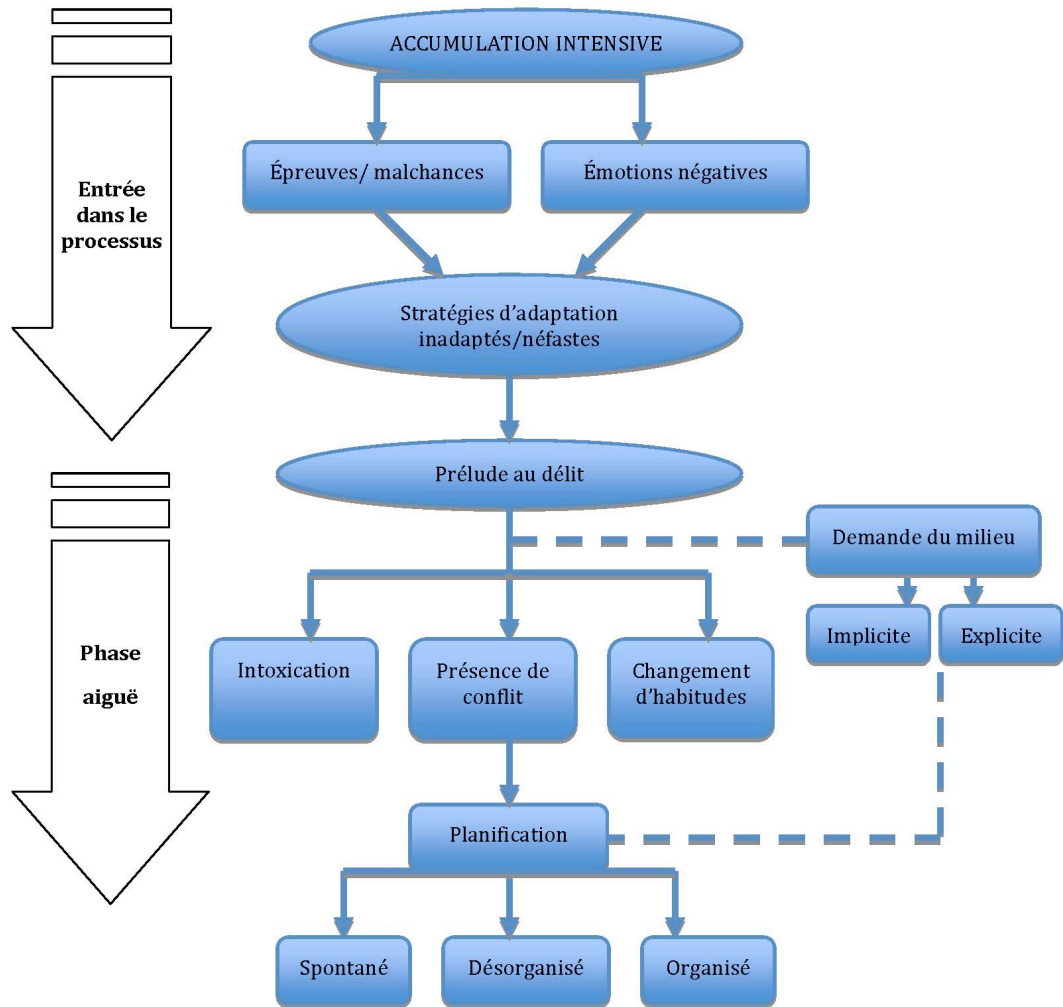
4.2 Période précédant l'acte de violence ou « *quand ça va mal, ça va mal* »

La phase II du modèle se concentre sur la période plus ou moins longue qui précède le comportement violent et se divisait en deux volets. Le premier volet est l'entrée dans le processus de violence, où il est question d'une accumulation précise d'événements. Le deuxième volet constitue la phase aiguë qui précède immédiatement le geste de violence. Ces parties sont représentées par les participantes comme étant plus éloignées dans le temps, soit au moment de l'entrée dans le processus ou rapprochées du moment de l'acte de violence, soit la phase aiguë. Cette période était perçue par les participantes comme un préliminaire à la violence, mais d'autres avaient l'impression de n'avoir rien vu venir. Cette séquence du modèle est illustrée à la Figure 2

4.2.1 L'entrée dans le processus

Par l'entrée dans le processus du modèle, on entend les mois ou les semaines précédant le délit. Cette période décrit une accumulation intensive, soit une succession d'épreuves ou d'affectes négatifs, et l'adoption de stratégies d'adaptation inadéquates ou néfastes pour y faire face.

Figure 2 : Phase II — La période précédant l'acte de violence



Accumulation intensive

Cette partie du modèle n'est pas sans rappeler la fin de la phase précédente. En effet, elle s'inscrivait dans le processus d'accumulation historique désigné dans le portrait de la vie. Cependant, à cette étape, elle désignait un moment précis de l'histoire de la participante, alors que le processus d'accumulation décrit précédemment représentait l'ensemble de l'histoire de vie de la participante. Durant l'entrée dans le processus qui menait à un acte de violence, bon nombre de participantes rapportaient avoir vécu une succession d'événements difficiles :

« Surtout c'est toute ça qui arrive en même temps. J'ai pas réalisé sur le coup, le temps que j'étais dans l'avion, que mon chum s'en irait pour 10-12 ans. C'est par après là. Quand sa mère m'a crissé dehors, là ça a été le coup de grâce. J'ai essayé quatre fois de m'enlever la vie pis Dieu seul sait que je suis pas suicidaire. Vraiment pas, mais je l'ai été quatre jours » (Ursula, 28 ans);

« Six mois avant le délit j'étais en train de tout perdre. Comme je t'ai dit... les prostituées sont chez nous... euh... C'est de l'argent, des paquets de cigarettes qui fly, des vêtements qui fly... heille des nuits qui se passent blanches... ça attire la police... les dealers qui entrent qui sortent dans les portes, in and out... C'est plus une vie, je suis en train de virer folle. Plus de contrôle sur la situation là » (Irène, 46 ans);

« Ha, six mois avant... c'est ça y avait la DPJ euh... Ben l'année avant ça été l'enfer... l'enfer. Ça a déboulé » (Élise, 39 ans).

Cette période était également perçue comme pénible sur le plan émotif. En effet, la plupart des femmes signalaient la présence d'émotions négatives par exemple la souffrance, l'anxiété, la paranoïa, le désespoir, la colère ou un sentiment de trahison :

« Ha sur le plan émotif euh... c'est euh... c'est l'enfer tsé je... Comment je me sens quand je fais ça... Sur le plan émotif, c'est le chaos depuis ma rechute en 2005 » (Lucie, 45 ans);

« J'ai commencé à faire des crises d'angoisse, de panique assez aiguë c'en était épouvantable. Ça c'est comme si t'étais sur un building tu te jettes en bas pas de parachute. Le cœur veut te sortir, la pression te vient dans la tête,

tu viens figer tu comprends là c'est la même chose. Je m'ai mise à faire ça » (Irène, 46 ans);

« Tsé je me sentais vraiment pas bien dans ma peau, je me sentais comme pas là (...) tout ce que je voulais c'était ma consommation pis si je l'avais pas je devenais enragée. Tsé c'était ça, vraiment consommation grave. Le temps que je consommais pas tsé ça va pas bien là, je me sentais comme si j'étais rien, je valorisais rien tsé j'étais juste là sur la terre pour faire chier le monde. C'est de même que je me sentais » (Élise, 39 ans).

Il est à noter que certaines femmes avaient de la difficulté à se souvenir de leur état émotif étant intoxiquées durant cette période, et rapportaient avoir du mal à distinguer leurs émotions à ce moment. D'autres, qui commettaient des actes de violence sur une base régulière, étaient incapables de décrire la période précédant un délit particulier. Elles parlaient d'un ensemble de délits plutôt que d'un délit en particulier :

« La bagarre, ça venait instantané tsé je pourrais pas t'expliquer comme tu me le demandais tantôt six mois avant comment je me sentais. Parce que six mois avant je pouvais m'avoir battue tsé veux dire... » (Jackie, 43ans).

Stratégies d'adaptation inadéquates ou néfastes

À fin de faire face à cette accumulation intensive d'épreuves et d'affects négatifs, les participantes rapportaient recourir à des stratégies d'adaptation inadéquates ou néfastes pour elles. Ces stratégies d'adaptation étaient similaires à celles retrouvées dans leur historique. Par contre, à cette étape, elles faisaient partie du moment précédant l'acte de violence alors que dans la phase précédente elles étaient présentes dans une période de la vie qui ne se dénouait pas par un acte de violence.

4.2.2 Phase aiguë

La phase aiguë fait référence aux derniers jours jusqu'aux instants qui ont précédé la violence. Elle était tout d'abord le prélude au délit, où les participantes faisaient part d'éléments tels l'augmentation de la consommation, la présence de conflit ou des

changements dans les habitudes de vie. Elle se conclut avec la planification du délit violent qui était décrite comme spontanée, désorganisée ou organisée.

Prélude du délit violent

Plusieurs participantes qui avaient un problème de toxicomanie faisaient part d'une augmentation de leur consommation à cette époque. Outre l'augmentation de la consommation, d'autres changements dans leurs habitudes de vie étaient soulignés. Par exemple, la prise d'une nouvelle médication, un changement dans leur habitude de sommeil, de leur situation familiale/conjugale et de leur logement. C'est une période où certaines faisaient part de la présence de conflits. Ces conflits pouvaient être avec la victime, le conjoint ou un membre de leur famille ou encore des conflits où la femme était témoin, mais où elle n'était pas impliquée directement :

« Bin trois jours avant je m'étais pognée avec pis j'y avais dit retouche pas à mère toé, retouche pas à ma mère » (Ingrid, 27 ans);

« Et puis qu'est-ce qui m'a amené ici, c'est que j'habitais avec mon frère depuis le mois d'août de l'été qui vient de passer et puis il était atteint d'un cancer à la gorge et moi j'en prenais soin. Un moment donné son caractère a viré, il est venu comme haïssable. Et puis moi j'encaissais, j'encaissais, j'encaissais pis un moment donné ben la mèche a comme... j'ai pété les plombs, je lui ai donné un coup de poing » (Thérèse, 48 ans);

« Il y a une coupe de fois où j'ai assisté à des événements de ce genre-là et puis je pense que c'est les événements les plus marquants des six derniers mois. Du monde qui se font crisser des volées absolument pour rien. Pas juste un coup de poing ou deux sté c'est... ils se font littéralement battre. J'ai ben de la misère avec ça je suis pas très friande de ça. » (Lucie, 45 ans).

Planification

Lorsqu'on se rapprochait de la commission du délit, on pouvait observer des distinctions dans la planification du délit violent selon le type de violence employé, soit expressif ou utilitaire. Cette planification pouvait être spontanée, désorganisée ou organisée. Dans le scénario du déroulement d'un acte de violence expressive, la planification était décrite par

les participantes comme spontanée ou désorganisée, alors que dans le scénario du déroulement d'un acte de violence utilitaire, elle était décrite comme désorganisée ou organisée et plus rarement comme spontanée.

Dans certains cas, les participantes rapportaient qu'elles avaient eu besoin de s'auto stimuler avant de commettre un acte de violence. Ces femmes essayaient d'atteindre un certain état d'esprit, en s'encourageant personnellement et en alimentant le désir de violence pour faciliter le passage à l'acte :

« Je m'inventais plutôt des trucs de comment je pourrais l'assassiner (rire) ben peut-être pas l'assassiner, mais de comment je pourrais lui en sacrer une bonne, d'y faire manger la marde qu'elle m'a faite » (Jackie, 43ans);

« Pis là je m'alimentais dans ma tête, je me disais peut-être qu'elle va faire ci, peut-être elle va faire ça, nan, nan, nan » (Dominika, 20 ans);

« Sauf quand je m'en vais collecter là, je me cringue pis je me mind pis c'est, c'est genre : "parle pas plus fort que moi", là. Ouin » (Deborah, 19 ans);

« Si je m'en va faire de la collecte pis je le sais que le gars y'est gros, y'est grand, oué c'est sûr que je vais me crinquer que je vais l'avoir, c'est sur » (Ingrid, 27 ans).

Une planification spontanée référait au fait d'agir sous l'impulsion. Lors d'un acte de violence expressive, très peu de participantes rapportaient avoir planifié leur acte. Dans ces cas, la planification était décrite comme minimale et désorganisée; elle s'effectuait au fur et à mesure du déroulement des événements, en fonction des moyens à disposition. Les participantes avaient plus souvent l'impression qu'il s'agissait en grande partie d'une action spontanée :

« Ha non, c'est l'impulsion ben raide ça. C'était l'impulsion. J'ai vu mon chum partir avec les menottes, j'ai dit "où est-ce que vous l'amenez", y m'ont comme hey hey hey, y m'ont comme brusquée » (Anaïs, 30 ans);

« Sauf moi... moi des fois... j'y pense même pas à mes actes que je fais, c'est juste que je le fais tout de suite. Tu vois pas noir c'est juste... il y en a du

monde qui disent qu'ils voient noir, rouge... mais moi c'est pas de même. Je sais ce que je fais, c'est juste que j'y pense pas. Je le fais tout de suite, je me pose pas des questions » (Dominika, 20 ans).

Une planification spontanée et désorganisée était signalée également par les participantes ayant commis un acte de violence utilitaire :

« je la cherchais pas, mais là je suis entrée dans le bar pis elle était en train de jouer aux machines. Elle a eu un gain. Faque je me suis dit : tiens c'est le temps de la collecter. C'est ça, c'est comme ça que ça c'est passé. Parce que si je vais pas là, je la vois pas, ça se passe pas » (Audrina, 44 ans).

Un autre exemple est celui d'une femme membre de gang de rue qui a sévèrement battu un homme parce qu'il portait les couleurs d'un gang rival sur son territoire. Son geste n'était pas planifié et répondait à une demande implicite du milieu criminel, à savoir répondre à un manque de respect par la violence :

« La première fois que je me suis fait arrêter, j'avais 16 ans. J'étais en fugue du centre d'accueil pis y'a un gars qui avait un bandeau pis y'avait pas le droit de l'avoir genre. So je suis allée le chercher, y'a quelqu'un qui a porté plainte pis là les cochons sont arrivés pendant que je le battais » (Deborah, 19 ans).

Les participantes qui racontaient avoir cherché à faire un gain monétaire dans un contexte d'activités reliées au milieu criminel décrivaient en général une planification organisée du délit. Par exemple, les femmes pouvaient recevoir une demande explicite du milieu, concernant cible et planifier leur passage à l'acte en choisissant l'arme, le lieu, la présence d'un complice ou non, etc. :

« Ben on avait fait toutes nos affaires tsé, pis le soir on a tous éteint nos téléphones toute... c'est euh, on avait plané qu'on s'en allait là (...) on s'était dit comment qu'on ferait ça pis... avant d'aller là on a arrêté au bar pis on s'est soulé la face ben d'aplomb pis on s'est gelé ben d'aplomb pis on est partis. » (Rachel, 35 ans);

« Tsé c'était vraiment toute planifié mon affaire. Je suis allée chez mon ami, j'ai pris le marteau. J'ai marché de St-Hubert à Brossard parce qu'il neigeait pis l'autobus... Là tsé je m'enrage, je m'enrage, je m'enrage. J'ai

pris ma bouteille, je commence à boire dans la rue. Je marche, je marche, je marche. Là je me rends à la maison » (Dominika, 20 ans);

« Ben on se gèle, on manque de dope faque un décide que y fait nuitte pis on n'a pas moyen de faire de l'argent (...) faque on se pointe en avant des guichets, on attend, on regarde qui qui retire. Qui retire beaucoup surtout. On le suit jusque dans les petites rues pis aussitôt qu'il s'en attend pas, tu pognes une course tu y snapes un coup icitte, de dos, faque c'est sûr qu'il tombe. Pendant qu'il est à terre y'en a un qui lui fait les poches, un autre qui crisse des coups de pieds » (Deborah, 19 ans).

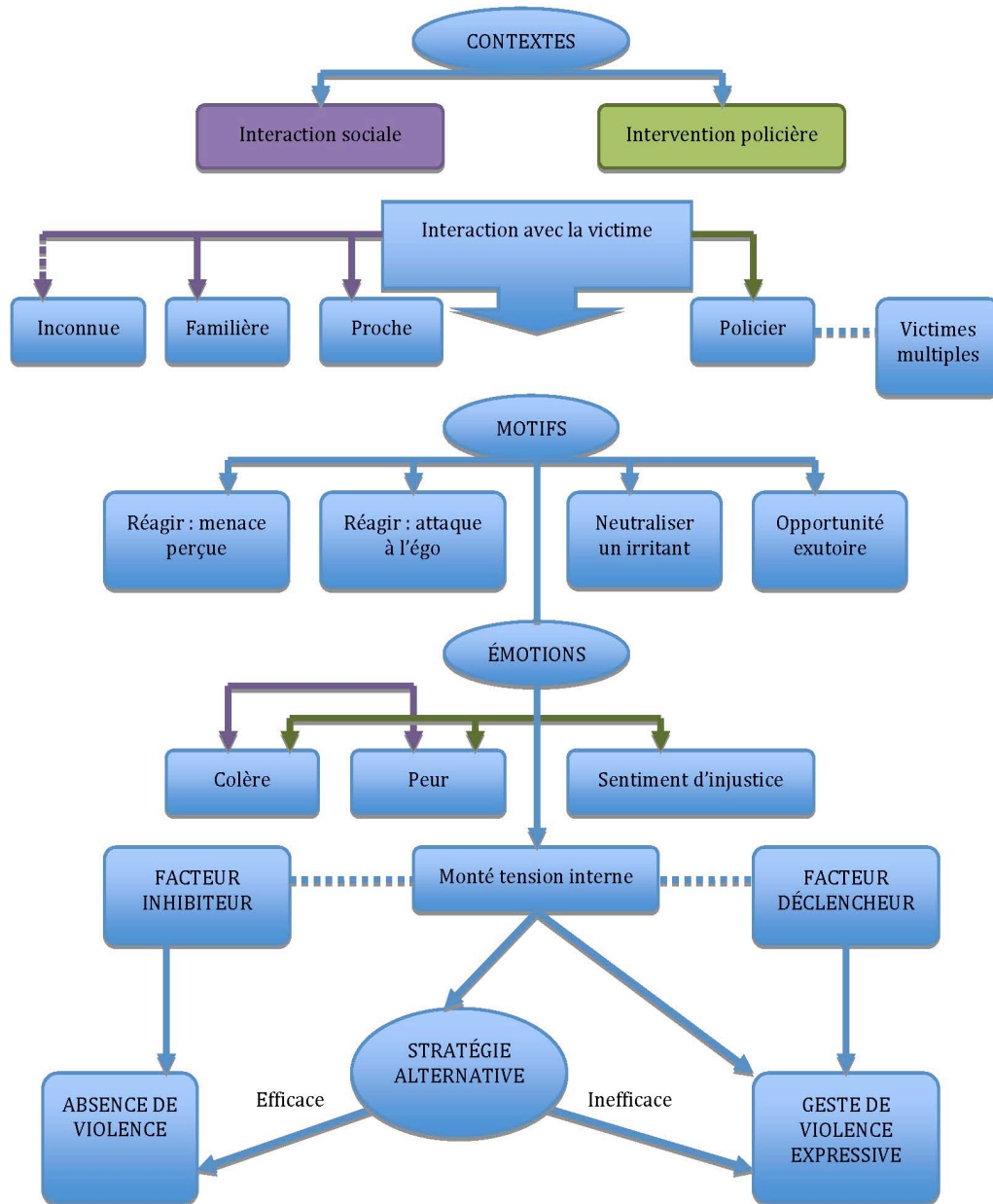
4.3 Phase du déroulement de l'acte de violence : réagir ou agir?

La troisième phase du modèle permet d'élargir notre vision de la violence des femmes. En effet, deux scénarios différents se dessinent quant au déroulement du délit dépendant du type de violence manifesté. Le premier scénario concerne les actes de violence expressive, et le second les actes de violence utilitaire. Rappelons que l'utilisation de la violence utilitaire par les femmes a été très rarement rapportée dans les études. Le scénario du déroulement de la commission d'un acte de violence expressive est illustré à la Figure 3 et celui de la violence utilitaire à la Figure 4. Ces scénarios se différenciaient notamment quant aux contextes, aux motifs et aux émotions qui étaient reliés au déroulement du délit. Mentionnons que certaines femmes recouraient à ces deux formes de violence alors que d'autres commettaient exclusivement un seul type de violence.

4.3.1 Scénario d'un acte de violence expressive

Les participantes qui recouraient exclusivement à la violence expressive étaient les plus nombreuses dans l'échantillon. Les motifs étaient surtout de nature réactive en lien avec les émotions suscitées par l'interaction avec la victime, telles la colère, la peur ou un sentiment d'injustice. Dans ce contexte, les participantes rapportaient avoir à l'occasion utilisé d'autres stratégies pour résoudre la situation avant de passer à la violence. Les participantes faisaient part d'une impression de perte de contrôle. Cette perte de contrôle pouvait être perçue par les participantes comme étant la cause du comportement violent.

Figure 3 : Phase III scénario 1 — Déroulement d'un acte de violence expressive



Contexte lors du scénario de violence expressive

Les actes de violence expressive rapportés s'étaient déroulés principalement dans deux contextes. Le premier se situait dans le cadre d'interactions sociales avec des proches, des connaissances ou, plus rarement, avec des inconnus. Le second contexte dans lequel des actes de violence expressive étaient rapportés se situait dans le cadre d'interventions policières. Cette intervention policière pouvait consister en l'arrestation de la participante, mais il pouvait également s'agir de l'arrestation d'un proche. Dans ce contexte, les femmes rencontrées racontaient qu'il n'était pas rare qu'il y ait plusieurs victimes d'impliquées. En effet, la participante pouvait s'en prendre à tous les policiers sur place ou s'en prendre à un policier et par la suite à tous ceux se portant au secours de leur collègue, faisant ainsi plusieurs victimes :

« Ils m'arrêtaient là c'était voie de fait sur les policiers. Moi, ils se mettaient à 10-12 pour m'arrêter. Je me battais, impulsive aussi. Je n'avais... voie de fait, les policiers avaient bien de la misère » (Juliette, 39 ans);

« Pis là je me suis battue pas à peu près. Là c'était à grands coups de poing, là, pis à coups... en tout cas, là, je sais pas... j'en ai battu au moins quatre pis j'ai traîné une femme policière par les cheveux, sur l'asphalte, pis j'y donnais des coups de pieds. Les policiers y venaient pour me pogner, pis j'y sacrais un coup de poing, pis... J'ai faite ça à au moins 5-6 polices, je me suis ramassée avec des voies de fait avec lésion, pis toute » (Anaïs, 30 ans);

« Pis finalement il m'a répondu : "non, je vais appeler la DPJ". Mal lui en prit (la femme rit). Faque c'est ça finalement les trois policiers ont descendu les marches sur le cul. Ç'a été vraiment... j'ai explosé littéralement » (Élise, 39 ans).

Les motifs lors du scénario de violence expressive

Plusieurs motifs étaient évoqués par les femmes pour recourir à la violence. Elles décrivaient leurs motifs comme une réaction aux comportements ou attitudes de la victime. Un premier motif était de réagir à une menace perçue où les participantes rapportaient avoir fait usage de violence parce qu'elles sentaient qu'elles ou un proche étaient menacés ou attaqués par la victime peut importe le contexte :

« Avec les policiers, c'est juste que je me défends d'une situation. Pis avec les autres personnes, je défends mon cœur. Je défends... comprends-tu ce que je veux dire, je défends ma peine » (Ursula, 28 ans);

« Ouais, malgré la maladie j'aurai pu me laisser faire pis, regarde, un coup de poing sur la tempe c'était fini pour moi. C'est pour ça que je me défendais » (Odyle, 44 ans);

« Il y a plusieurs délits de violence avec qui j'étais avec mon frère. Je me suis faite avec... l'influence aussi de mon frère. Des fois il "startait" quelque chose pis là, moi, je me levais pis je prenais sa défense, je mettais le monde dehors ou je devais... ou il me disait : une telle est venue me voler pendant que je dormais, bon ben j'allais battre la fille tsé » (Audrina, 44 ans);

« ...j'ai tapé la gueule d'une fille, mais c'est parce qu'elle avait frappé mon fils en plein visage faque euh... c'est ça qui a fait que je l'ai frappé, pis est tombé, pis elle s'est fendu pis est partie en ambulance » (Rachel, 35 ans).

Un second motif se rapportait aux attaques personnelles envers la participante et amenait de fortes réactions chez celles-ci. Ces attaques pouvaient être perçues comme directes, par exemple des insultes ou des actes de mépris, où la femme se sentait visée personnellement. Dans d'autres circonstances, la participante interprétait la façon d'être ou d'agir de la victime comme une insulte :

« Là je lui ai sauté dessus. Je me suis sentie comme, regarde là, tsé. Tu as beau t'excuser, tu as beau être désolé, c'est un accident pis tu te fais repousser de même, c'est chiant. Pis une autre fois, c'est parce qu'elle m'a traitée de noms. J'ai ben de la misère à me faire traiter de noms ». (Ursula, 28 ans);

« Comme genre heu "ben la c'est de ta faute" pis toute ça. En dedans de moi, je le sais que c'est pas de ma faute pis là, un moment donné, je rageais en dedans de moi pis ça me portait, ça me portait à... battre le monde à l'entour de moi » (Angelina, 33 ans);

« Je te dirais aussi la violence, souvent c'est l'orgueil qui est mal placé. Eeee... se faire prendre en défaut. En premier, moi, j'étais une personne soupe au lait, au bout tsé, tu me disais de quoi pis je prenais ça comme Bob l'éponge (rire). Tsé j'avalais... tsé, tout de suite, tout de suite, pis je pognais, tsé, oublie ça » (Cécile, 44 ans).

Un troisième motif était soulevé par les participantes est celui où la violence était utilisée pour neutraliser la victime. Dans ces circonstances, la victime représentait un irritant pour la participante en fonction de son comportement envers elle ou envers les autres :

« Finalement le gars il insistait, il insistait : “eille elle est assez grande pour savoir ce qu’elle a à faire, elle veut venir avec nous autres”. Moi j’étais : “non elle repartira pas avec vous autres”. Finalement je me suis écoeurée parce que le gars tenait ma porte ouverte sur le bord du chauffeur pis faisait descendre le banc pour la laisser sortir. Je lui en ai câlissé une bonne pour qu’il laisse ma chum tranquille, pis j’ai crissé mon camp avec mon char. Je me suis servie de la violence physique là tsé pour que toute ça, ça arrête qu’il nous laisse partir tranquille » (Jackie, 43ans).

« Ça elle a pas porté plainte. C’était pas un voie de fait là, elle a dit : “menace de mort”. Pis euh... la fille elle s’est fait violer, pis moi je riais dans sa face genre. C’est pas que je riais dans sa face, c’était que je m’en câlissais. Tsé je peux rien faire là, qu’est-ce tu veux que je fasse. Pis là elle me lâchait pas elle, me lâchait pas. Faque là je l’ai frappée, j’ai dit que j’allais la tuer » (Dominika, 20 ans).

Enfin, le dernier motif qui se dégageait des propos des participantes était l’exutoire à leurs émotions. En effet, plusieurs d’entre elles voyaient dans la situation une opportunité d’évacuer la tension et les frustrations accumulées et certaines disaient même avoir recherché ou provoquer ces opportunités :

« Tsé elle m’aurait donné une opportunité, j’aurai quasiment sauté dessus » (Sophia, 36 ans) et « Ça m’aide un peu à ventiler, mais c’est comme si j’accumulais pis, un moment donné, ça sortait la rage là. Autrement dit, tu me donnes un ticket pour être fâché, tu me donnes un opportunité ben regarde je la prends » (Élise, 39 ans).

« Moi je courrais les... avec mon char là, je courrais le monde qui venaient me couper. Ça venait me chercher accoté. Qui me coupaient, qui chauffaient mal... je les arrêtais, j’ouvrais la porte pis je les traitais d’hostie de chien sale, pow pow pow pow. J’étais... je te dis eee... j’ai été chanceuse moé d’être encore vivante m’a te dire. J’ai faite affaire des fois avec des... frigidaires... membres là pis... Ça me faisait pas peur. C’est ça moi j’ai, heum, j’ai pas assez peur » (Cécile, 44 ans).

D'autres fois, c'est plutôt lors de la commission de leur acte de violence qu'elles voyaient la possibilité d'un exutoire. Ce motif paraissait fréquent dans le contexte d'une intervention policière. La conséquence d'un crachat ou de blessures sur un policier étant la même (voies de fait graves), les participantes rapportaient en avoir profité pour se défouler, expliquant, qu'au final, elles allaient faire face à la même accusation :

« Regardes, si j'avais eu la possibilité, je l'aurais clenché ben raide. C'était ça... le bal est déjà ouvert, tu as ouvert le robinet, je vais y aller all the way tant qu'à ça parce que je vais quand même pogner six mois » (Sophia, 36 ans)

« C'est niaiseux, mais le système de justice que tu les pointes du doigt, que tu leur foutre une baffé c'est la même chose dans le fond. On parle de policiers, c'est des agents de la paix. J'aurai eu... ça aurait eu la même incidence. Faque c'est ça, j'étais déconnectée de la réalité. Je voyais noir. Comme toute la rage la rancœur qui remontait que j'avais accumulées depuis quelques mois, quelques semaines » (Élise, 39 ans).

Les émotions lors du déroulement d'un acte de violence expressive

Tel que constaté dans les extraits précédents, la colère était une des émotions les plus souvent rapportées lors d'un délit avec violence expressive. Les participantes qui percevaient des attaques à l'ego faisaient face à un irritant ou à une menace exprimaient de la colère. Alors que d'autres soutenaient profiter d'une opportunité pour faire sortir la colère accumulée.

Une autre émotion rapportée par les participantes lors du déroulement d'un acte de violence expressive était la peur. Cette émotion pouvait être dû à la peur face à une menace ou à la peur de sa propre violence :

« Ben j'ai le goût (pause)... j'ai comme peur, tu comprends. Ça me donne comme peur. On dirait que j'ai peur quand, quand je me chicane genre. Tsé mon cœur commence à battre, là. Pis j'ai peur. Je sais pas pourquoi ça fait ça » (Anaïs, 30 ans);

« J'étais craintif, puis eee... en même temps si quelqu'un m'écoeurait j'étais capable d'affronter. Alors je sais pas si j'étais craintif par rapport à si

j'avais peur à ce qui était pour me dire la personne. Par peur de sauter une coche » (Cécile, 44 ans);

« J'étais en boisson pis là, je me suis mise à paniquer parce qu'il se faisait arrêter pis j'étais toute seule, pis dans une autre ville, avec l'auto. Pis moi, je chauffe pas. Pis là j'ai pété une coche après les polices parce qu'ils ne voulaient pas me dire si y'allaient le ramener ou pas. Faque là, j'ai commencé à attaquer les polices » (Anaïs, 30 ans);

« J'ai comme accumulé pour moi les années pis tout ça, pis un moment donné j'ai eu peur. La peur qu'ils me, qui me... fassent mal là, parce qu'ils étaient plusieurs, y'étaient 4-5 portiers » (Tamara, 27 ans).

Dans le cadre d'une intervention policière, une autre émotion était perçue par les participantes, soit un sentiment d'injustice :

« Pis j'ai eu... ha c'est vrai aussi quand on s'est fait enlever en Gaspésie avec la pogne... quand les policiers sont venus, la Sûreté du Québec, j'ai eu... j'ai eu des voies de fait envers un policier. C'est parce qu'il m'enlevait mes enfants pis là... c'était injuste, j'ai comme... » (Audrina, 44 ans);

« Faque la base en tant que telle c'est vraiment l'injustice, les situations d'injustice, de frustration. Les situations où l'on se sent provoqué » (Sophia, 36 ans).

Un autre exemple est cette femme qui avait fait appel aux policiers parce que son conjoint la menaçait, ainsi que leur fils, avec une arme à feu. Sur les lieux, les policiers ont constaté qu'elle était sous mandat pour des contraventions non payées et ont décidé de l'arrêter. Puisque les deux parents étaient arrêtés, ils ont fait un signalement à la DPJ pour qu'ils viennent prendre l'enfant en charge. Cette femme disait s'être sentie injustement traitée et a réagi en blessant plusieurs policiers et en endommageant la voiture de patrouille;

« Faque c'est ça j'étais mandat pour des tickets faque le policier m'a dit qu'il fallait qu'il m'embarque parce que... j'étais avec mon petit garçon d'un an et demi. Faque là j'ai dit je vais appeler ma belle-sœur, mais j'habitais quasiment dans le bois là, j'étais à St-Faustin dans le bois à l'autre bout. Faque j'ai dit « je vais appeler ma belle-sœur pour qu'elle vienne chercher mon bambin. Pis finalement il m'a répondu « non, je vais appeler la DPJ ». Mal lui en prit. Faque c'est ça finalement les trois

policiers ont descendus les marches sur le cul. Ça été vraiment, j'ai explosé littéralement. La participante poursuit plus loin : « Mais non c'est ça il ne savait pas ce qu'il faisait. Je me sentais vraiment... lésée. Ça, c'est à la fin que tout ce que je... le cauchemar que j'avais imaginé allait s'en venir est arrivé » (Élise, 39 ans).

Certaines participantes révélèrent avoir senti une tension monter lors du déroulement de la situation. Cette montée de tension les menait, selon elles, à une « explosion » et à la commission d'un geste de violence :

« Ben c'est parce que ça monte trop vite. On dirait que j'ai pas le temps de m'en aller prendre une marche ou faire quelque chose. Moi ça monte pis c'est fort à part de ça. Ça monte trop vite, la pression est trop haute, la colère » (Thérèse, 48 ans);

« Mon tchum il criait : "lâche-la, lâche-la parce qu'elle devient..." Quand il m'a lâchée, il était trop tard la pression était montée. Je l'ai pas estropié rien là, mais... disons qu'il a joué la belle comédie en cour » (Odyle, 44 ans);

« Mais... à ce moment-là j'étais... la pression montait, la moutarde me montait au nez. Un moment donné... quand c'est arrivé, j'ai comme perdu... connaissance. J'étais comme une autre personne. Comme Hulk là, c'était comme il n'y avait plus rien pour m'arrêter » (Élise, 39 ans).

Finalement, lors de la commission de l'acte de violence expressive, certaines participantes confiaient avoir eu la perception de perdre le contrôle de leurs actes :

« Ben je le sais pas... je me sentais pris comme un lion en cage. Faque... j'étais nerveuse là, faque j'ai perdu, j'ai perdu contrôle. J'ai perdu la maîtrise de moi-même. J'ai commencé à le frapper avec ma sacoche pis avec beaucoup de puissance et d'énergie » (Béregère, 45 ans);

« Ça explose, pis j'ai plus de contrôle. C'est comme les écluses... ça repars pis... wo, wo ça va au-delà de ce que je voudrais tsé. Ça va être de contrôler ça, de gérer ça, pis c'est ça qui faut que j'apprenne à faire » (Élise, 39 ans).

Inhibiteurs et déclencheurs lors du scénario de violence expressive

Certains facteurs étaient rapportés comme agissant à titre d'inhibiteurs ou de déclencheurs de la violence. Ces facteurs étaient propres à chaque participante. Les facteurs inhibiteurs étaient des éléments de la situation qui, selon les participantes, pouvaient contribuer à inhiber les comportements violents, par exemple la présence d'enfants sur les lieux, les risques ou les conséquences possibles au recours à la violence :

« Je me suis toujours dit : "jamais je vais toucher à une fille". Je sais pas pourquoi. Je pense que c'est plus à cause que j'ai tellement été battue, tellement été violée, tellement vécue de violence justement que... je sais c'est quoi qu'une fille ressent en dedans d'elle que je le ferai jamais là » (Roxanne, 21 ans);

« C'est sûr j'y allais quand il n'y avait pas d'enfants. Si je voyais qu'il y avait des enfants ou quoi que se soit, je respectais ça. Moi je... je pouvais pas quand il y avait des enfants ou quoi que se soit, je pouvais pas » (Juliette, 39 ans);

« Pis si y'a un char de cochons qui passe, là je fais rien. Ben je vais attendre » (Deborah, 19 ans);

« Je voulais pas avoir de charge de vol qualifié faque dans ma tête ça faisait... parce que si ça n'avait pas été de ça, je pense que je me serais... je pense que j'aurai été plus violente que ça » (Lucie, 45 ans).

Au contraire, d'autres facteurs étaient perçus par les participantes comme des déclencheurs qui activaient en tout temps une réaction violente par exemple, certaines actions de la victime ou le fait d'être intoxiqué :

« Moi quelqu'un qui va crier après moé, ça me fait trop rappeler à mon père tsé. Du moment que tu lèves la voix, j'ai comme... ben là je l'ai comme saisi, je l'ai pogné à la gorge » (Angelina, 33 ans);

« Mais moi je dirais que c'est plutôt en boisson. À jeun... euh... quelqu'un me dirait des affaires, je sauterais pas dessus, mais il faut pas que la personne vienne me toucher par exemple. Traite-moi de qu'est-ce tu voudras, mais don't touch me » (Thérèse, 48 ans).

Stratégies alternatives à la violence expressive

Dans le scénario de violence expressive, les participantes racontaient avoir eu recours à des stratégies alternatives avant de finalement recourir à la violence. Ces stratégies incluent prendre du recul, négocier, tenter de résoudre le conflit, endurer, fuir, faire des menaces ou recourir à la violence verbale. Nos données révélaient que lorsque la stratégie alternative était efficace, l'incident se concluait sans violence. Si, au contraire, la stratégie s'avérait inefficace, la femme pouvait tenter d'en essayer une seconde ou passer à l'acte violent :

« Un moment donné, j'ai failli me pogner avec un Inuit icitte. J'ai réfléchi à mes affaires pis, regarde, ça vaut pas la peine. Je me suis retirée » (Ursula, 28 ans);

« J'avertis, j'avertis toujours avant. J'avertis, mais on dirait qu'ils me regardent pis qu'ils me rient dans la face » (Juliette, 39 ans);

« Je peux en voir un de temps en temps pis des fois ça vient me chercher, mais ma barre de thermomètre je la connais asteure tsé. Alors, je la sens monter pis je respire par les deux narines. Là je prends un peu de recul » (Cécile, 44 ans).

En résumé, le scénario de la violence expressive se produisait dans des contextes d'interaction sociale ou d'intervention policière ou le contact avec la victime suscite de la colère, de la peur ou un sentiment d'injustice. L'acte de violence qui découlait de cette interaction était motivé par une réaction à une menace perçue, à une attaque à l'ego, pour neutraliser un irritant ou par une opportunité exutoire. De plus, des stratégies alternatives pouvaient être utilisées pour résoudre la situation et une impression de perte de contrôle était associée au passage à l'acte violent.

4.3.2 Scénario du déroulement d'un acte de violence utilitaire

Le scénario du déroulement d'un acte de violence utilitaire se distinguait de celui de la violence expressive par son déroulement dans un contexte criminel et les mobiles qui étaient présents avant l'interaction avec la victime. Dans ce scénario, les participantes rapportaient avoir été

motivées par un gain monétaire, certes, mais aussi pour répondre à d'autres besoins tels l'appartenance au groupe, le respect ou pour neutraliser un obstacle dans le cours de la réalisation d'un délit. Contrairement à la violence expressive, les participantes expliquaient ici avoir éprouvé un « *thrill* » ou avoir ressenti une décharge d'adrénaline au moment de poser l'acte. De plus, dans ce contexte, les participantes ne percevaient pas utile de recourir à une stratégie alternative, même si elles utilisaient la menace à l'occasion. Par contre, selon la réaction de la victime, des comportements de violence expressive pouvaient s'ajouter.

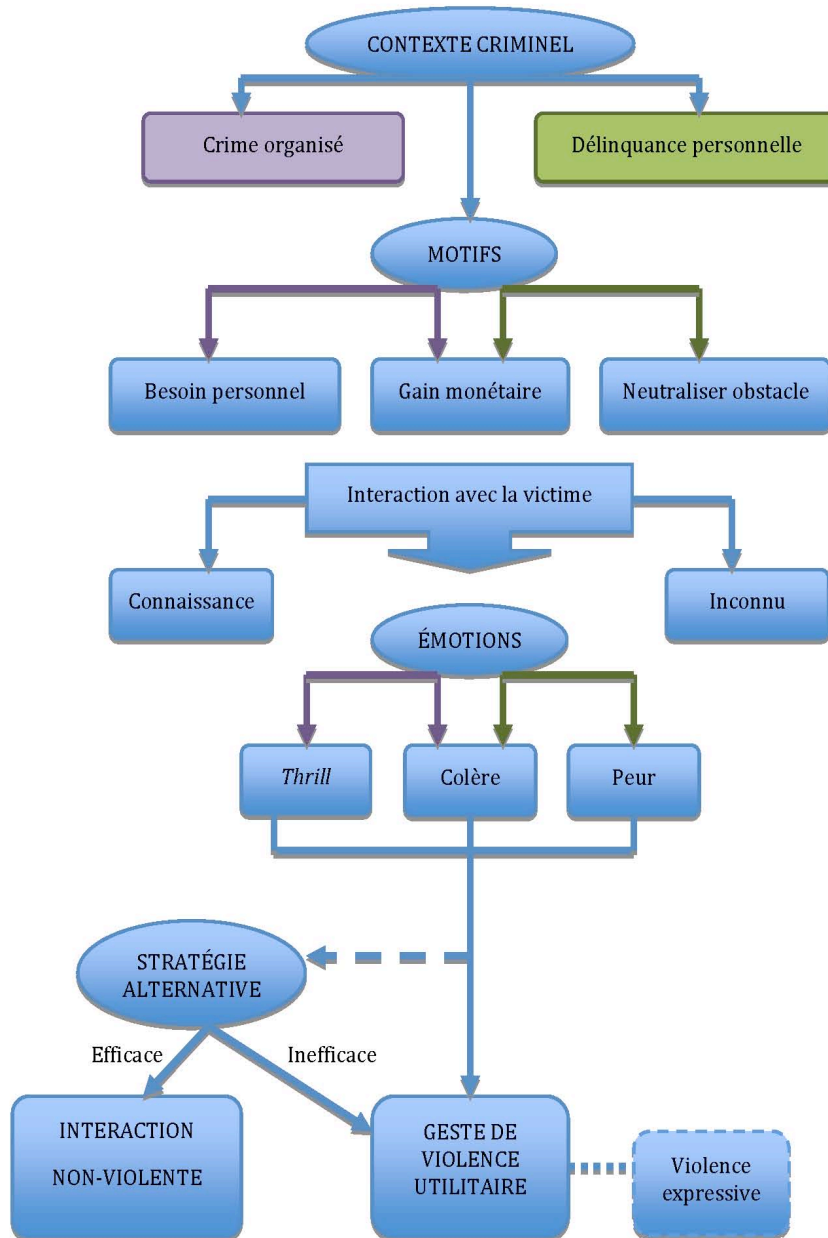
Contexte lors du scénario de violence utilitaire

Selon les récits des participantes, les actes de violence utilitaire se déroulaient dans un contexte criminel qui pouvait être de deux ordres : en lien avec le crime organisé ou en lien avec une délinquance personnelle. Dans le premier contexte, et le plus courant, l'acte de violence était considéré par les participantes comme partie intégrante d'activités reliées au milieu criminel organisé. Les participantes qui suivaient ce scénario rapportaient avoir agi à titre de collectrices pour des supérieurs appartenant au milieu criminel ou pour elles-mêmes, dans le cadre d'un trafic de drogue. Dans le second contexte, elles rapportaient avoir utilisé la violence dans le cadre de leur délinquance personnelle, c'est-à-dire, soit des délits individuels ou avec complices n'étant pas nécessairement reliés à une structure criminelle. Dans les deux contextes, la victime était soit une connaissance ou un inconnu.

Les motifs lors du scénario de violence utilitaire

Le principal motif rapporté pour expliquer la commission d'un acte de violence utilitaire était le gain monétaire allant de pair avec les activités criminelles. Par exemple, dans le milieu criminel organisé, il s'agissait principalement d'un pourcentage sur l'argent collecté. Dans un contexte de délinquance personnel, la violence pouvait être utilisée, par exemple, dans le cadre d'un vol qualifié.

Figure 4 : Phase III scénario 2 — Déroulement d'un acte de violence utilitaire



Un second motif évoqué par les participantes dans un contexte criminel organisé était de répondre à des besoins personnels. En effet, ces dernières avaient la perception que l'utilisation de la violence permettait de répondre à certains besoins notamment, la satisfaction à des besoins d'appartenance, de valorisation ou de respect :

« J'ai été amenée à faire de la collecte, aller collecter. Moi je faisais ça dans le but de... dans le fond d'avoir la tape dans le dos pis euh... c'était valorisant, j'étais respectée. Je pouvais avoir pas mal un peu plus que... au lieu de juste faire la rue... » (Audrina, 44 ans);

« Ça fait remonter ma réputation ça "eille c'est une folle, c'est une capotée ça pas le temps de lui parler". Faque là ils m'ont demandé d'être collecteuse pour eux autres. Collecteuse eille, collecteuse je suis toute contente de ça moi là. Pour moi c'était... eille je travaille, je suis collecteuse pis toute » (Juliette, 39 ans);

« Là, ça se parlait dehors hein, c'est juste j'avais un certain respect, eille c'te fille-là, paie-la ou a va te crisser une volée. Que ce soit une fille ou un gars, moi j'arrivais avec un bat de baseball aussi tsé. C'est eee... Le respect que ça, ça m'apportait, j'aimais ça » (Cécile, 44 ans).

Un dernier motif soulevé, celui-ci dans le cadre de la délinquance personnelle, était la nécessité pour la participante de neutraliser une personne qui agissait comme un obstacle. Par exemple, lors d'un vol à l'étalage, des participantes qui étaient interceptées par un agent de sécurité ou un employé qui avait utilisé la violence pour se libérer et éviter de se faire arrêter :

« J'ai été dans un dépanneur, pis j'ai volé une bouteille de vin, je l'ai mis dans ma bourse. Pis j'ai frappé le commis, il ne voulait pas me laisser sortir » (Bérengère, 45 ans)

« Pis je me suis débattue fort avec lui, j'ai même essayé d'enlever mon manteau puis euh... il me tenait pis euh, il était fatigant et je voulais m'en aller » (Lucie, 45 ans).

Les émotions lors du scénario de violence utilitaire

Lors des actes de violence utilitaire, trois émotions étaient rapportées par les participantes. Ces émotions pouvaient variées dépendant de si la violence survenait dans un contexte relié au crime organisé ou à une délinquance personnelle. Ces émotions comprenaient une sensation de *thrill*, de la colère et de la peur.

Une sensation de *thrill* était rapportée par les participantes effectuant de la collecte ou du trafic de drogue. Ce sentiment était en lien avec une décharge d'adrénaline associé à la prise de risque et la recherche de sensation forte :

« *Ha! J'avais l'adrénaline collée au fond, au plafond* » (Adrienne, 39 ans);

« *Mais tsé, garde, encore là, c'était comme, c'est l'adrénaline qui montait là, tsé vraiment, je shaquais là* » (Anaïs, 30 ans);

« *Parce que à l'autre bout, je sais que je dois de l'argent, j'ai une pression aussi. Je me sentais... il y avait de l'adrénaline là, il fallait qu'elle paie* » (Audrina, 44 ans).

De son côté, la colère pouvait être évoquée autant dans le cadre d'un acte de violence relié à une délinquance organisée qu'à une délinquance personnelle. Pour les participantes qui commettaient un acte de violence dans le cadre du crime organisé, la colère était ressentie principalement lorsqu'elles avaient l'impression qu'on leur mentait, leur manquait de respect ou qu'on tentait de les arnaquer :

« *Ben là, avant, je me sentais, bon... qu'elle devait payer là! J'étais pas trop pire. C'est quand qu'elle a voulu se pousser que ça venu comme... « tsé en plus t'essaies de te pousser tsé, on sait que t'as l'argent pis tu veux pas payer* » (Audrina, 44 ans);

« *Disons que j'allais loader une piolé, une couple d'onze. Le lendemain j'arrivais y'avaient fouerré toute le stock pis pas d'argent, la moitié de l'argent. Pis... Tsé, ça me le prend mon argent, moi je paye pour te fournir. Si ... (silence) Tous cas, ça riait de moi... c'est ça. J'aime pas ça faire rire de moi* » (Ingrid, 27 ans).

Outre la colère, la peur était l'une des deux émotions les plus fréquemment évoquées. Cette peur pouvait, par exemple, être suscitée par la crainte d'être arrêté :

« Pis avec lui je me suis vraiment débattue gros parce que je savais que j'étais défaut mandat et au palais de justice et à la cour municipale. Je voulais retourner voir mon tchum parce que ça c'était mal passé la veille avec la St-Valentin. Ça me faisait peur de me faire arrêter ce matin-là c'est aussi simple que ça » (Lucie, 45 ans);

« Faque il m'a vu faire pis il ne voulait pas me laisser sortir. Il s'est dans la porte en croix. Vraiment il ne voulait pas, pis moi j'insistais «laisse-moi sortir, laisse-moi sortir ». Je voulais pas que la police m'arrête, je savais qu'il avait appelé la police lui-là (...) je me sentais pris comme un lion en cage. Faque... j'étais nerveuse là faque j'ai perdu, j'ai perdu contrôle. J'ai perdu la maîtrise de moi-mêm » (Bérengère, 45 ans).

Stratégies alternatives à la violence lors du scénario de violence utilitaire

Peu de participantes parmi celles qui avaient commis un acte de violence utilitaire avaient indiqué avoir eu recours à une stratégie alternative avant d'utiliser la violence. Par exemple, pour les participantes impliquées dans le milieu criminel, il avait pu arriver que certaines aient utilisé la menace ou la négociation avec l'individu débiteur et que, si ce dernier payait sa dette, il n'y avait pas de violence. Par contre, d'autres participantes racontaient utiliser directement la violence et réclamer l'argent après :

« Ben je... soit je saisis ce qui me tente, soit que j'y donne un délai. Mais y'a pas mes affaires dans le délai, je rentre là pis j'y défais la face, c'est clair » (Ingrid, 27 ans)

« Quand j'allais collecter ben, je fessais. Pis après ça, là je parlais. Tsé eee... ça avant, c'était ça moi avant » (Cécile, 44 ans).

Geste de violence utilitaire et expressive

Il pouvait arriver qu'en fonction des réactions de la victime, la violence tout d'abord utilitaire s'accompagne de violence expressive. Par exemple, une participante rapportait que la victime s'est mise à rire lorsqu'elle tentait de la collecter. À ce point, la violence

utilitaire est devenue également expressive et la participante est devenue plus violente qu'elle avait prévu, profitant de ce manque de respect pour se défouler sur la victime.

À l'inverse, les participantes qui rapportaient exclusivement de la violence expressive, très peu de femmes rapportaient avoir utilisé exclusivement de la violence utilitaire au cours de leur vie. La plupart admettaient aussi avoir déjà recouru à la violence expressive.

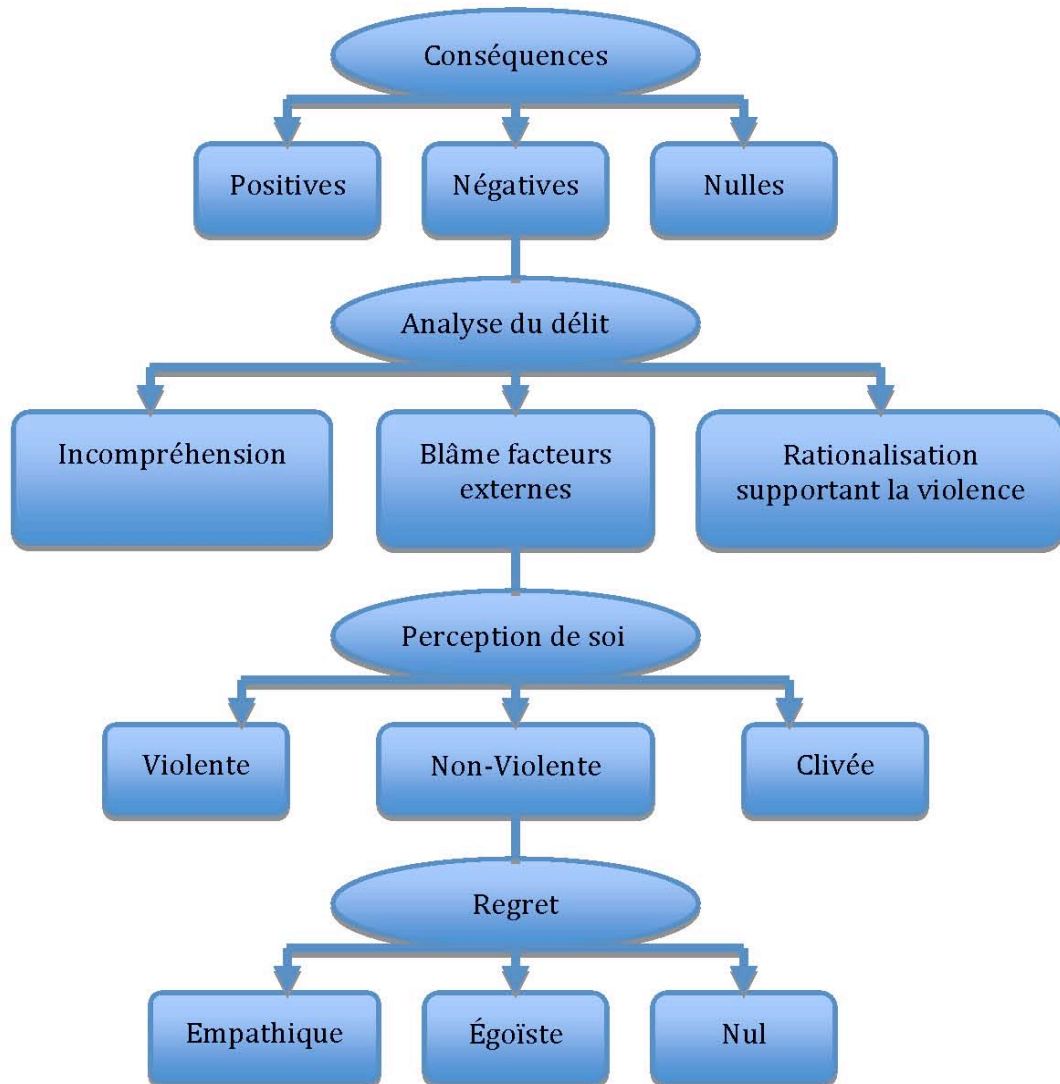
4.4 Phase de la période subséquente ou comment la violence est intégrée dans l'histoire de vie

La période subséquente rassemblait ce qui était rapporté par les participantes concernant les conséquences et leurs perceptions suite à la violence et est illustrée à la Figure 5. Cette période comprenait les conséquences et la perception l'acte, de soi-même et des autres, ainsi que les regrets. La compréhension de l'acte sur le moment pouvait être différente de sa compréhension quelques semaines, mois, voire années plus tard. Également, il pouvait y avoir des conséquences immédiates et d'autres tardives.

4.4.1 Conséquences de l'acte de violence

Les participantes rapportaient avoir fait face à des conséquences qui pouvaient être négatives ou positives. En ce qui concerne les conséquences négatives, les participantes faisaient part de contrôle social informel ou formel tel l'incarcération. Cependant, les conséquences négatives rapportées par les femmes allaient au-delà du pénal. Par exemple, suite à la commission de violence, certaines avaient perdu la garde de leurs enfants ou avaient vécu des tensions dans leurs relations avec leur famille ou leur conjoint. Aussi, certaines participantes racontaient avoir vécu des émotions négatives suite à leur acte, telles la culpabilité, la honte et la peur des conséquences.

Figure 5 : Phase IV — Période subséquente à l'acte de violence



Voici des exemples de propos concernant les conséquences négatives rattachées à l'acte de violence :

« Ha non, je peux plus faire ça à mes enfants. Ma petite-fille mon dieu là, elle est obligée de venir me voir en prison. Une chance qu'il y a des roulottes parce que je la verrai pas à travers une vitre, c'est sûr » (Rachel, 35 ans);

« Tsé je voyais mon petit gars partir avec la DPJ. Je le vois encore en pyjamas pis qu'ils le prennent. Ça, ça s'est passé dans l'après-midi, pis il est resté jusqu'à 9h45 le soir avant qu'un intervenant de la DPJ vienne le chercher au poste de police, nourri avec les affaires dans les machines faque... » (Odyle, 44 ans);

« ...battre, j'aimais pas ça. J'aimais pas ça, je me sentais coupable, j'aurais pu tuer la personne, des fois inconsciemment, j'aurais pu, un coup de poing pis elle aurait pu pas se relever » (Cécile, 44 ans);

« Ben probablement parce que je suis une femme pis là, y me disait ça devant tout le monde à la Cour, j'étais gênée au bout. Y'avait plein de policiers qui témoignaient contre moi, j'étais gênée » (Anaïs, 30 ans).

D'autres femmes faisaient plutôt part de conséquences positives, par exemple, les gains financiers rapportés par le vol qualifié ou la collecte. Lorsque les participantes évoluaient dans le milieu criminel, elles faisaient référence à leur réputation, la reconnaissance qu'elles recevaient du milieu ainsi qu'un sentiment d'appartenance et d'acceptation. Certaines affirmaient avoir l'impression que la violence leur permettait d'évacuer toute la tension accumulée :

« Je dis que ça part de là moi. J'ai eu tellement de rage en dedans de moi, y fallait que je sorte la rage sur des personnes qui le méritaient pas dans le fond là » (Angelina, 33 ans);

« Ça me dérangeait pas c'était qui, c'est juste que j'étais vraiment frustrée là, je voulais frapper quelqu'un. (Dominika, 20 ans).

D'autres émotions positives étaient également ressenties. Par exemple, certaines participantes considéraient avoir des habiletés pour la violence, ce qui leur permettait de développer un sentiment de compétence :

« Faque... je sais pas ce que je pourrais vous dire de plus là, à part que je fais beaucoup de bagarres pis ça m'a amenée à développer un côté... comment je pourrais dire ça... je me sentais bonne, j'étais la meilleure. J'étais la meilleure parce que je me battais pis je gagnais souvent. J'ai pas mangé beaucoup de volées dans ma vie, c'était tout le temps moi qui les donnais » (Jackie, 43ans).

D'autres participantes faisaient part d'un sentiment de soulagement. Ce soulagement pouvait être relié au relâchement de la tension, ou encore, un soulagement suite à l'arrestation qui permettait à la femme de mettre fin à l'événement ou à son rythme de vie :

« Toutes personnes qui avaient comme été méchants envers moé ou qui avaient faite des choses... c'est comme si ce coup-là, il était pour tout le monde. Tu me suis tu, je t'explique... je sais pas comment te le dire... Ç'a été comme un soulagement sur tout ça... » (Irène, 46 ans);

« Un écoeurantite là. Au mois de mars quand je me suis fait arrêter, j'étais comme soulagée. J'étais tannée » (Audrina, 44 ans);

« Pis là... deux jours après les enquêteurs sont venus chez moi vers 9 h du matin pour m'arrêter. J'ai pas résisté. Je pense qu'il fallait que ça finisse. Il fallait que ça arrête » (Bérengère, 45 ans).

Un petit nombre de participantes rapportaient pour leur part éprouver du plaisir dans la violence :

« La violence pour moi, je sais pas, me semble que ça me fait du bien. Ça défoule quand même. Je me défoule. Je sais pas... ça pourrait être d'autre chose. Des fois on dirait que je suis quelqu'un de... je sais pas, j'aime ça que ça cogne, je sais pas, moé j'aime ça ». Cette femme poursuit plus loin : « Ça fait une couple que je coupe avec le couteau. Tout le temps, tout le temps l'estomac ou le foie ou les poumons. Perforer j'aime ça. Je sais pas si je suis folle là. Je sais pas me semble que ça me fait du bien. (Juliette, 39 ans);

“Faque... j'aimais ça pour moi. J'ai tout le temps aimé ça de toute façon me battre” (Ingrid, 27 ans).

4.4.2 Compréhension du délit

Cette phase se penche autant sur l'évaluation que fait la participante du déroulement de son geste violent et de sa compréhension de celui-ci. Plusieurs éléments ressortaient de l'analyse qu'effectuaient les participantes de leur comportement, entre autres une incompréhension de leur acte, le fait de blâmer des facteurs externes et des rationalisations qui supportaient leurs comportements violents.

Pour certaines participantes il était donc difficile de faire cette évaluation, car elles n'arrivaient toujours pas à comprendre ce qui les avait amenées à commettre cet acte de violence :

« J'ai commencé à me battre de même à l'école, pis je comprenais pas pourquoi » (Anaïs, 30 ans), « ... comment ça se fait que j'étais rendue à frapper sur quelqu'un, blesser quelqu'un comme ça? » (Audrina, 44 ans);

« Quand je suis sortie, la même journée je suis allée voir mon psychiatre. Il était en conférence à l'hôpital Hôtel-Dieu à Sherbrooke. Je suis rentrée dans la salle : « qu'est-ce que tu fais? », « faut que je vous parle j'ai poignardé quelqu'un, c'est pas correct, il faut que je comprenne » (Irène, 46 ans).

Peu de participantes s'attribuaient la totalité de la responsabilité du geste de violence posé. La plupart expliquaient leur violence par des facteurs extérieurs à elles tels les abus dont elles ont été victimes, le fait d'avoir été exposée à la violence, l'alcool ou la drogue, leurs conditions de vie, le manque de sommeil, la maladie et certaines allaient même jusqu'à blâmer la victime pour ce qui était arrivé :

« Faque c'est comme ça que ça a commencé. J'ai appris à me battre esti sérieusement, quand je suis en état d'ébriété parce que quand je suis à jeun, je suis pas une batailleuse. C'est vraiment la boisson qui me rend violente physiquement » (Jackie, 43ans);

« C'est à elle de pas revenir sur moi dans le fond là. Elle revenait tout le temps, elle mangeait des coups pis elle revenait. Ben là, c'est elle qui magasinait dans le fond là, décriisse pis ça va bien aller (rire). Ben moi je me sens pas mal là, c'est à elle de sacrer son camp là, c'est toute tsé » (Rachel, 35 ans);

« De plus, c'était ma fête, veut, veut pas... j'étais menstruée. Ça l'air niaiseux de dire ça, mais je sais que ça... ça joue un... ça a un incidence pareille là. J'étais... moi je suis pas du monde quand je suis dans mes règles non plus » (Dominika, 20 ans).

Enfin, des participantes exprimaient des rationalisations qui supportaient leurs comportements violents ou favorisaient leur apparition. En effet, ces participantes minimisaient les conséquences de leur acte de violence sur la victime, banalisaient la violence ou faisaient part d'autres rationalisations, telle la violence est inévitable, justifiée ou constitue un moyen efficace de régler un problème :

« C'était grave avec un marteau sauf que... moi je sais ce que j'ai fait sauf... ils n'ont pas vraiment de preuve là tsé. Elle est allée à l'hôpital, sauf à l'hôpital c'est une petite bosse, elle avait juste une petite bosse... qui saignait. Tsé... tsé je peux... ils vont dire à la Cour : « bon OK elle l'a juste frappé avec son poing » (Dominika, 20 ans);

« J'ai des voies de fait, mais c'est rare... Les policiers c'est... heu... Piler sur un pied, osti, cracher le long de l'arrestation. Pis c'est ça. Hum. Je minimise. Je minimise quand c'est les polices » (Tamara, 27 ans);

« Alors, malheureusement, ça c'est mal déroulé puis ça été... ça été mis hors de proportion. J'ai débordé, j'ai eu des réactions pis euh... ça été pas mal interprétée comme de la violence. Bien que c'était vraiment banal là » (Sophia, 36 ans);

« Moi j'aime pas ça... j'aime pas ça... J'aime pas ça fesser quelqu'un, esti. Mais par exemple, ça dépend... y'a des causes que ça vaut la peine... mais gratuit de même. Lui y'avait été gratuit pis moi aussi après » (Tamara, 27 ans).

4.4.3 Perception de soi

L'analyse a aussi fait ressortir que la commission de violence pouvait avoir un effet sur la perception que la participante avait d'elle-même. Cette perception pouvait également

évoluer avec le temps. Certaines des répondantes montraient qu'elles ont intégré cet aspect d'elles dans leur personnalité. Elles se décrivaient et se reconnaissaient comme violentes.

« Je vais être très violente, je peux être quelqu'un de très violent dépendamment des circonstances » (Lucie, 45 ans);

« Pis mon père il est violent, il est violent. On est pareille moi pis lui, c'est vraiment short fuse là » (Dominika, 20 ans);

« Tu le sais que tu as des comportements de violence en dedans de toé » (Tamara, 27 ans).

À l'inverse, d'autres participantes, même si elles reconnaissaient avoir adopté un comportement violent, se décrivaient comme étant de nature non violente :

« C'est pas en dedans de moi de faire ça. Je suis pas violente pantoute » (Irène, 46 ans);

« parce que je suis pas une personne violente. Je suis une personne qui est très douce » (Odyle, 44 ans);

« je suis une personne pacifique moi dans la vie, je suis une personne qui va aider les autres tout le temps » (Audrina, 44 ans).

D'autres encore avaient une perception clivée d'elles-mêmes avec un côté violent et un côté non violent. Leurs perceptions d'elle-même pouvaient donc être variées :

« J'ai deux côtés. Je peux être super fine pis de l'autre bord... ha non, le monde capote » (Dominika, 20 ans);

« Je te dirais, quand je sortais de chez nous, je sortais avec les dents serrées pis les poings serrés. Pis quand j'entrais chez nous, je reprenais le comp... le comportement que mes parents voulaient que j'aie. Comprends-tu? J'étais comme un caméléon. Pis c'était désagréable là. Est où mon identité à moi pendant ce temps là? » (Cécile, 44 ans);

« Je suis pas une fille violente vraiment naturelle. Je suis violente parce que c'est le temps de l'être » (Ingrid, 27 ans).

4.4.4 Regret

Suite à l'acte de violence, certaines participantes rapportaient éprouver du regret. Dans leurs récits, ce regret était décrit comme égoïste ou emphatique. Le regret égoïste référait aux regrets que la participante exprimait pour elle-même, en fonction des conséquences négatives auxquelles elle faisait face suite à la commission de l'acte de violence :

« je regrette beaucoup d'ailleurs. Si ça serait à recommencer, je pense pas que... en tout cas pour la conséquence ça vaut... » (Audrina, 44 ans).

Le regret empathique référait plutôt à un regret pour la victime et les conséquences que la violence a eu sur celle-ci :

« Non, je ne recommencerais plus jamais ça. Je le regrette aujourd'hui en maudit parce que c'est une bonne fille pis c'est juste elle qui a écopé pour toute l'agressivité que j'avais en dedans de moi quand j'étais plus jeune » (Ursula, 28 ans).

Enfin, certaines participantes n'exprimaient aucun regret. Cette absence de regret était particulièrement présente chez celles ayant violenté un policier :

« Mais j'ai aucun regret. Sérieusement là. Je regrette d'avoir fait du temps pour ça... mais j'ai essayé de les traîner en déontologie policière, mais là... c'est compliqué » (Ursula, 28 ans).

En résumé, la phase finale au processus de violence tenait compte des conséquences découlant de l'acte de violence, de l'analyse que faisait la participante de la situation, de comment cet acte affectait la perception qu'elles avaient d'elles-mêmes et les regrets qu'elles éprouvaient ou non. Cette phase tenait également compte du changement que pouvaient subir ces différents éléments au fil du temps. Nos analyses nous ont donc permis de reconstruire le processus qui était perçu par les participantes comme les ayant menées à adopter un comportement violent, et ce, en quatre phases : le portrait de vie de ces femmes, la période précédant l'acte de violence, le déroulement de l'acte lui-même et la période le succédant.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

L'objectif de cette étude était de comprendre la perception qu'ont les femmes du processus par lequel elles en arrivent à commettre un acte violent. Plus spécifiquement, il s'agissait de connaître le sens que les femmes donnaient à leur violence, de quelle façon elles reconstruisaient le processus qui les avait menées à cet acte et de quelle façon elles intégraient cet acte dans le cours de leur vie. Les données recueillies ont permis de construire un modèle découpé en quatre phases : le portrait de vie, la période précédant l'acte de violence, le déroulement de l'acte de violence et la période subséquente à cet acte.

5.1 Un historique personnel entravé de difficultés

En ce qui concerne le portrait de vie des femmes, les facteurs de vulnérabilité durant l'enfance et l'adolescence apparaissent comme des facteurs déterminants dans l'adoption de comportements violents. Ces facteurs étaient la victimisation, l'exposition à la violence, des relations familiales conflictuelles et des carences dans les pratiques parentales. En effet, les femmes de notre échantillon qui avaient adopté des comportements violents dès l'enfance rapportaient avoir vécu au cours de cette période des événements se rattachant à tous les facteurs de vulnérabilités recensés. Celles qui étaient également en contact avec tous ces facteurs, mais qui n'avaient pas adopté de comportements violents dans l'enfance en adoptèrent éventuellement à l'adolescence. Ces comportements ont été par la suite maintenus dans les différentes étapes de leur vie. De plus, les femmes qui avaient adopté des comportements violents de façon précoce étaient celles qui y avaient recours le plus fréquemment et dans différentes sphères de leur vie.

Plusieurs explications peuvent être soulevées pour interpréter ce résultat. Premièrement, un des facteurs de vulnérabilité référait à la victimisation. Les théories féministes avaient proposé ce facteur pour expliquer l'adoption de comportements violents par les femmes. Cette victimisation pousserait certaines jeunes filles à quitter leur foyer et adopter un style de vie où il est fréquent d'avoir recours à la violence (Chesney-Lind, 1998). Cette explication est pertinente puisque l'adoption d'un style de vie marginal ou délinquant est

également intégrée dans cette phase du modèle comme un élément du portrait de vie qui a mené à la commission d'un acte de violence. Un autre facteur de vulnérabilité a trait au fait d'avoir été exposé à des comportements violents. À cet égard, la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1978) peut être utile pour mieux comprendre comment ce facteur pourrait contribuer à la commission d'acte de violence chez les femmes. Il est possible de penser que la violence qu'elles ont vécue ou les scènes de violence dont elles ont été témoins aient contribué à l'apprentissage et la reproduction de comportements violents. De plus, selon le modèle écologique féministe, le développement de l'individu est influencé par ses caractéristiques personnelles, son environnement immédiat, sa communauté et la société dans laquelle il évolue (Ballou et coll., 2002). Jonson-Reids (1998) rapportait que l'exposition à de la violence dans un ou plusieurs niveaux de son environnement favoriserait l'adoption de comportements violents. Le fait d'être victime ou exposé à de la violence, en dehors comme à l'intérieur du domicile familial semble donc un facteur prédominant qui mène à l'adoption de comportements violents chez les femmes.

Il est aussi permis de croire que le style d'encadrement parental peut jouer un rôle dans l'adoption de comportements violents. Des carences dans les pratiques parentales constituent également un facteur de vulnérabilité dans notre modèle. Rappelons que ces carences comprennent entre autres; l'absence, la négligence, l'abandon, le rejet affectif et le fait d'exposer ses enfants à ses problèmes de toxicomanie ou de santé mentale. D'après la théorie du contrôle social, la qualité des liens sociaux freinerait la réalisation d'une idée déviante en action (Hirschi, 1969). Ces liens se composaient en autres par l'attachement aux autres et la peur de les décevoir. Pour les femmes de notre étude, il est clair que les carences parentales ont contribué au développement du comportement violent plutôt que le freiner. Dans ce contexte, certaines participantes rapportaient avoir commis des actes de violence dans le but d'attirer l'attention de leur parent, d'avoir un contact avec eux ou encore en réaction avec le comportement inadéquat du parent.

L'élément du modèle concernant le réseau social des femmes va dans le même sens. En effet, pour une partie des participantes, les relations avec les autres sont teintées de violence, d'insatisfaction ou sont carrément absentes. La force de l'attachement aux autres comme frein aux comportements violents est donc moindre. Plusieurs études portant sur les femmes violentes font part de relations interpersonnelles difficiles (Batchelor, 2005; Comack et Brickey, 2007; Harrati et coll., 2007; Pollock et coll., 2006; Weizmann-Henelius et coll., 2004). On notait de l'insatisfaction, des rapports violents, de l'instabilité ou une absence de profondeur. Batchelor (2005) révélait que les femmes violentes s'isolaient des autres ou les blessaient en premier lieu dans le but de se protéger. Ces données concordent avec l'isolement qui caractérise le réseau social de certaines participantes. On peut penser que la victimisation vécue et les relations familiales difficiles dans l'enfance et l'adolescence ont rendu ardu l'établissement d'un lien de confiance avec autrui, tout comme l'entretien de relations significatives. À l'inverse, ces facteurs auraient pu amener certaines femmes à chercher désespérément l'affection et l'approbation dans des relations qui ne pouvaient satisfaire leurs attentes. Effectivement, dans notre étude certaines femmes s'engageaient dans des comportements violents afin d'obtenir de la reconnaissance ou rapportaient de l'insatisfaction dans leurs relations tant amoureuses que familiales.

D'autres liens peuvent être faits entre les éléments de notre modèle concernant le portrait de vie des participantes et ceux de la théorie du contrôle social de Hirschi (1969). Rappelons que selon la théorie du contrôle social, l'engagement dans la conformité ou des activités conventionnelles, est relié à la composition des liens sociaux. Notons que les femmes de notre échantillon n'étaient pas campées dans un seul style de vie et pouvaient passer d'un style à l'autre. De par sa nature, l'adoption d'un style de vie marginal ou délinquant va à l'encontre même de l'engagement et de l'implication dans des activités conventionnelles. Il est possible de constater, encore une fois, la faiblesse des liens sociaux de ces femmes pour freiner les comportements violents. Le fait que les comportements violents étaient absents ou réduits lorsque les femmes adoptaient un style de vie conformiste renforce cette

explication. Alarid et coll. (2000) ont d'ailleurs montré qu'un faible attachement aux parents et un manque d'implication dans des activités conventionnelles étaient de bons prédicteurs de la commission d'actes de violence. Le style de vie est un élément du modèle qui a également un grand impact sur l'adoption de comportements violents. En effet, ces styles de vie placent les femmes dans des situations où elles sont plus à risque d'être victime ou de commettre un délit impliquant de la violence (Sommer et Baskin, 1998; 1993). Nous verrons plus loin que plusieurs contextes associés à la phase du déroulement d'un acte de violence sont en lien avec le style de vie adopté par ces femmes.

5.2 Accumuler et exploser

Parmi les difficultés personnelles, la gestion des émotions et la faible maîtrise de soi ressortaient comme les plus influentes sur le passage à l'acte et les plus communes parmi nos participantes. Ces difficultés étaient également impliquées dans la phase du déroulement de l'acte de violence expressive où les femmes sentaient une augmentation de l'intensité de la tension ressentie et avaient l'impression de perdre le contrôle. Ces éléments ne sont pas sans rappeler la théorie du faible contrôle personnel qui avance qu'un faible contrôle personnel augmente les probabilités d'adopter des comportements déviants, dont la délinquance violente (Gottfredson et Hirshi; 1990). Ces difficultés sur le plan personnel rappellent également les types de personnalité sous-contrôlée et surcontrôlée de Megargee (1966). En effet, certaines femmes de notre échantillon, conformément au type de personnalité sous-contrôlée, rapportaient de faibles inhibitions par rapport aux comportements agressifs et disaient réagir avec des comportements violents lorsqu'elles se sentaient provoquées ou frustrées. Par contre, le fait de retrouver ce type de personnalité chez les femmes va à l'encontre des explications avancées par Megargee (1966) qui a présenté la personnalité surcontrôlée comme celle permettant de comprendre la violence des femmes. Rappelons que d'autres études plus récentes ont retrouvé les deux types de personnalité dans leurs échantillons féminins (Chamber et coll.. 2010; Verona et Carbonel, 2000) et que la gravité ou le nombre de délits violents pouvait contribuer à comprendre ces

différences. Par contre, d'autres participantes se retrouvaient dans le type de personnalité surcontrôlée. Ces femmes avaient de plus fortes inhibitions vis-à-vis de l'adoption de comportements violents, mais elles accumulaient des affects négatifs, dont la colère, qui les menaient à une explosion de violence. Cette explosion représente bien la difficulté révélée par plusieurs femmes de notre échantillon à gérer leurs émotions.

Le fait d'accumuler des épreuves et des affects négatifs est un point central de notre modèle. Il est régulièrement présent dans la phase historique constituant le portrait de vie des participantes et plus particulièrement dans la phase précédant le délit. Toutes les participantes ont souligné une accumulation et certaines d'entre elles la considéraient comme un élément explicatif du processus les ayant menés à commettre un geste de violence. Parmi les affects négatifs qui pouvaient être accumulés par les participantes, on retrouvait entre autres la colère. Il est intéressant de faire un lien avec l'étude de Lagerspetz et coll. (1988) qui se sont penchés sur les comportements agressifs des jeunes filles et garçons. En effet, les résultats de cette étude indiquent que les filles de leur échantillon maintenaient leur colère sur une période beaucoup plus longue que les garçons.

Cette accumulation d'épreuves et d'affects négatifs jointe à la difficulté pour certaines participantes de gérer leurs émotions les amenait à adopter des stratégies d'adaptation qui, souvent, avaient des conséquences négatives. La consommation d'alcool ou de drogues était la stratégie d'adaptation la plus souvent rapportée par les femmes. Ces stratégies d'adaptation peuvent être plus variées. En effet, certaines de nos participantes confient devenir enceintes à l'adolescence ou vivre avec le premier homme volontaire seulement pour quitter leur milieu. Ce résultat concorde avec l'étude de Harrati et coll. (2007) qui rapportait qu'afin d'échapper à leur milieu, de nombreuses femmes ont entamé une vie de couple et ont vécu une grossesse de façon précoce. Les participantes de notre étude rapportaient également qu'au cours de la période précédant l'acte de violence, cette accumulation d'épreuves et d'affects négatifs était plus intensive, elles recouraient alors

plus facilement à l'adoption de stratégies d'adaptation néfastes. Ce résultat converge avec l'étude de Harrati et coll. (2007) dans laquelle les participantes rapportaient que la période avant le délit avait principalement été caractérisée par des difficultés sur le plan personnel. Bien que les modèles soient découpés différemment, les différents éléments retrouvés dans l'historique des femmes et la période précédant l'acte de violence dans notre étude sont également similaires à ceux rapportés par Murdoch et coll. (2011). Par contre, dans leur modèle la période précédant le délit met l'accent seulement sur les instants précédant l'acte. Dans notre modèle, cette phase est plutôt répartie en deux temps soit l'entrée dans le processus et la phase aiguë.

5.3 La violence, pas seulement une réaction, mais un choix

Notre modèle se distingue en regard du déroulement du passage à l'acte. En effet, dans le modèle de Murdoch et coll. (2011) la phase relative au déroulement du délit donne lieu à un processus unique alors que notre modèle se divise en deux scénarios en fonction du type de violence utilisé. En effet, nos résultats nous ont conduits à un constat insoupçonné : les actes de violence commis par les femmes ne sont pas seulement de nature expressive et commise dans des contextes de défense, mais les femmes ont également recours à la violence de façon utilitaire et parfois y prennent plaisir. Ce résultat est surprenant compte tenu du peu d'études rapportant le recours à de la violence utilitaire chez les femmes, outre dans le but de se défendre ou lors de vols qualifiés et apporte donc un nouvel angle dans l'étude de la violence des femmes. Il est toutefois nécessaire de rappeler que les participantes ne pouvaient toutes être classées uniquement en fonction d'un scénario puisque certaines d'entre elles utilisaient les deux types de violence selon les circonstances. De plus, un acte de violence utilitaire pouvait parfois s'accompagner de violence expressive.

Bottos (2007) soulignait l'importance de tenir compte du contexte dans la commission d'actes de violence par les femmes et Batchelor (2005) rapportait que toutes les femmes de

son échantillon disaient avoir réagi aux circonstances. Dans l'étude actuelle, le contexte a grandement contribué à différencier nos deux scénarios. Dans le cas de la violence expressive, la violence était de nature réactive dans le contexte d'une interaction sociale avec des pairs ou avec des représentants de la loi. Il s'agissait plus d'une réaction à une réponse émotionnelle difficile à gérer. Dans le second scénario, la violence utilitaire, la violence était plutôt de nature proactive. Ces actes étaient commis généralement dans le cadre d'activités criminelles où le contexte amenait la femme à opter pour la violence. La principale distinction entre ces deux scénarios est la motivation des participantes pour la violence. En effet, les motifs évoqués pour la violence expressive étaient plus en lien avec les émotions, contrairement au scénario avec violence utilitaire où la violence apparaissait être un choix pour répondre à des besoins personnels, obtenir un gain financier ou éviter de se faire arrêter.

Il est possible ici de faire des rapprochements avec la théorie du choix rationnel (Cornish et Clarke, 1986) et le profil de la violence utilitaire de notre modèle. En effet, cette théorie proposait qu'un individu, en fonction de sa lecture des événements, va évaluer ses opportunités et les obstacles possibles et faire des choix en vue de s'adapter à la situation (Cornish et Clarke, 1986). Ici, la violence est choisie comme solution pour résoudre le problème suite au calcul des coûts et bénéfices. Le fait que les motifs donnant lieu à ce profil dans notre étude ne se centrent pas seulement sur l'appât du gain, mais également sur l'acquisition de reconnaissance et de respect, rejoint les propos de Cornish et Clarke (1986), qui précisait que les bénéfices n'étaient pas seulement d'ordre financier, mais comprenaient également l'acquisition d'un statut ou l'obtention de plaisir.

Bien que les féministes aient critiqué l'application de cette théorie aux femmes, puisqu'elles n'ont pas la même liberté de choix que les hommes et ont des opportunités limitées (Miller, 2002), nous retenons cette explication. En effet, à la lumière de nos résultats, cette théorie se révèle pertinente afin de mieux comprendre ce qui mène une

femme à commettre un acte de violence utilitaire. De plus, dans ce contexte, la présence d'inégalités n'enlève pas la notion de choix. Effectivement, Miller (2002) a rapporté que les femmes choisissaient parfois d'utiliser la violence de façon rationnelle afin de s'adapter à un environnement dominé par les hommes et maximiser leur sécurité. Cette nuance concorde avec le fait que la violence utilitaire exercée par nos participantes se déroulait principalement dans le cadre d'activités criminelles et la plupart à l'intérieur d'une organisation criminelle encore dominée par les hommes à notre époque. D'ailleurs, une femme explique même comment elle utilisait son statut de femme pour jouer son rôle de « *collectrice* » et rendre sa violence plus efficace. Par exemple, les gens la laissaient entrer, car étant une femme elle ne semblait pas menaçante. Elle choisissait également son arme de façon à pouvoir déjouer la vigilance de sa victime. Par exemple, elle ne se présentait pas avec une arme commune, mais avait un crayon qu'elle utilisait pour crever un œil.

D'autres femmes expliquaient qu'elles utilisaient la violence de façon excessive et à la moindre occasion afin d'être considérées comme violentes et pour que les gens ciblés par leur collecte aient peur. Parmi nos participantes, certaines mentionnaient également qu'elles n'allaient pas utiliser la violence si elles considéraient que le risque de se faire arrêter était trop grand (ex : policier à proximité, victime risque de dénoncer, etc.). Ces participantes avaient donc fait une évaluation des coûts et bénéfices de leur action afin de déterminer si elles recouraient à la violence. Dans ces exemples, on observe bien que la violence est choisie comme un moyen d'atteindre un but et sans que des réactions émotives en soient la principale cause.

Il est à noter que, contrairement au profil de la violence expressive, dans le profil utilitaire la décision de s'engager dans la violence se fait bien avant l'interaction avec la victime et ne découle pas de celle-ci. Les motifs évoqués par nos participantes ne sont pas sans rappeler ceux rapportés par Batchelor (2007) qui soulignait, entre autres, la décision de

recourir à la violence suite à un choix rationnel soit pour le « *thrill* », pour affirmer leur pouvoir et pour renforcer leur estime personnelle ou encore comme stratégie de survie.

Dans un autre ordre d'idées, les théories construites sur les travaux d'Alder (1975) et ceux de Simon (1975), même si elles ont été critiquées, constituent des explications intéressantes afin de mieux comprendre la distinction de notre étude quant au type de violence utilitaire, qui était utilisée par les participantes principalement dans le cadre de leur implication dans des activités reliées au crime organisé. Leur hypothèse proposait que le mouvement de libération des femmes avaient créé des opportunités permettant aux femmes de jouer de nouveaux rôles autrefois réservés aux hommes, incluant ceux appartenant à la sphère criminelle. Par exemple, certaines participantes expliquaient que, du moment où elles ont eu l'opportunité de devenir « *collectrices* », elles ont pu cesser de se prostituer. Également, certaines femmes utilisaient la violence en assumant un rôle avec plus de responsabilités ou en étant à la tête de trafics de drogues. On peut donc penser que de nouvelles opportunités se sont effectivement offertes aux femmes dans le milieu criminel, les amenant à utiliser la violence pour différentes raisons. La littérature concernant les femmes s'impliquant dans le crime organisé étant peu élaborée, ces pistes mériteraient d'être plus investiguées à l'avenir.

Outre les motifs donnant lieu à la violence, un autre élément a retenu notre attention, plus particulièrement dans la commission d'un acte de violence expressive. Il s'agit des stratégies alternatives utilisées par certaines femmes pour éviter de recourir à la violence. Aucune étude ne semble s'être intéressée à ce sujet ou avoir considéré cet aspect. Bien que le modèle de Murdoch et coll. (2011) mentionnait que la femme faisait une évaluation de la situation et que sa motivation à commettre l'acte de violence pouvait changer, il ne faisait pas part du recours à des comportements alternatifs. Le fait que certaines femmes essayaient d'autres solutions, adéquates ou inadéquates, afin d'éviter de commettre un acte de violence, démontre une volonté pour elles de changer leur comportement. Ces différentes stratégies mériteraient donc d'être mieux documentées afin d'améliorer

l'efficacité des interventions pour aider ces femmes à développer des stratégies efficaces pour prévenir la violence.

5.4 L'acte de violence, ses impacts sur les perceptions

La phase de notre modèle référant à la période succédant au délit diffère également de celle proposée par le modèle de Murdoch et coll. (2011), quant à la durée de la phase et quant aux conséquences présentées. En effet, dans le modèle proposé par Murdoch et coll. (2011), la phase *Post Offence Variables* se déroule entre le moment où se termine l'acte de violence et celui où l'on procède à l'arrestation de la femme. Dans notre modèle, cette phase s'étend sur une plus longue période de temps et n'implique pas nécessairement l'arrestation de la participante. Elle comprend plutôt des conséquences variées, positives et négatives, relevant de la commission d'un acte de violence telles des tensions familiales, des émotions négatives, des gains monétaires ou de la reconnaissance. Ces conséquences tiennent donc compte de la réponse pénale, mais ne se limitent pas à cet aspect, car ce ne sont pas tous les gestes de violence décrits par nos participantes qui impliquaient une conséquence pénale. L'absence ou la présence de regret, pour soi ou pour la victime, étaient présentes autant dans notre modèle que celui de Murdoch et coll. (2011). Par contre, selon les propos des participantes de notre étude, ces éléments pouvaient évoluer avec le temps, d'où l'intérêt de ne pas limiter cette phase aux simples instants entre la fin de l'acte de violence et l'arrestation.

Une autre différence apparaît dans cette phase entre les deux modèles. En effet, notre modèle tient compte de la perception que la participante avait d'elle-même suite à son comportement violent. Certaines participantes ont confié se percevoir comme une personne violente, non violente ou avoir une perception clivée d'elle-même. Cette perception n'était pas rapportée par les participantes comme étant statique et pouvait se modifier au fil du temps. Par exemple, certaines femmes racontaient comment elles avaient pris conscience tardivement au cours de leur vie de leur nature violente. Pour bien représenter tous les

éléments présents, cette phase de notre modèle s'étire plus dans le temps, contrairement au modèle de Murdoch et coll. (2011).

D'autre part, notre modèle et celui de Murdoch et coll. (2011) se rejoignent sur d'autres aspects. Effectivement, tous deux tiennent compte de l'évaluation que font les femmes de leur acte de violence et de l'attribution de la responsabilité de cet acte. Dans les deux modèles, les femmes perçoivent souvent certains facteurs extérieurs comme étant la cause de leur agir. Elles vont par exemple blâmer la victime, attribuer la responsabilité à leur toxicomanie ou aux abus dont elles ont été victimes. Ces justifications rejoignent les résultats d'études précédentes ayant abordé cet aspect (Eatough et coll., 2008; Sommer et Baskin, 1993).

Enfin, le modèle de Murdoch et coll. (2011) a également fait part de rationalisation supportant la violence, à la différence que dans leur modèle cet élément se retrouve dans la phase précédant le délit, alors qu'on le retrouve dans la phase subséquente au délit dans notre étude. Dans notre étude, les rationalisations étaient rapportées par les femmes comme des cognitions qu'elles avaient suite à leur délit violent. En contraste, Murdoch et coll. (2011) ont rapporté que ces rationalisations se présentaient seulement avant le passage à l'acte et encourageaient la commission d'un acte de violence. De plus, certaines participantes de notre étude rapportaient avoir fait une lecture différente de leur délit violent avec le temps. Cet aspect n'est pas retrouvé dans le modèle de Murdoch et coll. (2011). L'intégration des rationalisations à la phase subséquente au délit dans notre modèle permet de mieux comprendre comment les femmes intègrent leur acte violent dans leur vie. Par contre, il est possible de croire que les rationalisations qu'utilisent les femmes pour justifier leur acte de violence peuvent également agir au moment de recourir à la violence se présente.

5.5 Limites

Cette étude comporte certaines limites. Premièrement, il y a une quasi-absence dans notre échantillon de femmes purgeant une peine dans un établissement fédéral, soit une peine de plus de deux ans. On peut supposer que les femmes purgeant une peine de plus longue durée pour un délit violent ont commis des délits plus sérieux. On doit souligner ici que si certaines femmes nous ont fait part de délits violents d'une plus grande gravité pour lesquels elles n'avaient pas été judiciairisées, celles-ci étaient peu nombreuses et aucune d'elles n'avait commis de meurtre. On peut donc se questionner sur la contribution que des femmes ayant commis des délits graves tel un meurtre auraient apportée aux différentes phases du modèle.

Il importe de souligner que le modèle n'est pas généralisable aux autres types de violences commises par les femmes puisque les délits concernant la violence sexuelle, la violence conjugale et la violence envers ses enfants étaient exclus de l'échantillon. Les processus menant à ces différentes formes de violence amèneraient peut-être des motifs de nature différente et devraient être soumis à des recherches additionnelles. D'ailleurs, la violence sexuelle des femmes a déjà été examinée par Gannon, Ward et Rose (2008), tandis que le processus qui mène à de la violence conjugale demande encore des explications

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de comprendre le processus qui mène les femmes à commettre un acte de violence. Plus particulièrement il s'agissait de mieux comprendre le sens qu'elles donnent à leur acte de violence et la façon dont elles intègrent cet acte dans le fil de leur vie. Au moment où débutait cette recherche, aucune donnée n'existait sur ce processus, outre en ce qui avait trait à la violence sexuelle des femmes. De plus, les recherches sur la violence des femmes étaient principalement descriptives et peu tentaient de faire des liens entre les différents éléments qui ressortaient des études. Il apparaissait donc pertinent d'investiguer ce terrain et de tenter de lier tous ces éléments pour connaître la perception des femmes sur le processus qui les avait conduites à commettre un acte de violence et mieux comprendre cette problématique.

En fonction de nos résultats, plusieurs pistes de recherche restent à envisager. Vu l'absence de programmes s'adressant aux délinquantes violentes dans les établissements carcéraux provinciaux et dans la communauté, exception faite de la violence conjugale, les recherches futures devraient s'y intéresser. La violence de certaines femmes n'étant pas rapportée aux autorités, l'élaboration de programmes communautaires apparaît un bon moyen pour les atteindre. Par exemple, les femmes qui avaient utilisé la violence dans le cadre de leur rôle de « *collectrice* » expliquaient qu'elles avaient commis de nombreux délits violents pour lesquels elles n'avaient jamais été arrêtées. Il serait important de se pencher sur la pertinence d'élaborer des programmes de prévention concernant la violence des femmes et sur les formes que pourrait prendre cette prévention.

Dans le même ordre d'idée, il apparaît essentiel de mieux définir les besoins des femmes violentes de façon à élaborer des programmes d'intervention adaptés, et ce, tant pour les milieux correctionnels que communautaires. L'absence d'aide à ce niveau a été dénoncée par plusieurs des participantes. Entre autres, les participantes incarcérées dans un établissement provincial soulignaient ne pas avoir accès à une aide spécialisée sur le plan

psychologique. Également, certaines d'entre elles exprimaient des inquiétudes pour leur avenir si des situations à risque se présentaient et manifestaient de la peur face à leur potentiel de violence. Même si des activités de gestions de la colère existent à ce niveau, ils ne semblent pas suffisants pour aider ces femmes puisqu'ils ne répondent qu'à une partie de leurs besoins. En effet, outre la colère, d'autres émotions sont impliquées dans le processus de passage à l'acte violent et de nombreux motifs invoqués par ces femmes ne sont pas reliés à la colère.

Pour terminer, cette recherche a permis d'identifier la présence d'un processus complexe menant les femmes à un acte de violence. Ce processus mériterait d'être considéré dans les futures recherches. Entre autres, il met en lumière les différentes circonstances dans lesquelles les femmes commettent des actes de violence et confirme que les femmes utilisent également la violence dans un but utilitaire et s'engagent activement dans une délinquance violente, domaine autrefois réservé aux hommes. Il reste cependant beaucoup de travail à faire afin de venir en aide à ces femmes. De futures recherches auraient intérêt à explorer ce qu'il est envisageable de faire au niveau de la prévention et de l'intervention auprès de ces femmes qui n'ont pour l'instant presque aucune ressource spécialisée vers qui se tourner.

RÉFÉRENCES

- Alarid, L. F., Burton, V. S., & Cullen, F. T. (2000). Gender and crime among felony offenders: Assessing the generality of social control and differential association theories. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37, 171-199.
- Alarid, L. F., Marquart, J. W., Burton, V. S., Cullen, F. T., & Cuvelier, S. J. (1996). Women's roles in serious offenses: A study of adult felons. *Justice Quarterly*, 13, 431 – 454.
- Adler, F. (1975). *Sisters in Crime: The Rise of the New Female Criminal*. New York, NY : McGraw-Hill
- Babcock, J. C., Miller, S. A., & Siard, C. (2003). Toward a typology of abusive women: Differences between partner-only and generally violent women in the use of violence. *Psychology of Women Quarterly*, 27, 153– 162.
- Ballou, M., Matsumoto, A., & Wagner, M. (2002). Toward a feminist ecological theory of human nature: Theory building in response to real-world dynamics. Dans M. Ballou & L. S. Brown (Eds.), *Rethinking mental health and disorder : Feminist perspectives* (p. 99–144). New York : Guilford Press.
- Bandura, A. (1977). *Social Learning Theory*. New York, NY : General Learning Press.
- Barker, J. (2009). *Women and the Criminal Justice System: A Canadian Perspective*. Toronto, ON : Emond Montgomery Publications Limited.
- Baskin, D. R., & Sommers, I. (1993). Females' initiation into violent street crime. *Justice Quarterly*, 10, 559 – 583.
- Baskin, D. R., & Sommers, I. B. (1998). *Casualties of community disorder. Women's careers in violent crime*. Boulder, CO : Westview Press.
- Baskin DR, Sommer IB, Fagan J. 1993. The political economy of violent female street crime. *Fordham Urban Law Journal*. 20, 401–17
- Bachelor, S. (2005). 'Prove me the bam!' : Victimisation and agency in the lives of young women who commit violent offences. *Probation Journal*, 52(4), 358–375.

- Batchelor, S. (2007). G&ting Mad Wi' it: Risk-seeking by Young Women. Dans K. Hannah-Moffat and P. O'Malley (Eds) *Gendered Risks*, (p. 205–227). London : Glasshouse Press.
- Becker H. S., (2002), *Les ficelles du métier — Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, Collection Guides « Repères ».
- Ben-David, S. (1993). The two facets of female violence: The public and the domestic domains, *Journal of Family Violence*, 8, 345-359.
- Belknap, J., & Holsinger, K. (1998). An overview of delinquent girls: How theory and practice have failed the need for innovative changes. Dans R. Zaplin (Ed.), *Female offenders: Critical perspectives and effective interventions* (pp. 5-29). Gaithersburg, MD: Aspen.
- Bennett, S., Farrington, D. P., & Huesmann, L. R. (2005). Explaining gender differences in crime and violence: The importance of social cognitive skills. *Aggression and Violent Behavior*, 10, 263-288.
- Bertrand, M.-A. (2003). *Les femmes et la criminalité*. Outremont, Québec : Athena.
- Blanchet A., Gotman A., (1992), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Nathan Université, Collection 128, numéro 19.
- Blanchette, K. (1997). Comparing Violent and Non-Violent Offenders on Risk and Need, *Forum on Corrections Research*, 9(2), 14-18.
- Blanchette, K. & Brown, S. (2006). *The Assessment and Treatment of Women Offenders: An integrative perspective*. Chichester, UK : John Wiley & Sons
- Bottos, S. (2007). Les femmes et la violence : Théorie, risque et conséquences pour le traitement – rapport de recherche, *Service correctionnel Canada*, N° R-198, 42 pages.
- Bourgon, G. et J. Bonta. (2004). *Évaluation du risque que présentent les agresseurs en général et les partenaires violents*, (Rapport pour spécialistes no 2004-4), Ottawa, Sécurité publique et protection civile Canada, 24 pages.

- Broidy, L., & Agnew, R. (1997). Gender and crime: A general strain theory perspective. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 34*, 275-306.
- Burton, V. S., Cullen, F. T., Evans, T. D., Alarid, L. F., & Dunaway, R. G. (1998). Gender, self-control, and crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 35*, 123-147.
- Byrd, P. M., & David, J. L. (2009). Violent behavior in female inmates. *Journal of Interpersonal Violence, 24*, 379-392.
- Campbell, A. (1999). Staying alive: evolution, culture and women's intrasexual aggression. *Behavioral and Brain Science, 22*, 203-252.
- Campbell, A. (2002). *A mind of her own: The evolutionary psychology of women*. New York : Oxford University Press.
- Campbell, A., Muncer, S., & Bibel, D. (1998). Female – female criminal assault: an evolutionary perspective. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 35*, 413 – 428.
- Campbell, A. Muncer, S. Bibel, D. (2001). Women and crime: An evolutionary approach. *Aggression and Violent Behavior, 6*, 481-497.
- Chambers, J. C., Ward, T., Eccleston, L., & Brown, M. (2009). The pathways model of assault: A qualitative analysis of the assault offender and offense. *Journal of Interpersonal Violence, 24*, 1423-1449.
- Chambers, J. C., Ward, T., Eccleston, L., & Brown, M. (2010). Representation of Female Offender Types Within the Pathways Model of Assault. *International Journal Offender Therapy and Comparative Criminology, 55*(6), 925-948 .
- Chesney-Lind, M. (1992). 'Girls, Gangs and Violence : Anatomy of a Backlash.' Paper presented at the Annual Meeting of the American Society of Criminology, New Orleans, November 1992.
- Chesney-Lind, M. (1999). Media misogyny: demonizing 'violent' girls and women. Dans J. Ferrell, N. Websdale (Eds.), *Making trouble: cultural constructions of crime, deviance, and control*, Aldine de Gruyter (p. 115–140). New York.

- Chesney-Lind, M. (2001). Contextualizing women's violence and aggression: Beyond denial and demoralization. *Behavioural and Brain Sciences*, 22, 222-223.
- Chesney-Lind, M. & Pasko, L. (2004). *The Female Offender: Girls, Women and Crime* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Chesney-Lind, M. & Shelden, R.G., (1998). *Girls, delinquency, and juvenile justice* (2nd ed.). Belmont, CA: West/Wadsworth.
- Comack, E. (1999). New Possibilities for a feminism “in” Criminology? From Dualism to Diversity. *Canadian Journal of Criminology*, 41, 161-170
- Comack, E., & Brickey, S. (2007). Constituting the violence of criminalized women. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49, 1-36.
- Corbin, J. & Strauss, A. (2008). *Basics of qualitative research: techniques and procedure for developing grounded theory* 3rd edition. Thousand Oaks, CA : Sage Publication inc.
- Cornish, D. B. Clarke, R. V. (1986). *The reasoning criminal: Rational choice perspectives on offending*. New York : Springer.
- Cortoni, F. (2009). Violence and Women Offenders. Dans J. Barker (Ed.). *Women and the Criminal Justice System : A Canadian Perspective* (pp. 175-199). Toronto : Emond Montgomery.
- Daly, K. (1994). *Gender, Crime and Punishment*. New Haven, CT : Yale University Press.
- Daly, K. & Chesney-Lind, M. (1988). Feminisme and Criminology. *Justice Quarterly*, 5, 497-538.
- D’Antonio-Del Rio, J.M., Doucet, J.M. & Chauvin, C.D. (2010). Violent and vindictive women a reanalysis of southern subculture of violence. *Sociological Spectrum*, 30(5), 484-503.
- DeKeseredy, W.S. (2009). Girls and women as victims of crime. Dans J. Barker (Ed.), *Women and the criminal justice system: A Canadian perspective* (p. 313–345). Toronto : Emond Montgomery.

- Deslauriers, Jean-Pierre, 1987, « L'analyse en recherche qualitative », *Cahiers de recherche sociologique*, 5(2), 145-152.
- Eatough, A., & Smith, J.A., Shaw, R. (2008). Women, anger, and aggression: An interpretive phenomenological analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 23 (12), 1767-1799.
- Felson, R. B. (2009). Violence, crime and violent crime. *International Journal of Conflict and Violence*, 3(1), 23-39.
- Felson, R. B. & Massoglia, M. (2012). When is violence planned? *Journal of Interpersonal Violence*, 27(4), 753-774.
- Fitzroy, L. (2001). Violent women: Questions for feminist theory, practice and policy. *Critical Social Policy*, 21(1), 7-34.
- Fitzroy, L. (2005). 'Violent women'?: *An explorative study of women's use of violence*. Thesis unpublished, Royal Melbourne Institute of Technology, Victoria, Australia.
- Forouzan, E. & Cooke, D.J. (2005). Figuring out la femme fatale: conceptual and assessment issues concerning psychopathy in females. *Behavioral Science and the Law*, 23(6), 765-778.
- Francis, B., Liu, J. & Soothill, K. (2010). Criminal lifestyle specialisation: female offending in England and Wales. *International Criminal Justice Review*, 20(2), 188-204.
- Gannon, T.A. (2009). Social Cognition in Violent and Sexual Offending : an Overview. *Psychology, Crime and Law*, 15(3), 97-118.
- Gannon T.A., Rose, M.R. & Ward, T. (2008). A Descriptive Model of Offence Process for Female Sexual Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 20(3), 352-374.
- Glaser, B. G. & Strauss, A. A. (2010). La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative. (traduit par M-H. Soulet & K. Oeuvery). Paris : Armand Colin.

- Gottfredson, M. & Hirschi, T. (1990). *A General Theory of Crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Graves, K.N. (2007). Not always Sugar and Spice: Expanding Theoretical and Functional Explanation for why Females Aggress. *Aggression and Violent Behavior, 12*. 131-140.
- Griffiths, E., Yule, C. & Gartner, R. (2011). Fighting over trivial things: explaining the issue of contention in violent altercation. *Criminology, 49(1)*, 61-94.
- Hagan, J., Gillis, A. R. & Simpson, J. (1999). Clarifying and Extending Power-Control Theory. *American Journal of Sociology, 95*, 1024-1037.
- Harrati1, S., Vavassori1, D. & Villerbu, L. (2007). Étude des caractéristiques psychopathologiques et psychocriminologiques d'un échantillon de 40 femmes criminelles. *L'Information psychiatrique, 83*, 485-93.
- Heimer, K., and DeCoster, S. (1999)The Gendering of Violent Delinquency. *Criminology 27 (2)*, 277–313.
- Hicks., B. M., Vaidyanathan, U. & Patrick, C. J. (2010). Validating female psychopathy subtypes: difference in personality, antisocial and violent behavior, substance abuse, trauma and Mental Health. *Personality Disorder Theory, Research and Treatment 1(1)*, 28-57.
- Hirschinger, N. B., Grisso, J. A., Wallace, D. B., McCollum, K. F., Schwarz, D. F., Sammel, M. D., Brensinger, C., Anderson, E. (2003). A Case-Control Study of Female-to-Female Nonintimate Violence in an Urban Area. *American Journal of Public Health, 93*, 1098-1103.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Johnson-Reid, M. (1998). Youth violence and exposure to violence in childhood: An ecological review. *Aggression and Violent Behavior, 3*, 159–179.
- Jackson, A.L., Lucas, S.L. & Blackburn, A.G. (2009). Externalisation and victime-blaming among a sample of incarcerated females. *Journal of Offender Rehabilitation, 48*, 228-248.

- Johansson, P. & Kempf-Leonard, K. (2009). A gender specific pathway to serious, chronic and violent offending?: Exploring Howell's risk factors for serious delinquency. *Crime Delinquency*, 55(2), 216-240.
- Kilpatrick, Dean G.; Acierno, Ron; Resnick, Heidi S.; Saunders, Benjamin E.; Best, Connie L. (1997). A 2-year longitudinal analysis of the relationships between violent assault and substance use in women. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65(5), 834-847.
- Komarovskaya, I., Loper, A.B. & Warren, J. (2007) The role of impulsivity in antisocial and violent behaviour and personality disorder among incarcerated women. *Criminal, Justice and Behavior*, 34(11), 1499-1515.
- Kong, R. & AuCoin, K. (2008). Les contrevenantes au Canada. *Juristat, Statistique Canada*, 28 (1), 27 pages.
- Koons-Witt B. A., Schramb, P. J. (2003). The prevalence and nature of violent offending by females. *Journal of Criminal Justice*, 31, 361 – 371.
- Krienert, J.L. & Vandiver, D.M. (2009). Assaultive behaviour in bars: a gendered comparison. *Violence and Victims*, 24(2), 232-247.
- Krakovski, M. & Czobor, P. (2004). Gender differences in violent behaviors: relationship to clinical symptoms and psychological factors. *American Journal of Psychiatry*, 161(3), 459-465.
- Kruttschnitt, C. (1995). Violence by and against women: a comparative and cross-national analysis. Dans R. B. Ruback, & N. A. Weiner (Eds.), *Interpersonal violent behaviors. Social and cultural aspects* (p. 89 – 108). New York : Springer Publishing Co.
- Kruttschnitt, C. (2001). Gender and violence. Dans C. M. Renzetti & L. Goodstein (Eds.), *Women, crime, and criminal justice* (p 77 – 92). Los Angeles : Roxbury Publishing.
- Kruttschnitt, C., Gartner, R., and Hussemann, J. (2008). Female Violent Offenders: Moral Panics or More Serious Offenders? *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 41(1), 9-35.

- Kruttschnitt, C., Gartner, R., & Ferraro, K. (2002). Women's involvement in serious interpersonal violence. *Aggression and Violent Behavior, 7*, 529–565.
- Lagerspetz, K. M. J., Bjorkqvist, K., & Peltonen, T. (1988). Is indirect aggression more typical of females? Gender differences in aggressiveness in 11- to 12-year-old children. *Aggressive Behavior, 14*, 403–414.
- Le Blanc, M. (1999). Les comportements violents des adolescents. Dans M. Cusson, M. Ouimet, J. Proulx (Eds.), *Les violences criminelles*, (p. 319-353) Presses de l'université Laval, Sainte Foy, Québec.
- LaGrange, T. C. & Silverman, R. A. (1999). Low-Self Control and Opportunity: Testing the General Theory of Crime as a Explanation for Gender Difference in Delinquency. *Criminology, 37*(1), 41-72.
- Laperrière, A. (1997). Théorisation ancrée (grounded theory) : Démarche analytique & comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A. (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques* (p.309-340). Montréal : Gaëtan Morin.
- Lewis, C. F. (2010). Childhood antecedents of adult violent offending in a groupe of female felons. *Behavioral Science and the Law, 28*, 224-234.
- Logan, C. & Blackburn, R. (2009). Mental disorder in violent women in secure setting: potential relevance to risk for future violence. *International Journal of Law and Psychiatry, 32*, 31-38.
- Lombroso, C. & Ferrero, W. (1895). *The Female Offender*. New York : Philosophical Library
- Loper, A. B., Mahmoodzadegan, N. and Warren, J. I. (2008). Childhood Maltreatment and Cluster B Personality Pathology in Female Serious Offender. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 20*(2), 139 — 160.
- Loucks, A.D. & Zamble, E. (1994). Some comparisons of female and male serious offenders. *Forum on Corrections Research, 6*(1), 22-25.

- Loucks A.D. & Zamble E. (2001). *Predictors of Criminal Behavior and Prison Misconduct in Serious Female Offenders*, Service Correctionnel Canada, 46 pages.
- McKeown, A. (2010). Female Offenders: Assessment of Risk in Forensic Settings. *Aggression and Violent Behavior, 15(6)*, 424-429
- Megargee, E.I. (1966). Undercontrolled and Overcontrolled Personality Types in Extreme Antisocial Aggression. *Psychological Monograph, 80(3)*, whole no.
- Megargee, E.I. (1971). The Role of Inhibition in the Assessment and Understanding of Violence. Dans J.E. Singer (Ed.), *The Control and Understanding of Aggression and Violence: Cognitive and Psychological Factors* (p.125-147). New York, NY : Academic Press.
- Merton R.K.(1938). Social structure and anomie, *American Sociological Review, 3:5*, 319-328.
- Miller, J. (2002). Reconciling Feminism and Rational Choice Theory: Women's Agency in Street Crime. Dans A. Piquero & S. Tibbetts (eds), *Rational Choice and Criminal Behavior* (p. 219-240). New York: Garland Publishing.
- Moffitt, T. E. (1993). Adolescence-Limited and Life-Course-Persistent Antisocial Behavior: A Developmental Taxonomy. *Psychological Review, 100*, 674-701.
- Moffitt, T. E., & Caspi, A. (2001). Childhood predictors differentiate life-course persistent and adolescence-limited antisocial pathways among males and females. *Development and Psychopathology, 13*, 355–375.
- Monhonval, P., Linkowski, P. & Leistedt, S. (2011). La psychopathie féminine : revue de la littérature. *Revue Médicale de Bruxelles, 32(3)*, 158-168.
- Mullins, C. W. & Miller, J. (2008). Temporal, Situational and Interactional Features of Women's Violent Conflicts. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology, 41 (1)*, 36-62.
- Murdoch, S., Vess, J. & Ward, T. (2010). Descriptive Model of the Offense Process of Women Violent Offenders Distal Background Variables. *Psychiatry, Psychology and Law, 17(3)*, 368-384.

- Murdoch, S., Vess, J. & Ward, T. (2011). Descriptive Model of Women Violent Offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 17(3), 368-384.
- Oggers, C.L., Moretti, M. M., Burnette, M. L., Chauhan, P., Wait, D. & Reppucci, N. D. (2007). A latent variable modeling approach to identifying subtypes of serious and violent female juvenile offenders. *Aggressive Behavior*, 33, 339–352.
- Ogle, R.S., Maier-Katkin, D., & Bernard, T.J. (1995). A theory of homicidal behavior among women. *Criminology*, 33, 174–193.
- Olver, M. E., Wong, S. C. P., Nicholaichuk, T., & Gordon, A. (2007). The validity and reliability of the Violence Risk Scale-Sexual Offender version: Assessing sex offender risk and evaluating therapeutic change. *Psychological Assessment*, 19(3), 318-329.
- Organisation mondiale de la Santé (2002) Rapport mondial sur la violence & la santé. Genève, OMS. Repéré à : http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_en.pdf
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Canada : Les Presses de l'Université Laval
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181.
- Piquero, N., Gover, A., MacDonald, J. & Piquero, A. (2005). *The Influence of Delinquent Peers on Delinquency*. *Youth & Society*, 35, 251-276.
- Piquero, N.L., & Sealock, M.D. (2004). Gender and general strain theory: A preliminary test of Broidy and Agnew's gender/GST hypotheses. *Justice Quarterly*, 21, 125-158
- Pirès, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A. (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques* (pp.113-169). Montréal : Gaëtan Morin.

- Phillips, J.A., Nixon S.J., Pfefferbaum, B. (2002) A comparison of substance abuse among female offender subtypes. *Journal of American Academy Psychiatry and Law*, 30, 513–519.
- Poels, V. (2007) — Risk Assessment of Recidivism of Violent and Sexual Female Offenders. *Psychiatry, Psychology & Law*, 14(2), 227–250.
- Polaschek, D.L.L., Calvert S.W. & Ganon, T.A. (2008). Linking Violent Thinking Implicit Theory-Based Research With Violent Offenders, *Journal of Interpersonal Violence*, 24(1), 75-96.
- Pollock, J.M., & Davis, S.M. (2005). The continuing myth of the violent female offender. *Criminal Justice Review*, 30, 5–29.
- Polaschek, D. L. L., Hudson, S. M., Ward, T., & Siegert, R. J. (2001). Rapists' offense processes: A preliminary descriptive model. *Journal of Interpersonal Violence*, 16, 523–544.
- Pollock, J.M., Mullings, J., & Crouch, B. (2002). Drugs and criminality: Results from the Texas women inmates study. *Women and Criminal Justice*, 13, 69–97.
- Pollock, J.M., Mullings, J., & Crouch, B. (2006). Violent Women: Findings From the Texas Women Inmates Study, *Journal of Interpersonal Violence*. 21(4), 485-502.
- Poupart, J. (2002). Choix rationnel et criminologie : limites et enjeux. *Sociologie et société*, 34(1), 133-145.
- Putkonen, H., Komulainen, E.J., Virkkunen, M., Eronen, M., & Lönnqvist, J. (2003). Risk of repeat offending among violent female offenders with psychotic and personality disorders. *American Journal of Psychiatry*, 160, 947–951.
- Rossengger, KA, Welti, N., Urbaniok, F., Elbert, T., Cortoni, C. & Endrass, J (2009). Women convicted for violent offences: adverse childhood experiences, low level of education and poor mental health. *BMC Psychiatry*, 9, 81-88.
- Savoie-Zajc, L.(2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Ed.), *Recherche en sciences sociales : de la problématique à la collecte des données*. 5e éd. (p. 337-360). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

- Schwartz, J. & Steffensmeier, D. (2008). Nature of Female Offending: Patterns and Explanation. Dans R.T. Zaplin (ed). *Female Offenders: Critical Perspectives and Effective Interventions, Second Edition*, (P. 43-75). Gaithersburg, MD: Aspen.
- Schwartz, J. & Steffensmeier, D. & Feldmeyer, B. (2009). Assessing trends in women's violence via date triangulation; arrests, convictions, incarcerations, and victim report. *Social Problem*, 56 (3), 494-525.
- Shaw, M. (1994). Ontario Women in Conflict with the Law: A Survey of Women in Institutions and under Community Supervision in Ontario. Ottawa: Research Services, Strategic Policy and Planning Division, Ministry of the Solicitor General and Correctional Services.
- Shaw, M. (1995). Conceptualizing Violence by Women. Dans Dobash, R.E., Dobash, R.P. & Noakes, L. (Ed.) *Gender and Crime*. Wales: University of Wales Press.
- Shaw, M. & Dubois, S. (1995). Understanding violence by Women, A review of the literature. Rapport Correctionnal Service of Canada.
- Shechory, M, Perry, G. & Addad, M. (2011). Pathways to women's crime: difference among women convicted of drug, violent and fraud offenses. *Journal of Social Psychology*, 151(4), 399-416.
- Silver, E., Felson, R. B. & Vaneseltine, M. (2008). The relationship between mental health problems and violence among criminal offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 35, 405-426.
- Simon, R.J. (1975). *The Contemporary Woman and Crime*. Monograph in the Crime and Delinquency Issues Series. Washington, DC : National Institute of Mental Health.
- Simpson, S.S., Yahner, J.L. & Dugan, L. (2008). Understanding Women's Pathways to Jail: Analysing the Lives of Incarcerated Women. Australian and New Zealand of Criminology, 41(1), 84-108.
- Sommers, I., & Baskin, D.R. (1993). The situational context of violent female offending. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30, 136-162.

- Steffensmeier, D., & Allen, E. (1996). Gender and crime: toward a gendered theory of female offending. *Annual Review of Sociology*, 11, 459 – 487.
- Steffensmeier, D. and Allan, E. (1998). The nature of female offending: Patterns and explanation. Dans R.T. Zaplin (Ed.) *Female Offenders: Critical Perspectives and Effective Interventions* (p. 5-30). Gaithersburg, MD.: Aspen.
- Steffensmeier, D.J., Schwartz, J., Zhong, H. et Ackerman, J. (2005). An Assessment of Recent Trends in Girls' Violence Using Diverse Longitudinal Sources: Is the Gender Gap Closing? *Criminology*, 43 (2), 355-405.
- Stevenson, S. F., Hall, G. and Innes, J. M. (2004). Rationalizing criminal behaviour: The influence of criminal sentiments on sociomoral development in violent offenders and non-offenders. *International Journal of Offender Therapy & Comparative Criminology*, 48, 161–174.
- Strauss, A. & Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.
- Sutherland, E. (1947). *Principles of Criminology* (4th ed.). Chicago : J.B. Lippincott
- Suter, J.M., Byrne, M.K., Byrne, S., Howells, K. & Day, A. (2002). Anger in prisoner: women are different from man. *Personality and Individual Differences*, 32(1), 1087–1100.
- Taylor, K.(2007). Perspectives traditionnelles et nouvelles pour comprendre et étudier l'agressivité chez les hommes et les femmes. *Forum. Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 19(1), 44–48.
- Taylor, K. & Bragado-Jimenez, M.D. (2009). Women, psychosis and violence. *International Journal of Law and Psychiatry*, 32, 56-64.
- Tilley, D. S., & Brackley, M. (2005). Men who batter intimate partners: a grounded theory study of the development of male violence in intimate partner relationships. *Issues in Mental Health Nursing*, 26, 281–297.

- Verona, E., & Carbonell, J. (2000). Female violence and personality: Evidence for a pattern of overcontrolled hostility among one-time violent female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 27(2), 176-195.
- Wallace, D. , Hirschinger-Blank, N. & Grisso, J. (2008). Female–Female Non-Partner Assault: A Political–Economic Theory of Street & Inner City Codes and Female-Gendered Culture in the Contemporary African-American. *Critical Sociology*, 34, 271 – 90.
- Warren, J. I. & Burnette, M. (2012). Factor invariance of cluster B pathologie among male and female inmates and association with impulsive and violent behavior. *The Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, 23(1), 40-60.
- Warren, J. I., Burnette, M., South, S. C., Chauhan, P., Bale, R. & Friend, R. (2002). Personality disorders and violence among female prison inmates. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 30, 502-509.
- Warren, J. I., Burnette, M., South, S. C., Chauhan, P., Bale, R., Friend, R. & Patten, I. V. (2003). Psychopathy in women: structural model and comorbidity. *International Journal of Law and Psychiatry*, 26, 223-242.
- Warren, J. I., Hurt, S., Loper, A., Bale, R., Friend, R., & Chauhan, P. (2002). Psychiatric symptoms, history of victimization, and violent behavior among incarcerated female felons: An American perspective. *International Journal of Law and Psychiatry*, 25, 129-149.
- Warren, J. I., Loper, A. & Komarovskaya, I. (2009). Symptom patterns related to traumatic exposure among female inmates with and without a diagnosis of posttraumatic stress disorder. *The Journal of American Academy of Psychiatry and the Law*, 37, 294-305.
- Weston, R., Marshall, L.L. & Coker A.L. (2007). Women’s motives for violent and nonviolent behaviors in conflict. *Journal of Interpersonal Violence* 22(8), 1043-1065.

- Weizmann-Henelius, G. (2003). The violent female perpetrator in Finland. Personality and life events. *Nordic Psychology*, 58, 280–297.
- Weizmann-Henelius, G., Viemerö, V., & Eronen, M. (2003). The violent female perpetrator and her victim. *Forensic Science International*, 133, 197–203.
- Weizmann-Henelius, G., Viemerö, V., & Eronen, M. (2004a). Psychological Risk Markers in Violent Female Behavior . *International Journal of Forensic Mental Health*, 3(2), 185-196.
- Weizmann-Henelius, G., Viemerö, V., & Eronen, M. (2004 b) Psychopathy in violent female offenders in Finland. *Psychopathology*, 37, 213–221.
- Weizmann-Henelius, G., Ilonen, T., Viemerö, V. and Eronen, M. (2006). A Comparison of Selected Rorschach Variables of Violent Female Offenders and Female Non-Offenders. *Behavioral Sciences and the Law*, 24, 199–213.
- Weizmann-Henelius, G., Putkonen, H., Naukkarinen, H., & Eronen, M. (2009). Intoxication and violent women. *Archives of Womens Mental Health*, 12(1), 15–25.
- Wesely, J. K. (2006) Considering the Context of Women’s Violence: Gender, Lived Experiences, and Cumulative Victimization . *Feminist Criminology*, 1, 303-328.
- White, H. R., Bates, M.E. & Buyske, S. (2001). Adolescent limited versus persistent delinquency extended Moffit’s hypothesis into adulthood. *Journal of Abnormal Psychology*, 110(4), 600-609.
- Woods, J., Foy, D. W., Goguen, C. A., Pynoos, R. & James, C. B. (2002). Violence exposure and PTSD among delinquent girls. *Journal of Agression, Maltreatment and Trauma*, 6(1), 109-126.
- Zaplin, Ruth T. (1998). Female offenders: A systems perspective. Dans R. T. Zaplin (ed.), *Female offenders: Critical perspectives and effective interventions*. Gaithersburg, MD: Aspen.

ANNEXES

Annexe 1

Guide d'entrevue

Titre de la recherche : *Le processus du passage à l'acte violent chez les femmes*

Consigne de départ de l'entretien : Le but de la recherche est de comprendre le processus par lequel les femmes en arrivent à commettre un acte violent. On ignore encore ce qui pousse une femme à commettre un acte de violence et l'on cherche à connaître de quelle façon les femmes, s'explique leur acte. Pour ce faire, nous allons aborder avec vous votre vie en général, la période 6 mois avant votre délit, le jour de votre délit, son déroulement et le contexte dans lequel il s'est déroulé. Nous aimerions vous poser des questions sur vos pensées, vos émotions et l'expérience que vous avez vécue par rapport à votre délit. Il n'y a pas de mauvaise réponse, nous sommes seulement intéressés par votre point de vue sur cet événement.

Si vous n'êtes pas confortable d'aborder un sujet ou pour une tout autre raison, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous pouvons arrêter l'entrevue pour vous donner une pause ou aborder un sujet avec lequel vous êtes plus à l'aise de parler. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions et vous pouvez vous retirer de l'entrevue à tout moment sans avoir à fournir d'explication. Avant de commencer avez-vous des questions auxquelles nous, n'aurions pas répondu?

Selon vous, qu'est-ce qui vous a amené à commettre un geste de violence?

Thème 1 : Historique personnel :

J'aimerais que vous me parliez de votre histoire personnelle?

Précision pour l'agent de recherche : On cherche à aborder les sujets suivants :

- Enfance/adolescence
- Antécédents familiaux
- Relations interpersonnelles
- Victimisation

- Problème de consommation
- Santé mentale
- Antécédents criminels

Suggestions de questions (si nécessaire) :

- J'aimerais que vous nous parliez de votre enfance/adolescence?
- Comment ça se passait à la maison?
- Avez-vous été témoin/victime de violence?
- Quelles étaient vos relations avec votre famille, amis, camarades scolaires premiers amoureux?
- Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre vie?

Selon-vous, il y a-t-il des éléments de votre histoire qui serait relié à votre acte de violence? Si oui, lesquels?

Thème 2 : Période avant l'acte de violence

J'aimerais que vous me parliez de la période avant votre délit.

Précision pour l'agent de recherche : On cherche à aborder les sujets suivants :

- État d'esprit (émotions, cognitions)
- La période couvrant les six mois précédant le délit
- Événements marquants dans les semaines, jours, heures avant le délit

Suggestions de questions (si nécessaire) :

- Comment décrieriez-vous votre vie 6 mois avant le délit?
- Aviez-vous rencontré des difficultés particulières à ce moment?
- Comment vous sentiez-vous dans les jours avant le délit?
- Comment vous sentiez-vous quelques heures avant le délit?
- Comment c'est passé cette journée?
- À quoi pensiez-vous quelques heures/minutes avant le délit?

Thème 3 : Déroulement de l'acte

- ***J'aimerais que vous me parliez de comment s'est déroulé le moment où vous avez commis ce geste de violence.***

Précision pour l'agent de recherche : On cherche à aborder les sujets suivants :

- Motivations
- État d'esprit (émotions, cognitions)
- Déroulement

Suggestions de questions (si nécessaire) :

- Quelles raisons vous ont poussé à commettre cet acte de violence?
- Selon vous, quelle est la cause de votre délit?
- Comment vous sentiez-vous à ce moment?
- Quelles idées/pensées vous ont traversé l'esprit au moment de commettre cet acte de violence?
- Qu'avez-vous dit/fait à la victime?
- Comment expliqueriez-vous que vous ayez commis ce geste?
- Quel sens avez-vous donné à ce geste violent? Comment vous expliquez-vous votre geste?
Comment vous êtes-vous senti tout de suite après avoir commis ce geste? Quelles étaient vos pensées? Que vous êtes-vous dit?

Thème 4 : Contexte situationnel

- *J'aimerais que vous me parliez du contexte entourant votre geste de violence.*

Précision pour l'agent de recherche : On cherche à aborder les sujets suivants :

- Circonstances
- Lien avec la victime
- Implication de la victime ou de tiers
- Intoxication au moment du délit

Suggestions de questions (si nécessaire) :

- Dans quelles circonstances c'est déroulé votre délit?
- Saviez-vous que vous alliez recourir à la violence?
- Quel était votre lien avec la victime?
- Comment la victime a réagi à cet acte de violence (paroles/gestes)?
- Y'avait-il d'autres personnes présentes à ce moment? Si oui, comment ont-elles réagi?
- Comment c'est terminé l'incident?

En terminant, y'a-t-il des éléments qui seraient en lien avec votre acte de violence que nous n'aurions pas abordé?

Annexe 2

FICHE SIGNALITIQUE

Code : _____

Âge : _____

Statut marital : _____

Dernier niveau de scolarité : _____

Occupation avant incarcération ou probation : _____

Enfant(s) : Non _____

Oui _____ Nombre : _____

Délit actuel : _____

Durée de la sentence : _____

Date de la sentence : _____

Historique des délits à l'adolescence :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Historique des délits à l'âge adulte :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Annexe 3

Le processus du passage à l'acte violent chez les femmes

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en criminologie

La recherche vise à documenter ce qui vous a mené à commettre un acte violent et abordera : le contexte et le déroulement de votre délit, la période avant et votre histoire personnelle.

Nous sollicitons maintenant votre participation. Nous souhaitons rencontrer environ 30 femmes ici à la Maison Tanguay.

Votre participation consiste en une entrevue avec une chercheuse et un court formulaire.

**Votre participation à cette étude est absolument volontaire
Cela n'affectera aucunement votre libération ou votre sentence.**

Toutes les informations que nous recevrons demeureront confidentielles. D'ailleurs nous signerons un contrat avec vous afin que vous en soyez bien certaines.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de :

Nous communiquerons ensuite avec vous pour l'entrevue et pourrons alors vous donner plus de renseignements si requis.

Annexe 4

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Le processus du passage à l'acte violent chez les femmes

Chercheuse : *Geneviève St-Hilaire, étudiante, maîtrise en criminologie, Université de Montréal*

Directrice : *Franca Cortoni, Ph.D., professeur, École de criminologie, Université de Montréal*

Assistante de recherche : *Marie-Pier Robitaille, étudiante, maîtrise en criminologie, Université de Montréal*

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS :

1. Objectifs de la recherche.

La recherche vise à mieux comprendre le processus qui mène une femme à commettre un acte de violence. Plus précisément, connaître de quelle façon elles reconstruisent le processus qui les a menées à cet acte et de quelle façon elles l'intègrent dans le cours de leur vie.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à compléter :

- 1) Une entrevue enregistrée d'approximativement 1.5 heure qui portera sur votre délit violent, son contexte, son déroulement, la période avant le délit et votre histoire personnelle.
- 2) Un court formulaire sur vos informations démographiques (ex. : âge, scolarité, statut marital, etc.).

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participante à la recherche se verra attribuer un numéro (code) et seules la chercheuse principale et/ou sa directrice auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. Seul ce code figurera sur l'enregistrement et le formulaire d'informations démographiques. Les enregistrements seront détruits immédiatement après leur retranscription et seules les transcriptions seront conservées.

Les renseignements et données obtenus dans cette recherche seront conservés dans un classeur sous clé situés dans un bureau fermé à l'École de criminologie à l'Université de Montréal, accessible seulement à la chercheuse principale et sa directrice. Les résultats de la recherche serviront à la rédaction d'un mémoire de maîtrise et possiblement à la rédaction d'un article scientifique.

Aucune information permettant d'identifier les participantes ne sera partagée avec d'autres personnes et n'apparaîtra dans la diffusion des résultats. Les formulaires de consentement seront détruits 7 ans après la fin du projet conformément aux règlements d'éthiques établies par l'Université de Montréal. Seules les données ne permettant pas d'identifier les participants seront conservées après cette date.

Aucune information au sujet de la recherche, incluant la décision de participer ou non à la recherche, ne sera versée dans les dossiers institutionnels des participantes.

En vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le chercheur qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis parce qu'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence est tenu de le déclarer au directeur de la protection de la jeunesse.

En vertu de la loi, si le chercheur obtient pendant l'entrevue des informations indiquant un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour une personne ou un groupe de personnes, il se verrait dans l'obligation soit d'en prévenir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur la délinquance des femmes et à l'amélioration éventuelle des outils d'évaluation et d'intervention s'appliquant aux femmes ayant commis un crime violent. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche. S'il y a lieu, l'agent de recherche pourra vous référer à une personne-ressource (par ex., psychologue) de votre établissement.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

B) CONSENTEMENT :

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps par simple avis verbal sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée à l'aide d'un appareil numérique.

OUI NON

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

OUI NON

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Code d'entrevue : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées

Signature du chercheur _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec Geneviève St-Hilaire, chercheuse principale, à l'adresse courriel suivante : _____ . Si vous avez des questions additionnelles, vous pouvez communiquer avec la professeure Franca Cortoni, directrice de la recherche, au numéro de téléphone suivant : (514) XXX-XXXX.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) XXX-XXXX ou à l'adresse courriel _____ (**L'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Un exemplaire du formulaire de consentement signé vous sera remis.